

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)**



**Rapport de la 37<sup>eme</sup> session ordinaire  
du Conseil d'administration de l'UPAP**

***Alger, Algérie  
10 au 12 avril 2018***

## SOMMAIRE

Note de présentation .....	2
I. Introduction .....	3
II. Participation .....	3
III. Plénière 1 : Cérémonie d'ouverture officielle.....	3
IV. Réunion des chefs de délégation (Huis clos).....	5
V. Pléniere 2.....	6
1.Vérification du quorum .....	6
2.Mot d'ouverture du président .....	6
3.Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail .....	6
4.Adoption du rapport de la 36 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration.....	6
5.Rapport du président sortant.....	6
6.Election et installation du bureau .....	8
7.Mot d'ouverture du président entrant .....	8
8.Messages de soutien des partenaires.....	9
9.Rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2017/2018 .....	9
10.Thème de la célébration de la journée de l'UPAP pour 2018.....	10
11.Examen et adoption des recommandations des commissions techniques .....	10
12.Forum des régulateurs postaux .....	19
VI. Plénière 3.....	20
1.Divers .....	20
2.Adoption du rapport de la 37 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration .....	20
3.Date et lieu de la 38 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration .....	20
4.Motion de remerciement et Communiqué final .....	21
5.Solidarité et compassion des participants avec le pays hôte .....	21
6.Séance de clôture.....	21
Liste des participants.....	23
Décisions, résolutions et recommandations .....	111

## NOTE DE PRESENTATION

La 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue du 10 au 12 avril 2018, au **Centre international des conférences** d'Alger, en République Algérienne Démocratique et populaire. Elle a été précédée par les réunions des Commissions administratives et techniques tenues du 07 au 9 avril 2018.

Le présent rapport, auquel sont jointes en annexe toutes les décisions, les résolutions et les recommandations retrace de manière synthétique le déroulement des travaux de ces assises.

## I. INTRODUCTION

La 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue du 10 au 12 avril 2018, au Centre international des conférences d'Alger en Algérie, à l'aimable invitation du gouvernement de la République Algérienne Démocratique et populaire. Elle a été précédée des réunions des Commissions administratives et techniques qui ont eu lieu du 07 au 09 avril 2018.

## II. PARTICIPATION

**Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.**

Les membres suivants du Conseil d'administration étaient absents : **Cameroun, République du Congo, Gabon, Soudan et Tchad.**

Ont pris part comme observateurs :

Etats membres : **Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Maroc, Burundi, Ethiopie, Guinée, Guinée équatoriale, Libye, Malawi.**

Organisations/pays partenaires et unions restreintes : **Union Postale Universelle (UPU), Union africaine des Télécommunications (UAT), l'Association des Régulateurs des Communications de l'Afrique australe (CRASA), la Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO), la Conférence des Postes et Télécommunications de l'Afrique centrale (COPTAC), l'Organisation des structures des Communications de l'Afrique de l'Est (EACO), Inter Africa Express, Uniglobal, la Poste du Japon, la Poste Suisse, Business France Tunis, Post Europe et le Groupe la Poste France.**

La liste complète des participants figure en **annexe**.

## III. PLENIERE 1 : CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

La cérémonie d'ouverture officielle a eu lieu sous la présidence effective de Madame la Ministre des Postes, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique de l'Algérie, **Mme Houda Imane Faraoun**. On y notait la présence de **Monsieur Abdelkarim Dahmani**, Directeur général de la Poste d'Algérie (Algérie Poste), **Monsieur Younouss Djibrine**, Secrétaire général de l'UPAP, **Monsieur Bishar A. Hussein**, Directeur général du Bureau International de l'UPU, **Monsieur Moez Chakchouk**, président du Conseil d'administration de l'UPAP & Président Directeur général de la Poste de Tunisie et des représentants des organisations internationales et régionales.

Lors de la cérémonie d'ouverture, les discours suivants ont été prononcés :

- **Monsieur Abdelkarim Dahmani** a mis l'accent sur la stratégie de coopération africaine adoptée par l'Algérie, se traduisant par la conclusion d'accords et de partenariats bilatéraux et régionaux, visant, explique le responsable, la promotion de la paix et de la sécurité dans le Continent. Il a ajouté que « le renforcement des relations économiques et la facilitation des échanges commerciaux entre pays africains aidera à améliorer les performances économiques sur les plans régional et continental ». Cette coopération, a insisté le Directeur général d'Algérie Poste, contribuera également à l'ouverture de nouveaux marchés au bénéfice de l'ensemble des pays d'Afrique.

En ce qui concerne la coopération africaine dans le domaine postal, Algérie Poste, qui est l'un des membres fondateurs de l'Union panafricaine des postes, accorde toujours une grande attention à la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de cette organisation, visant à améliorer les services postaux et financiers, a-t-il enfin conclu.

- **Monsieur Younouss Djibrine** a remercié le peuple et le Gouvernement algérien pour avoir accepté d'abriter la présente session du Conseil d'administration ainsi que pour le soutien constant qu'il apporte à l'Union. Le Secrétaire général de l'UPAP a également remercié le président sortant du Conseil d'administration pour sa disponibilité et tout l'accompagnement apporté au Secrétariat général dans la mise en œuvre des différentes décisions prises lors de la précédente session du Conseil d'administration tenue à Nairobi au Kenya, en mai 2017.

Il a noté l'importance particulière de la 37<sup>e</sup> session pour la vie du secteur postal africain, eu égard au des questions clés figurant à son ordre du jour, dont notamment l'examen des propositions d'amendements des Actes de l'Union et l'harmonisation des positions africaines sur les enjeux du Congrès extraordinaire de l'Union postale universelle, prévu du 03 au 07 septembre 2018, à Addis-Abeba (Ethiopie).

- **Monsieur Bishar A. Hussein** a exprimé le plaisir que l'UPU éprouve à travers en entretenant un solide partenariat avec les pays membres de la région Afrique. C'est ce partenariat qui a permis de parvenir au succès dans les nombreux projets de développement dans toute l'Afrique, a-t-il ajouté. Il a noté la participation active de l'UPAP à travers la mise à disposition par elle d'experts dans le domaine de la qualité de service pour travailler en étroite collaboration avec les équipes et coordonnateurs nationaux dans le cadre du projet « *Préparation opérationnelle au commerce électronique* » (ORE). L'UPAP a également facilité la communication avec les pays lors de la mise en œuvre du PDR, a-t-il dit. Il a également saisi l'occasion pour informer les États membres du niveau des préparatifs du Congrès extraordinaire de l'UPU prévu courant septembre 2018, en Ethiopie.

- **Monsieur Moez Chakchouk**, a remercié et salué l'important travail accompli par le Secrétariat général de l'Union durant son mandat. Il a relevé que l'Afrique attend beaucoup de l'UPAP en ce qui concerne la recherche de solutions locales pour redynamiser la poste dans la région. Pour y arriver, il recommande aux membres de jouer leur partition en respectant leurs obligations envers l'Union, surtout en payant à temps leurs contributions au budget de l'Union. De plus, il est important pour l'Union de relever plusieurs défis qui nécessitent la prise de positions franches, si la poste africaine tient à devenir un acteur dynamique et réactif dans l'écosystème mondial des affaires.

- **Madame Houda Imane Faraoun**, au nom du Gouvernement algérien, s'est félicitée du choix de son pays pour abriter la 37<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP. « Votre présence aujourd'hui, a-t-elle indiqué, révèle votre préoccupation constante pour la promotion du service postal au niveau africain, sous l'égide de l'Union panafricaine des postes, dont l'Algérie est l'un des membres fondateurs ».

Elle a également salué la signature sous l'égide de la Commission de l'Union africaine de l'accord sur la zone de libre-échange par quarante-quatre (44) pays africains, à Kigali au Rwanda. Cet accord, selon Madame Houda, est conforme à la vision de l'Union africaine au titre de l'agenda 2063, qui permet à la poste d'être un outil d'intégration sociale, numérique et financière de la population défavorisée ainsi qu'un fournisseur d'accès aux services de base au profit des citoyens des zones rurales. Il est également conforme aux objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment les aspects de la complémentarité et de l'intégration sociale et économique, a-t-elle ajouté.

Ensuite, elle a appelé tous les pays africains, à plus d'investissement dans le développement du secteur postal, qui reste non seulement économiquement viable, mais également une infrastructure essentielle au cœur même de l'économie africaine.

Mais comme, il s'agit des investissements importants, très prohibitifs pour beaucoup de pays africains, en raison de leur capacité financière fort limitée, poursuivra-t-elle, l'Algérie a décidé de la création et de la mise à la disposition de tous d'une plate-forme numérique, dénommée « *Poste africaine intelligente* », dont l'objectif premier sera d'accueillir des produits et services postaux modernes, diversifiés, standardisés et de haute qualité à travers le réseau du territoire postal africain commun.

Les allocutions d'ouverture disponibles figurent en **annexe**.

#### **IV. REUNION DES CHEFS DE DELEGATION (Huis clos)**

Conformément à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes qui stipule que la séance d'ouverture du Conseil doit être précédée d'une réunion des chefs de délégation et du Secrétaire général de l'Union pour une concertation sur l'élection du bureau et l'ordre du jour ainsi que le programme de travail, ladite réunion s'est tenue le 10 avril 2018.

Les conclusions de la réunion des chefs de délégation concernant ces deux questions figurent aux points 7 et 10 ci-dessous.

Outre ces deux questions, les chefs de délégations ont examiné les questions suivantes :

- a) Les amendements apportés aux Actes de l'UPAP – les détails sont contenus dans le rapport de la Commission Politique, Stratégie et Gouvernance ci-joint en **annexe** ;
- b) Les réformes de l'UPU - les détails figurent dans le rapport du Comité africain de soutien ci-joint en **annexe** ;

- c) Le point sur le projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP - les détails figurent dans le rapport de la Commission Finances et Administration ci-joint en **annexe**.

## **V. PLENIERE 2**

### **1. VERIFICATION DU QUORUM**

Suite à l'appel des Etats par le Secrétariat général, il a été confirmé que quinze (15) Etats membres du Conseil étaient présents. Par conséquent, le quorum a été atteint conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union qui stipule que le quorum est constitué de 51% des Etats membres du Conseil, soit onze (11) États membres.

### **2. MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT**

Après avoir annoncé que le quorum requis est atteint, le Président du Conseil a ouvert la séance et souhaité la bienvenue aux délégués tout en leur demandant de participer activement aux délibérations.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour tel que figurant en **annexe**.

### **4. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 36<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Secrétariat général a présenté le projet de rapport de la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP tenue du 08 au 10 mai, à Nairobi au Kenya.

Le Conseil a adopté le rapport tel que présenté.

L'intégralité du rapport de la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP figure sur le site web de l'UPAP à l'adresse : [www.upap-papu.org](http://www.upap-papu.org).

### **5. RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT**

Le Président sortant a présenté son rapport, dont les points saillants portaient sur :

- a) **la Présidence de la 36<sup>ème</sup> session** ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP en mai 2017, à Nairobi au Kenya ;
- b) **les activités menées au cours de l'exercice écoulé :**
  - i. Thème de la célébration de la journée 2018 de l'UPAP ;
  - ii. Programme d'activité pour l'exercice 2017/2018 ;

- iii. Budget de l'Union pour l'exercice 2017/2018 ;
- iv. Systèmes d'adressage et de code postal en Afrique ;
- v. Nomination d'un nouvel auditeur externe, Ernest & Young ;
- vi. Coordination de la participation des Etats membres aux réunions des commissions de l'UPU, particulièrement celle sur les Réformes de l'UPU ;
- vii. Coordination des réunions consultatives africaines lors des réunions CA/CEP de l'UPU à Berne,
- viii. Hausse du taux de la prime d'assurance-vie pour le personnel du Secrétariat général ;
- ix. Supervision des réunions pour les préparatifs de la prochaine session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP et du Congrès extraordinaire de l'UPU.

#### c) Défis :

- i. **Restructuration du Secrétariat général** : La mise en œuvre de la nouvelle structure du Secrétariat général n'est pas tout à fait effective, à cause des contraintes budgétaires. Ce qui, malheureusement, limite considérablement les performances souhaitées ;
- ii. **Le financement de l'Union et du budget** : le financement demeure toujours un défi en raison de la réduction de 1 719 867 \$EU à 1 647 758 \$EU du plafond budgétaire approuvé par la 9<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires. En effet, il s'agit d'un sérieux handicap à la mise en œuvre complète des activités approuvées pour le cycle. Le Secrétariat général, à qui il est demandé de faire toujours plus avec de moins en moins de ressources humaines et financières, a été contraint de réviser à la baisse des activités priorités du programme d'action quadriennal ;
- iii. **La représentation des Etats membres dans les Commissions et les groupes de projets des organes de l'UPU est encore faible.** Les membres qui ont été élus au CA et au CEP n'ont pas exprimé leur intérêt à représenter l'Union surtout en qualité de président ou de vice-président des diverses commissions et groupes de travail ;
- iv. **La participation des fonctionnaires de l'UPAP aux réunions de l'UPU** pour appuyer, voire suppléer les carences des pays membres est également fort limitées en raison des mesures d'austérité ;
- v. **Les Actes de l'Union sont obsolètes.** D'où la présentation de propositions d'amendements y relatives, pour adoption par le Conseil d'Administration, puis pour approbation par la 5<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires. En outre, il est impératif d'examiner en permanence lesdits actes afin que l'Union demeure en phase avec l'environnement commercial moderne ;
- vi. **L'actuel système de facturation annuelle** et l'incapacité des États membres à payer à temps les sommes dues affectent également la mise en œuvre harmonieuse de nos activités.

#### d) Perspectives

- i. La nécessité d'adopter les amendements aux Actes de l'Union en juillet 2018, lors de la prochaine session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires ;



- ii. Le lancement d'un vibrant appel aux Etats membres élus au CEP/CA pour une participation effective aux réunions de l'UPU ;
- iii. Appel pour le prompt paiement des contributions annuelles.

Le Conseil a pris note du rapport présenté par le Président sortant.

L'intégralité dudit rapport figure en **annexe**.

## **6. ELECTION ET INSTALLATION DU BUREAU**

L'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que lors de la réunion d'ouverture et sur proposition d'un (1) Etat membre appuyé par deux (2) autres Etats membres, le Conseil élit son Bureau, composé d'un (01) président, de deux (2) vice-présidents et de deux (2) rapporteurs. Le Secrétariat général assure le secrétariat de la réunion sous la supervision des deux (2) rapporteurs.

Aux termes de la Résolution N°04/UPAP/PC/IX/2016 portant sur la présidence de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes, du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes et du Comité de gestion de l'UPAP, « les membres du Conseil d'administration élisent le président et deux vice-présidents du Conseil qui doivent être indépendants du président et du vice-président de la Conférence des plénipotentiaires.

La présidence et la vice-présidence du Conseil d'administration sont assurées tour à tour pendant une année par des membres issus de toutes les régions géographiques de l'Union, à l'exclusion de la région du pays qui assure la présidence de la Conférence des plénipotentiaires, en tenant compte de l'équilibre linguistique. Seuls les membres du Conseil sont éligibles à la présidence et à la vice-présidence du Conseil ».

Aussi, le bureau a-t-il été constitué ainsi qu'il suit, sur proposition de la Zambie, soutenue par la Côte d'Ivoire, le Mali, le Kenya, le Sénégal, la Tanzanie et l'Ouganda :

<b>Président</b>	:	Burkina Faso
<b>1<sup>er</sup> vice-président</b>	:	Egypte
<b>2<sup>ème</sup> vice-président</b>	:	Mozambique
<b>Rapporteurs</b>	:	Tanzanie et République du Congo

## **7. MOT D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT ENTRANT**

Le Président entrant, M. Tontama Charles Millogo, par ailleurs Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) du Burkina Faso, a pris la parole pour :

- a) souhaiter la bienvenue aux participants à la 37<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration de l'UPAP ;

- b) remercier le peuple et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservés à tous les délégués depuis leur arrivée à Alger ;
- c) remercier le comité d'organisation pour son professionnalisme dans l'organisation de l'événement ;
- d) remercier tous les États membres de l'UPAP pour la confiance accordée au Burkina Faso, à sa personne ainsi qu'aux membres du bureau, pour présider aux destinées de l'Union pendant une année ;
- e) émettre le vœu que, malgré le programme chargé, les travaux se déroulent dans les délais impartis, et ce grâce aux vastes connaissances, compétences et expérience des délégués et à la coopération de tous ;
- f) remercier son prédécesseur, M. Moez Chakchouk et son bureau sortant tout entier pour le travail abattu pendant l'année écoulée, qui constitue une base solide.

## **8. MESSAGES DE SOUTIEN DES PARTENAIRES**

Des messages ont été délivrés par les représentants des organisations postales sous régionales et autres partenaires. Il s'agit de :

- a) **Union africaine des télécommunications (UAT) ;**
- b) **Conférence des postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO) ;**
- c) **Association des Autorités de Régulation des Communications de l'Afrique australe (CRASA) ;**
- d) **Organisation des Structures des Communications de l'Afrique de l'Est (EACO) ;**
- e) **Conférence des Postes et Télécommunications de l'Afrique centrale (COPTAC) ;**
- f) **Poste du Japon ;**
- g) **Poste Suisse ;**
- h) **Poste Europe ;**
- i) **Groupe la Poste France ;**
- j) **UniGlobal ;**
- k) **Business France Tunis ;**
- l) **Guangzhou inter Africa Express Co. Ltd.**

## **9. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE 2017/2018**

Le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil pour la période 2017/2018 qui tournait autour des axes importants suivants :

- l'environnement des affaires ;
- la performance réalisée ;
- le fonctionnement courant de l'Union ;
- les questions relatives à la politique, la régulation et la gouvernance ;
- la gestion financière ;

- les ressources humaines ;
- les projets structurants ;
- les Conférences et ateliers internationaux ;
- les activités des centres de formation régionaux ;
- la Coopération ;
- l'adhésion à l'UPAP ;
- les relations avec le pays siège de l'UPAP ;
- les défis et actions entreprises/envisagées ;
- les perspectives/attentes pour le prochain exercice ;
- Conclusion.

Le rapport d'activités du Secrétaire général de la période sous revue ainsi que la décision relative à son adoption ont été unanimement adoptés.

L'intégralité dudit rapport figure en **annexe**.

## 10. THEME DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE DE L'UPAP POUR 2018

Le Secrétaire général a présenté le thème de la journée de l'UPAP, à savoir : « **Synergie avec les partenaires dans l'offre des produits et services postaux aux clients dans l'environnement numérique** » qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil.

## 11. EXAMEN ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS TECHNIQUES

Le Conseil a examiné les recommandations issues des travaux des trois (3) commissions techniques présentées par leurs présidents respectifs et qui se déclinent ainsi qu'il suit :

### 11.1 Commission « **Exploitation et Technologies** »

Le Président de la Commission « **Exploitation et Technologies** » a présenté le rapport de la Commission au Conseil qui couvrait les délibérations de Tunis et d'Algérie en février et avril 2017, respectivement. Ledit rapport portait essentiellement sur les questions suivantes :

- a) Système de déclaration en douane ;
  - i. Présentation du Secrétariat général
  - ii. Etat de mise en œuvre par les Etats membres
- b) Rapport sur les opérations de contrôle de la qualité de service organisées par l'UPAP présenté par le Secrétariat général ;

- c) Résultats de la mise en œuvre au niveau régional du Système de contrôle mondial, rapport présenté par le Secrétariat général ;
- d) Proposition de position africaine concernant le Plan d'intégration des produits et le Plan de rémunération intégrée, présenté par le Secrétariat général ;
- e) Examen du projet de Programme d'activités 2018-2019.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration :

- a) Résolution portant sur la mise en œuvre des systèmes d'adressage et de code postal ;
- b) Résolution portant sur le respect des normes de sécurité S58 et S59 ;
- c) Résolution relative à la mise en œuvre du projet régional sur l'amélioration de la qualité de service dans le cadre de la préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE) ;
- d) Résolution portant sur la mise en œuvre des projets de digitalisation et d'inclusion financière ;
- e) Résolution portant sur la mise en œuvre du Système de déclaration en douane (CDS) ;
- f) Résolution portant sur l'amélioration des normes de livraison.

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission « **Opérations et Technologies** » et l'a adopté sous réserve de la prise en compte des questions ci-après relatives à l'émission de timbres de Nelson Mandela.

Suite au point fait concernant le projet d'émission du timbre commémoratif à l'effigie de Nelson Mandela, dont le lancement était prévu le 18 juillet 2018, l'Afrique du Sud a fait savoir que le retard était dû à la lenteur des Etats membres à exprimer leur volonté à participer à l'initiative ainsi qu'au faible taux de réponses enregistrées. Il a été noté qu'en dépit des rappels du Secrétariat général, deux membres seulement, à savoir, le Kenya et le Zimbabwe avaient à ce jour formellement exprimé leur volonté dans ce sens.

En raison de cette situation, le Conseil a demandé :

- a) aux États Membres présents d'exprimer leur volonté séance tenante. Ainsi, cinq (5) autres Etats Membres ont expressément réagi positivement à main levée à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Guinée, le Niger et la Libye ;
- b) au Secrétariat général :
  - d'informer les membres mentionnés au point a) ci-dessus pour qu'ils enclenchent le processus de production du timbre ;
  - d'écrire à l'Afrique du Sud pour l'informer de cette nouvelle donne ;

- de poursuivre le suivi avec les États Membres en vue de les amener à participer à cette noble initiative directement et aussi par le biais des organisations postales sous-régionales.

Le rapport complet de la Commission « **Exploitation et Technologies** » figure [en annexe](#).

## **11.2 Commission « Politique, Stratégie et Gouvernance » (y compris le Comité africain de soutien)**

Le Président de la Commission « **Politique, Stratégie et Gouvernance** » a présenté le rapport de la Commission qui met en exergue les questions essentielles suivantes :

- a) Les amendements des Actes de l'Union ;
- b) Les propositions d'amendements au Règlement du personnel ;
- c) Les propositions d'amendements au Règlement financier ;
- d) Les propositions d'amendements au Règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- e) La présentation des termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une directive africaine pour la régulation du secteur postal ;
- f) La mise en ligne et mise à jour permanente de la nouvelle base de données électronique sur les statistiques postales en Afrique ;
- g) La présentation du programme d'actions 2018-2019 ;
- h) La mise en place du groupe de travail chargé des questions de régulation.

Sur la base des éléments qui précèdent, le Conseil a examiné les recommandations de la Commission qui ont porté essentiellement sur les points ci-dessous :

- a) Le programme d'action 2018 - 2019 ;
- b) la résolution des difficultés liées aux délais de l'entrée en vigueur des décisions de la Conférence des Plénipotentiaires ;
- c) La reconnaissance d'un statut de membre associé pour les partenaires qui le souhaiteraient, ses droits et obligations ainsi qu'une proposition de définition de celui-ci en ces termes : « Entités, Entreprises et Organisations du secteur privé ou public, exerçant des activités relevant, ou en rapport, avec l'activité postale, y compris les centres de recherches et de formation » en outre de la prise en compte des contributions financières des membres associés dans les ressources de l'Union ;
- d) Les conditions d'adhésion du membre associé. Ainsi pour le candidat établi dans un Etat membre de l'UPAP, la demande doit être adressée au Conseil d'administration par l'entremise de l'Etat où il est basé. Pour le candidat établi en dehors du territoire d'un Etat membre de l'UPAP, la demande doit être adressée à la Conférence des plénipotentiaires ;

- e) Le maintien en l'état de la disposition concernant le siège de l'Union et le renvoi à la Commission « Administration et Finances » de la question de l'ouverture de bureaux ou représentations régionaux, pour évaluer les implications financières ;
- f) La nécessité de la domestication dans les Actes de l'Union de la disposition de l'article 25 de l'Acte constitutif de l'Union africaine telle que libellée : « Les langues de travail de l'Union et de toutes ses institutions sont, si possible, les langues africaines ainsi que l'arabe, l'anglais, le français et le portugais ». Toutefois, les États membres de chaque groupe linguistique doivent contribuer à la prise en charge des frais d'interprétariat et de traduction dans leur langue ;
- g) La suppression des Commissions administratives et techniques comme organes de l'Union ;
- h) Le maintien du cycle actuel et du quorum des 2/3 pour la convocation des sessions extraordinaires de la Conférence des plénipotentiaires. Ceci pour éviter les abus dans la convocation des sessions extraordinaires (étant donné la facilité de réunir une majorité simple), et les énormes charges financières qui pourraient être induites pour les États membres
- i) L'augmentation du nombre des membres du Conseil d'Administration de vingt (20) à vingt-cinq (25) États membres élus par la Conférence selon la répartition géographique adoptée par l'Union africaine ;
- j) La possibilité pour le Secrétaire général adjoint, après deux mandats, de briguer le poste de Secrétaire général. Ce point a fait débat lors des travaux en Commission, mais le Conseil y a convenu après recours au vote, bien que certaines délégations aient continué à y marquer leur opposition. Toutefois, le Mali notamment a maintenu son opposition à l'introduction de cette modification et a demandé que sa réserve soit formellement annexée au rapport de la session, conformément à l'article 20 du Règlement intérieur du Conseil (cf. réserve écrite ci-jointe);
- k) La compétence du Conseil d'administration en ce qui concerne la modification du Règlement du personnel ;
- l) La clarification des fonctions du Secrétaire général adjoint ;
- m) la résolution des difficultés liées aux divergences dans l'interprétation et l'application des Actes au cours des débats, par l'instauration d'un vote à la majorité simple des États membres présents, ayant le droit de vote ;
- n) La prise en charge par le pays hôte des réunions de l'Union de la totalité des frais nécessaires pour l'organisation ;
- o) La prise en compte lors de l'élection des fonctionnaires élus, dans la mesure du possible, de l'équilibre du genre, conformément à la politique de l'Union africaine ;
- p) La nécessité de saisir la Commission « Administration et Finances » pour évaluer les implications financières de la proposition d'amendement du Règlement du personnel en ce qui concerne la définition de « membre du personnel », ainsi que les avantages dont il bénéficie, notamment l'indemnité pour frais d'études ;

- q) La modification du Règlement financier tel que proposé par le Secrétariat général, pour permettre au Secrétaire général adjoint, en lieu et place du Secrétaire général, de présider le Comité d'études des offres ;
- r) Le rejet de la proposition visant à permettre aux chefs de délégation de se faire assister par des experts à la réunion d'ouverture du Conseil ; le soin devant être laissé à chaque Etat membre de gérer librement la question relative à la composition de sa délégation ;
- s) L'adoption des termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une directive africaine pour la régulation du secteur postal ;
- t) L'invitation des Etats membres à accompagner le Secrétariat général dans l'animation et la mise à jour d'une base de données électronique sur les statistiques postales en Afrique sur le site web de l'UPAP ;
- u) L'adoption des Termes de références du Groupe de travail chargé des questions de régulation ainsi que la mise en place dudit Groupe présidé par l'Algérie ; les membres volontaires sont : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Malawi, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Zimbabwe.

Les décisions, résolutions et recommandations suivantes ont été adoptées par la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration :

- a) Recommandation relative à la présentation d'un projet de décision d'amendement des Actes de l'Union à la 5<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires ;
- b) Recommandation relative à la présentation d'une décision portant modification du Règlement financier à la 5<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires ;
- c) Résolution portant adoption des Termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une directive postale africaine ;
- d) Résolution portant mise en service et mise à jour d'une base de données sur les statistiques postales en Afrique ;
- e) Décision portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2018/2019.

### **11.2.1 Comité africain de soutien**

Le Conseil a tout d'abord pris acte de la composition du bureau du Comité africain de soutien, à savoir :

- Président : Tunisie (Nord);
- 1<sup>er</sup> Vice-président : Afrique du sud (Australe);
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Guinée (Ouest) ;
- 1<sup>er</sup> Rapporteur : Ouganda (Est) ;
- 2<sup>ème</sup> Rapporteur : Guinée Equatoriale (Centre).

Le Conseil a également pris note des présentations faites par l’Ethiopie qui accueille le Congrès extraordinaire de l’UPU en 2018 et la Côte d’Ivoire qui abritera en 2020 le Congrès ordinaire de l’UPU, en même temps que les recommandations des Etats membres dans le cadre de l’organisation de ces deux manifestations.

S’agissant de l’harmonisation des positions sur les questions thématiques clés, le Conseil s’est aligné sur les recommandations de la Commission invitant, entre autres, les Etats membres à apporter leur soutien sur les points suivants tels qu’ils se présentent dans le document du Congrès :

- a) Questions de gouvernance
  - i. (Réforme de l’Union – C27/2016 ;
  - ii. Garantir la viabilité financière de l’Union à long terme (proposition de modèle de contribution alternatif) ; - C29/2016 ;
  - iii. Pérennité future de la caisse de prévoyance de l’Union – C31/2016
- b) Questions d’exploitation/opérationnelles
  - i. Plan d’intégration des produits (PIP) – C15/2016 ;
  - ii. Plan de rémunération intégrée (PRI) - C24/2016

Le Conseil a également approuvé la recommandation exhortant les membres qui ne pourraient pas assister au Congrès à transmettre les pouvoirs de voter par procuration à leurs voisins (1 mandant par mandataire), d’une part, et les membres qui doivent des contributions annuelles à l’UPAP de les régler et à l’UPU de signer des accords de rééchelonnement avant le Congrès, en coordination avec le Comité africain de soutien et le Secrétariat général de l’UPAP.

Relativement à la candidature africaine au Conseil fiduciaire du FAQS de l’UPU, le Conseil a pris note de ce que quatre (4) États membres ont exprimé leur intérêt à être candidats à savoir l’Egypte, le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire et le Ghana et a également pris acte du retrait de la Côte d’Ivoire.

Le Conseil a appuyé l’initiative du Comité africain de soutien visant à dégager, dans la mesure du possible, une candidature de compromis qui pourrait être le candidat de l’Afrique.

Par ailleurs, le Conseil a reçu la demande introduite par l’Algérie et l’Egypte par rapport au soutien à accorder au peuple palestinien en vue de l’octroi de Frais terminaux et l’échange de courrier international avec les pays-membres de l’UPU, et en référence aux diverses résolutions prises à ce sujet. Il a approuvé la recommandation pour la réactivation de la décision 2012 du Conseil d’administration de l’UPU qui permet à la Palestine d’être rémunérée pour le traitement du courrier, des colis et des envois express à partir de l’étranger conformément aux règles de l’UPU.

La résolution portant proposition africaine pour les réformes du système appliqué aux contributions des pays membres de l’UPU et la Caisse de prévoyance de l’Union a été adoptée par le Conseil, sous réserve de la poursuite de la collaboration avec d’autres régions en vue de permettre l’obtention d’un consensus à cet effet.



L'intégralité du rapport de la Commission « **Politique, Stratégie et Gouvernance** » et celui du **Comité africain de soutien** sont joints en **annexe**.

### **11.3 Commission « Finances et Administration »**

Le président de la Commission « **Finances et Administration** » a présenté pour adoption les recommandations de la Commission qui ont porté essentiellement sur les points ci-dessous :

#### **a) Questions relatives au personnel**

Sur proposition du Secrétaire général, la Commission a recommandé la reconduction des nominations à durée déterminée de l'agent comptable et du traducteur-interprète (français/anglais), sous réserve d'un rendement professionnel satisfaisant. Le Conseil a adopté le projet de décision présenté à cet effet par la Commission.

#### **b) Examen du rapport du Groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contribution des États membres, présenté par l'Egypte**

Le Conseil a pris note de la préoccupation de la commission quant à l'accumulation des arriérés de contribution par les Etats membres qui demeure l'une des principales entraves à la bonne exécution des projets et du programme d'activités de l'Union. Le Conseil a également pris note des félicitations adressées à l'Egypte qui s'était entièrement conformée aux dispositions du plan d'amortissement arrêté en 2008 qui s'est soldé par la liquidation de tous ses arriérés au cours de l'exercice 2017/2018, soit un montant total de **1 047 960 \$EU** et à la Guinée équatoriale qui s'est acquittée du solde de ses arriérés pour les exercices 2007/2008 à 2016/2017 (soit 10 exercices) par un paiement en bloc de **207 466,80 \$EU**.

Le Conseil a en outre pris acte du retour de l'Algérie marqué par le règlement de ses contributions pour les trois derniers exercices, sa participation effective aux activités de l'UPAP et de l'organisation de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration. A cet égard, le Conseil a approuvé sa proposition de reconversion de tous ses arriérés de contribution d'avant l'exercice 2015/2016 en un paiement forfaitaire unique de **500 000 \$EU** à l'issue de la session du Conseil en cours, d'une part, et la proposition d'utiliser ce paiement au financement du projet de construction du siège de l'UPAP, d'autre part.

Le Conseil a également approuvé la recommandation de la Commission et a mandaté le Groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contributions financières à mener une réflexion pour proposer des mesures incitatives à offrir à tout Etat membre affichant des arriérés et désireux de reprendre sa participation aux activités de l'Union.

Constitution de provisions pour les arriérés de contribution de longue date : la proposition portant sur la constitution, à compter de l'exercice 2018/2019, de provisions pour les arriérés de contribution

conformément aux dispositions de la norme IPSAS 19 a été également adoptée telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

<b>Echéance</b>	<b>Taux</b>
0-2 ans	0%
3 ans	25%
4 ans	50%
5 ans	75%
Plus de 5 ans	100%

**c) Rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2017**

Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'opinion sans réserve exprimée par l'auditeur externe concernant les états financiers pour la période susmentionnée. Le Conseil a pris également note de l'observation relative au non-paiement par certains Etats membres d'arriérés à hauteur de **4 753 431 \$EU (5 209 863 \$EU** en 2016) et de l'invitation de ces derniers à s'acquitter régulièrement de leurs contributions annuelles, tout en liquidant les arriérés y relatifs.

Le Conseil a également encouragé le Secrétariat général à poursuivre la démarche en cours visant à confier la gestion des fonds à l'administrateur de la Caisse de retraite du personnel de la Commission de l'Union africaine (CUA).

Au regard de ce qui précède, le Conseil a approuvé les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2016/2017 et la reconduction de la nomination du cabinet Ernst & Young en qualité d'auditeur externe de l'UPAP pour l'exercice financier 2017/2018.

**d) États financiers intérimaires de l'Union pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 28 février 2018**

Le Conseil a pris note du rapport et a félicité le Secrétariat général pour l'excédent d'exploitation non vérifié de **194 826 \$EU** enregistré au bout des trois premiers trimestres de l'exercice clos au 28 février 2018.

**e) État des lieux sur le projet de construction du siège de l'Union (Immeuble de l'UPAP)**

Le Conseil a pris note du progrès déjà réalisé par les deux partenaires, à savoir le Secrétariat général et l'État tanzanien valablement représenté par le régulateur (la TCRA) dans la construction de ce siège. Le Conseil a par ailleurs noté avec satisfaction la restitution à l'UPAP, par les autorités tanzaniennes, de la parcelle jadis litigieuse.

S'agissant de la demande d'un apport supplémentaire en fonds propres de 2.000.000 \$EU, tout en approuvant l'idée, le Conseil a approuvé le montant et les alternatives proposées pour réunir le montant supplémentaire de 2.000.000 \$EU, à savoir par exemple de :

- Proposer des mesures incitatives aux Etats membres ayant des arriérés qui leur permettraient de liquider leurs créances et de reprendre leur participation au sein de l'Union ;
- Proposer des mesures incitatives aux Etats membres volontaires, à jour de leurs contributions et disposés à payer par anticipation ;
- Réduire la taille du bâtiment à une dimension qui permettrait de maintenir la viabilité financière du projet.
- Solliciter des prêts concessionnels auprès des Etats membres volontaires à un taux d'intérêt annuel ne dépassant pas 5%.

Enfin, il a été approuvé la proposition d'adresser les félicitations à la République unie de Tanzanie non seulement pour la générosité à l'endroit de l'Union et son engagement à accorder des fonds supplémentaires au projet en sus de sa participation minoritaire à hauteur de 40%, mais également pour le rétablissement de la superficie initiale du terrain de l'UPAP.

#### **f) Point sur la mise en œuvre des recommandations relatives à la restructuration du Secrétariat général**

Le Conseil a approuvé la recommandation de la Commission faite au Secrétariat général de différer la mise en place du nouvel organigramme jusqu'à ce que la situation financière de l'Union s'améliore de manière durable, lui permettant ainsi de régler les salaires/allocations et de poursuivre la mise en œuvre de ses programmes d'activités sans contraintes.

#### **g) Budget de l'Union pour l'exercice 2018/2019**

Le Conseil a pris note de la décision de la Commission de procéder à la réduction de la dotation budgétaire pour voyages officiels de **8 180,00 \$EU**, représentant les frais de voyage dans le cadre de l'exposition PostExpo 2018 et du Forum de la SAPOA, d'une part, et de la prescription faite au Secrétariat général non seulement de définir ses priorités afin de faire davantage d'économie sur les frais de voyage en missions officielles, d'améliorer le taux de recouvrement des arriérés de contribution, afin de réduire le déficit des encaissements estimé à **265 512 \$EU**, mais également de limiter les dépenses annuelles strictement aux recettes de l'exercice, d'autre part.

Le Conseil a approuvé la recommandation de la Commission **Finances et Administration** portant adoption de la somme de **1.710.872 \$EU** comme budget global pour l'exercice 2018/2019. Cette enveloppe est inférieure au plafond adopté par la 9<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, soit **1.721.052 \$EU**.

Les décisions, résolutions et recommandation suivantes ont été adoptées par la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration :

- a) Décision portant reconduction des contrats à durée déterminée des 2 personnes concernées ;
- b) Décision portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice 2016/2017 ;
- c) Décision portant reconduction de la nomination de l'auditeur externe ;
- d) Décision portant approbation du budget de l'Union pour l'exercice 2018/2019 ;
- e) Résolution portant adoption d'une politique de constitution des provisions pour les arriérés de contribution ;
- f) Résolution relative au projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP ;
- g) Recommandation relative à la reconversion de la dette de la République algérienne démocratique et populaire en un versement forfaitaire d'une somme estimée à 500.000 \$EU destinée au financement du projet de construction du siège de l'UPAP.

L'intégralité du rapport de la Commission « **Finances et Administration** » figure [en annexe](#).

## **12. FORUM DES RÉGULATEURS POSTAUX**

Le Forum des Régulateurs postaux s'est tenu le 11 avril 2018 en marge de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

Le thème central du Forum était : « **Les régulateurs et la régulation des services financiers postaux** ».

Ce vaste thème était divisé en les sous-thèmes suivants :

- Le cadre juridique institutionnel et financier ;
- La régulation des services financiers postaux ;
- Les échanges d'expériences et les meilleures pratiques présentées par des panelistes.

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé :

### 1. Aux Etats membres à mettre en place :

1.1 des structures de régulation présentant la forme d'Autorité indépendante dotée notamment :

- i. d'une indépendance organique : indépendante à l'égard de l'exécutif et des groupes d'intérêt, se traduisant par un mode de désignation approprié des membres, un mandat inamovible, une composition collégiale ;
- ii. d'une indépendance fonctionnelle : moyens juridiques à travers le pouvoir de rendre des décisions exécutoires, moyens financiers tel un budget autonome ;

1.2 une politique et une réglementation adaptée pour l'inclusion financière numérique ;

1.3 des bases de données statistiques postales régulièrement mises à jour.

## 2. Aux opérateurs

- 2.1 de faire preuve d'innovation dans les TIC pour créer des opportunités commerciales supplémentaires pour l'inclusion financière numérique ;
- 2.2 d'acquérir des licences auprès des régulateurs des TIC, lorsqu'elles sont disponibles, afin de participer pleinement à la fourniture de services financiers mobiles en plus des services d'agence.

## 3. Aux régulateurs

- 3.1 de signer des accords de collaboration entre eux et les banques pour promouvoir l'inclusion financière numérique ;
- 3.2 d'instituer des rencontres périodiques avec les régulateurs financiers pour une bonne convergence dans la régulation des services financiers postaux.

4. au Conseil d'administration d'instruire le Secrétariat général afin d'accélérer le processus de l'élaboration de lignes directrices de régulation en vue de mettre les Etats membres au même diapason.

5. au Secrétariat général de l'UPAP de choisir des thématiques bien circonscrites pour les prochains foras des régulateurs postaux.

Au terme du forum, il a été proposé une Déclaration ainsi qu'une résolution qui figurent en **annexe** au présent rapport. Lesdits documents ont été adoptés par le Conseil d'administration.

## VI. PLENIEIRE 3

### 1. DIVERS

Aucun point n'a été enregistré.

### 2. **ADOPTION DU RAPPORT DE LA 37EME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le rapport de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration sera adopté par la 38<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration. Un résumé du rapport figure dans le Communiqué final lu à la clôture.

### 3. **DATE ET LIEU DE LA 38EME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Burkina Faso a offert d'accueillir la 38<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration à Ouagadougou. Le Conseil a approuvé cette généreuse offre. La date de cette session sera communiquée en temps opportun aux membres par le Secrétariat général, après consultation avec le pays hôte.

#### 4. MOTION DE REMERCIEMENT ET COMMUNIQUE FINAL

Une motion de remerciement a été adressée aux autorités de la République Populaire et Démocratique d'Algérie et lue par le représentant de la République de Madagascar pour l'accueil et toutes les commodités mises à leur disposition durant leur séjour à Alger.

Le communiqué final a été lu par le représentant de la République du Kenya.

Les deux (02) documents sont joints en **annexes** au présent rapport.

#### 5. SOLIDARITE ET COMPASSION DES PARTICIPANTS AVEC LE PAYS HOTE

Une minute de silence a été observée en mémoire des 257 victimes du crash aérien survenu le 11 avril 2018, à Boufarik dans la Wilaya de Blida, en Algérie. Une correspondance officielle signée conjointement du Président du Conseil d'administration et du Secrétaire général a également été remise à Madame la Ministre algérienne de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique.

#### 6. SEANCE DE CLOTURE

La séance de clôture a été présidée par le Président du Conseil d'administration, **M. Tontama Charles Millogo** qui a remercié les organisateurs pour le succès des réunions et a souhaité à tous les délégués un bon retour dans leurs pays respectifs.

Les autres intervenants lors de la cérémonie de clôture étaient les suivants :

- a) **M. Abdelkarim Dahmani**, Directeur général d'Algérie Poste ;
- b) **M. Younouss Djibrine**, Secrétaire général de l'UPAP ;
- c) **M. Bishar Hussein**, Directeur Général du Bureau international de l'UPU ;

Les allocutions de clôture disponibles figurent en **annexe** au présent rapport. /-

**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
GENERAL**

**LE SECRETAIRE**

**TONTAMA Charles MILLOGO**

**YOUNOUSS DJIBRINE**

**ANNEXES**

**LISTE DES PARTICIPANTS**



N°	NOM	PAYS	ORGANISATION FONCTION	TELEPHONE	ADRESSE E-MAIL
1.	MEZIANE ZOHEIR	ALGERIA	CEVITIC	+213 661 567 047	<a href="mailto:cevitic.center@gmail.com">cevitic.center@gmail.com</a> ;
2.	DAHLAL BAMBAKA	ALGERIA	DIRECTION LA POSTE MPTTN		
3.	MOKHFI RAFIKA	ALGERIA	MINISTERE DE LA POSTE, DE TELECOMMUNICATIONS, DES TECNOLOGIES ET DU NUMERIQUE	+ 213 661 544 064	<a href="mailto:r.mokhfi@mpttn.gouv.dz">r.mokhfi@mpttn.gouv.dz</a> ;
4.	ZOUAOUI SAMIR	ALGERIA	MINISTERE DE LA POSTE, DE TELECOMMUNICATIONS, DES TECNOLOGIES ET DU NUMERIQUE	+213 559 5183 45	<a href="mailto:s.zouaoui@mpttn.gov.dz">s.zouaoui@mpttn.gov.dz</a> ;
5.	WALTER TEIXEIRA	ANGOLA	MINISTRY OF TELECOMMUNICATION AND INFORMATION TECHNOLOGY	+226 7013 5925	<a href="mailto:walter.teixeira@mtti.gov.ao">walter.teixeira@mtti.gov.ao</a> ;
6.	SANGARE BOURAIMA	BENIN	CONSEILLER ARCEP – BENIN	: +229 2131 0165 F : +229 2131 0067	<a href="mailto:bfanta@arcep.bj">bfanta@arcep.bj</a>
7.	KOUSSOUBE YACOUBA	BURKINA FASO	CHEF DE DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION ET DE L'INTERNATIONAL AUTORITE DES REGULATIONS DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES	+226 2537 5360	<a href="mailto:yacouba.koussoube@arcep.bf">yacouba.koussoube@arcep.bf</a>

8.	M. ADAMA TRAORE	BURKINA FASO	CHEF DU DEPARTEMENT DE LA COOPERATION SOCIETE NATIONALE DES POSTES (SONAPOST)	+22671549706	<a href="mailto:adama.traore@sonapost.bf">adama.traore@sonapost.bf</a>
9.	M. DESIRE OUEDRAOUGO	BURKINA FASO	SECRETAIRE GENERAL SOCIETE NATIONALE DES POSTES (SONAPOST)	+22670135925	<a href="mailto:desire.ouedraogo@sonapost.bf">desire.ouedraogo@sonapost.bf</a>
10.	M. SAWADOGO PHILIPPE ARNAUD	BURKINA FASO	CHEF DE SERVICE DES AUTORISATIONS ET SERVICE UNIVERSEL POSTAL AUTORITE DES REGULATIONS DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES	T. : +226 70298425	<a href="mailto:philippe.sawadogo@arcep.bf">philippe.sawadogo@arcep.bf</a>
11.	M. DAIFOURE ISSA GNEGUERE	BURKINA FASO	CHEF DE LA DIVISION EXPLOITATION POSTALE SOCIETE NATIONALE DES POSTES (SONAPOST)	+22672443083	<a href="mailto:issa.gneguere@sonapost.bf">issa.gneguere@sonapost.bf</a>
12.	MILLOGO T. CHARLES	BURKINA FASO	AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTE (ARCEP)	+226 25 375 761	<a href="mailto:secretariat@arcep.bf">secretariat@arcep.bf</a>
13.	M. NIYOKINDI BENJAMIN	BURUNDI	DIRECTEUR GENERAL REGIE NATIONALE DES POSTES	+257 22250108	<a href="mailto:niyoben@yahoo.fr">niyoben@yahoo.fr</a>
14.	M. HAVYARIMANA THARCISSE	BURUNDI	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION REGIE NATIONALE DES POSTES	+257 68840408	<a href="mailto:havyarimanatharcisse@gmail.com">havyarimanatharcisse@gmail.com</a>

15.	GNAMBA-YAO ISAAC	COTE D'IVOIRE	DIRECTEUR GENERAL LA POSTE CI	+225 0909 0008 / +225 202 53 551	<a href="mailto:isaac..gnamba@laposte.ci">isaac..gnamba@laposte.ci</a>
16.	M. MAMADOU KONATE	COTE D'IVOIRE	MEMBRE DU CONSEIL DE REGULATION AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS DE COTE D'IVOIRE (ARTCI)	+225 20 34 58 80	<a href="mailto:mamadou.konate@artci.ci">mamadou.konate@artci.ci</a>
17.	M. YAO BINI KOUADIO	COTE D'IVOIRE	CONSEILLER TECHNIQUE DU DIRECTEUR GENERAL CHARGE DU POLE POSTE ET CONFIANCE NUMERIQUE (CT-PC AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS DE COTE D'IVOIRE (ARTCI)	+225 20 34 58 80	<a href="mailto:kouadio.bini@artci.ci">kouadio.bini@artci.ci</a>
18.	M. ANDRE BOUSSOU M'BRA	COTE D'IVOIRE	CONSULTANT LA POSTE	+225 0813 4533	<a href="mailto:boussou.mbra@laposte.ci">boussou.mbra@laposte.ci</a>
19.	SAMEH SOLAIMAN	EGYPT	EGYPT POST	+201 12999 4400	<a href="mailto:samehsolaiman@egyptpost.org">samehsolaiman@egyptpost.org</a>
20.	M. ESSAM MOHAMED EL SAGHIR	EGYPT	CHAIRMAN EGYPT POST	T.: +201113730035	<a href="mailto:alsessam@egyptpost.org">alsessam@egyptpost.org</a> ; <a href="mailto:ahmed.hamed@egyptpost.org">ahmed.hamed@egyptpost.org</a>
21.	MME RANIA IBRAHIM ABDELHADY	EGYPT	MANAGER OF INTERNATIONAL CORRESPONDENCES EGYPT POST		

22.	GEBREMARIAM TADELE ASSEFA	ETHIOPIA	ETHIOPIA POSTAL SERVICE	+251911476463	<a href="mailto:gebtas@gmail.com">gebtas@gmail.com</a>
23.	TEKLEAREGAY BEZABH ASFAW	ETHIOPIA	ETHIOPIA POSTAL SERVICE	+251911476463	<a href="mailto:ethiopost@gmail.com/bezayhu@gmail.com">ethiopost@gmail.com/bezayhu@gmail.com</a>
24.	M. WODAJO ZEBIDER TAMIRU	ETHIOPIA	ETHIOPIA POSTAL SERVICE	+251 911558789	<a href="mailto:zebidertamiru@gmail.com">zebidertamiru@gmail.com</a>
25.	M. WASSIE TEKA TAMENE	ETHIOPIA	ETHIOPIA POSTAL SERVICE	+251911476463	<a href="mailto:ethiopost@gmail.com">ethiopost@gmail.com</a>
26.	ASFAW SEYOUM BIRATU	ETHIOPIA	MINISTRY OF COMMUNICATION AND INFORMATION TECHNOLOGY	+251 944107019	<a href="mailto:asfaw_seyoum2000@yahoo.com">asfaw_seyoum2000@yahoo.com</a>
27.	M. EVITA OMA HONORATO	EQUATORIAL GUINEA	STATE SECRETARY OF POST MINISTRY OF TRANSPORTS, POST AND TELECOMMUNICATIONS	T.: +240 222 27 3211	<a href="mailto:aesono_a@hotmail.com">aesono_a@hotmail.com</a>
28.	M. WAMBUA CHRISTOPHER	KENYA	AG. DIRECTOR/CONSUMERS- PUBLIC AFFAIRS COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	+254722962877	<a href="mailto:wambua@ca.go.ke">wambua@ca.go.ke</a>
29.	M. MATANO NDARO	KENYA	DIRECTOR/COMPETITION, TARRIFS & MARKETING ANALYSIS COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	+254722819870	<a href="mailto:nadro@ca.go.ke">nadro@ca.go.ke</a>

30.	MARTIN NGESA	KENYA	COMMUNICATION AUTHORITY OF KENYA	+254 722 751 233	<a href="mailto:ngesa@ca.go.ke">ngesa@ca.go.ke</a>
31.	MAXWELL MOSOTI MOGAKA	KENYA	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	+254 721 244 223	<a href="mailto:mosoti@ca.go.ke">mosoti@ca.go.ke</a>
32.	EISA M. ELJADI	LIBYA	LIBYA POST CO.	+218 917 125 958	<a href="mailto:e.eljadi@libyapost.ly">e.eljadi@libyapost.ly</a>
33.	MRS. RAMANITRARIVO HASINA	MADAGASCAR	CHEF DU DEPARTEMENT RELATIONS INTERNATIONALES PAOSITRA MALAGASY	+261337550023	<a href="mailto:depc.paositra@moov.mg">depc.paositra@moov.mg</a>
34.	M. RAVELOHARISON HERIMIHAJA	MADAGASCAR	DIRECTEUR DE LA REGULATION DU SECTEUR POSTAL MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	+261340256079	<a href="mailto:depc.paositra@moov.mg">depc.paositra@moov.mg</a>
35.	MANGADZUWA FRANCIS BELSON	MALAWI	BOARD MEMBER MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (MACRA)	T. : +265 1883 611 F. : +265 1883 890	<a href="mailto:fmangadzuwa@gmail.com">fmangadzuwa@gmail.com</a>
36.	SYMPATHY GEORGE MANKWANGWALA	MALAWI	MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (MACRA)	+265 999 208 532	<a href="mailto:mankwangwalasympathy@yahoo.com">mankwangwalasympathy@yahoo.com</a>
37.	CHIWONI DANIEL	MALAWI	MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (MACRA)	T. : +265 1883 611 F. : +265 1883 890	<a href="mailto:dchiwon@macra.org.mw">dchiwon@macra.org.mw</a>

38.	BEN SONES CHITSONGA	MALAWI	MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (MACRA)	+265 999 940 106	<a href="mailto:bechitsonga@macra.org.mw">bechitsonga@macra.org.mw</a>
39.	SUKALI TIMOTHY KUMBUKENI	MALAWI	MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (MACRA)	T. : +265 1883 611 F. : +265 1883 890	<a href="mailto:tsukali@macra.org.mw">tsukali@macra.org.mw</a>
40.	CLARA MWAFULIRWA	MALAWI	MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (MACRA)	+265 999 955 298	<a href="mailto:cmwafulirwa@macra.org.mw">cmwafulirwa@macra.org.mw</a>
41.	IDRISSA LY	MALI	AUTORITE MALIENNE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS, DES TICS ET DES POSTES (AMRTP)	+223 7631 6985/ +223 7545 7575	<a href="mailto:ily@amrtp.ml">ily@amrtp.ml</a>
42.	YAHIIYA ABDOU	MALI	MINISTERE DES POSTES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	+223 667 541 18	<a href="mailto:abdou_yahiya@yahoo.fr">abdou_yahiya@yahoo.fr</a>
43.	M. ABDRAMANE RALIL HAIDANA	MALI	AUTORITE MALIENNE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS, DES TICS ET DES POSTES (AMRTP)	+223 667 58988/ +223 7777 5977	<a href="mailto:abdramane@amrtp.ml">abdramane@amrtp.ml</a>
44.	FATIMATA YEHIA TOURE	MALI	AUTORITE MALIENNE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS, DES TICS ET DES POSTES (AMRTP)	+223 667 95 923	<a href="mailto:ftoure@amrtp.ml">ftoure@amrtp.ml</a>
45.	EL YASSOUDI ABDELADIM	MAROC	POSTE MAROC	+212 661 053 331	<a href="mailto:elmassoudi@poste.ma">elmassoudi@poste.ma</a>

46.	ISAIAS MWANAMBANE	MOZAMBIQUE	INSTITUTO NACIONAL DES COMMUNICACOES DE MOZAMBIQUE (INCM)	+258 823 967 213	<a href="mailto:imvana@incm.gov.mz">imvana@incm.gov.mz</a> ; <a href="mailto:imvana2@incm.gov.mz">imvana2@incm.gov.mz</a> ;
47.	ADRIANA RAFAEL MIRANDA	MOZAMBIQUE	INSTITUTO NACIONAL DES COMMUNICACOES DE MOZAMBIQUE (INCM)	+25821227100	<a href="mailto:arafael@incm.gov.mz">arafael@incm.gov.mz</a>
48.	MME BETY AICHATOU HABIBIOU OUMANI	NIGER	CHAIRPERSON OF THE POST & ICT REGULATORY BOARD AND CHAIRPERSON OF WAPCO ADMINISTRATIVE COUNCIL AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE LA POSTE ET DU NIGER/WAPCO		<a href="mailto:achetoubety@yahoo.fr">achetoubety@yahoo.fr</a>
49.	KANE IDRISSE	NIGER	NIGER POSTE	+227 931 328 94	<a href="mailto:kane.idrissa@gmail.com">kane.idrissa@gmail.com</a>
50.	M. OGUNDELE ABIODUM JOHN	NIGERIA	COUNTRY MANAGER (QOS) NIGERIA POSTAL SERVICES	+234 8039188210	<a href="mailto:biodunogundele2000@yahoo.com">biodunogundele2000@yahoo.com</a>
51.	MME OGUJIOFOR NGOZI	NIGERIA	DIRECTOR OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS MINISTRY OF COMMUNICATIONS	+234	<a href="mailto:ngozi.ogujiorfor@commtech.gov.ng">ngozi.ogujiorfor@commtech.gov.ng</a>
52.	DIWA ISHAYA MUSA	NIGERIA	COURRIER REGULATOR DEPT. (CRD)	+234 802 353 9120	<a href="mailto:hanish_02@yahoo.com">hanish_02@yahoo.com</a>

53.	ADEWOLE KOLAWOLE	NIGERIA	FEDERAL MINISTRY OF COMMUNICATIONS	+234 803 691 9191	<a href="mailto:wolekolawole2018@yahoo.com">wolekolawole2018@yahoo.com</a>
54.	ODOH ABRAHAM	NIGERIA	NIGERIAN POSTAL SERVICE (NIPOST)	+234 813 657 0932	<a href="mailto:odoabraham@yahoo.com">odoabraham@yahoo.com</a>
55.	M. ADAMA DIOUF	SENEGAL	DIRECTEUR DE LA REGULATION POSTALE AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS ET DES POSTES	+221338690369	<a href="mailto:adama.diouf@artp.sn">adama.diouf@artp.sn</a>
56.	M. FEDIOR SALIOU	SENEGAL	DIRECTEUR DES ETUDES ET PROJETS SOCIETE NATIONALE LA POSTE	T.: + 221 77450 72 63	<a href="mailto:salioufedior@laposte.sn">salioufedior@laposte.sn</a>
57.	IDRISSA MANE	SENEGAL	EMS SENEGAL / LA POSTE	+221777437444	<a href="mailto:idrissamane@ems.sn">idrissamane@ems.sn</a>
58.	IBRAHIMA DIONE	SENEGAL	SN LA POSTE	+221 778 197 912	<a href="mailto:idione3@gmail.com">idione3@gmail.com</a>
59.	GADIAGA MODI COUMBA	SENEGAL	AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS ET DES POSTES (ARTP)	+221 177 333 9632	<a href="mailto:jurismody@yahoo.fr">jurismody@yahoo.fr</a>
60.	NDOYE ARAME	SENEGAL	AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS ET DES POSTES (ARTP)	+221 777 405 372	<a href="mailto:aramendoye@iclaud.com">aramendoye@iclaud.com</a>



61.	FATIMA SAHARA DIOP	SENEGAL	AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS ET DES POSTES (ARTP)	+221 776 392 640	<a href="mailto:fatima.diop@artp.sn">fatima.diop@artp.sn</a>
62.	QUEEN MONTOEDI	SOUTH AFRICA	DEPT OF TELECOMS MINISTRY TELECOMMUNICATONS & POSTAL SERVICES	+27 124 278 544	<a href="mailto:gmontoedi@dtps.gov.za">gmontoedi@dtps.gov.za</a>
63.	PHENDILE DLAMINI	SOUTH AFRICA	MINISTRY TELECOMMUNICATONS & POSTAL SERVICES	+27 718 734 201	<a href="mailto:pdlamini@dtps.gov.za">pdlamini@dtps.gov.za</a>
64.	VIOLET LETSINI	SOUTH AFRICA	INDEPENDENT COMMUNICATIONS AUTHORITY OF SOUTH AFRICA (ICASA)	+27 566 3715	<a href="mailto:vletsini@icasa.org.za">vletsini@icasa.org.za</a>
65.	CAROLINE KANUTI	TANZANIA	MINISTRY OF WORKS, TRANSPORT & COMMUNICATION	+255 785 304 500	<a href="mailto:caroline.kanuti@mst.go.tz">caroline.kanuti@mst.go.tz</a>
66.	ELIA MADULESI	TANZANIA	TANZANIA POSTS CORPORATION (TPC)	+255 22 21 28 258/ +255 754 655 500	<a href="mailto:madulesi@posta.co.tz">madulesi@posta.co.tz</a>
67.	HASSAN A. MWANG'OMBE	TANZANIA	TANZANIA POSTS CORPORATION (TPC)	+255222113394/ +255 715 048 393	<a href="mailto:pmg@posta.co.tz">pmg@posta.co.tz</a> ; <a href="mailto:hassan.mawangombe@posta.co.tz">hassan.mawangombe@posta.co.tz</a>
68.	M. HARUNI LEMANYA	TANZANIA	DIRECTOR OF POSTAL AFFAIRES TANZANIA COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (TCRA)	+255 754620279	<a href="mailto:haruni@tcra.go.tz">haruni@tcra.go.tz</a>

69.	HOUSSEM GHARBI	TUNISIA	LA POSTE TUNISIENNE	+216 934 33 925	<a href="mailto:housseem.gharbi@tnpost.tn">housseem.gharbi@tnpost.tn</a>
70.	CHARLES LWANGA AUK	UGANDA	MINISTRY OF ICT & NATIONAL GUIDANCE	+256 772 308 111	<a href="mailto:charles.auk@ict.co.ug">charles.auk@ict.co.ug</a>
71.	ISAAC NONDE	ZAMBIA	ZAMBIA INFORMATION AND COMMUNICATIONS TECHNOLOGY AUTHORITY (ZICTA)	+260 977 899 337	<a href="mailto:inonde@zicta.zm">inonde@zicta.zm</a>
72.	MARTHA MUCHATIBAYA	ZIMBABWE	POSTS AND TELECOMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY OF ZIMBABWE (POTRAZ)	+263 772129 289	<a href="mailto:muchatibaya@potraz.gov.zw">muchatibaya@potraz.gov.zw</a>
73.	ALFRED MARISA	ZIMBABWE	POSTS AND TELECOMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY OF ZIMBABWE (POTRAZ)	+263 712 860 766	<a href="mailto:marisa@potraz.gov.zw">marisa@potraz.gov.zw</a>
74.	KENNEDY DEWERA	ZIMBABWE	POSTS AND TELECOMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY OF ZIMBABWE (POTRAZ)	+263 772 125 414	<a href="mailto:dewera@potraz.gov.zw">dewera@potraz.gov.zw</a>
75.	TSITSI MARIWO	ZIMBABWE	POSTS AND TELECOMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY OF ZIMBABWE (POTRAZ)	+263 774 615 40	<a href="mailto:tsitsi.mariwo@potraz.gov.zw">tsitsi.mariwo@potraz.gov.zw</a>
76.					

77.	DJIBRILLA BALLO	ATU-UAT	ATU-UAT	+254 725 876728	<a href="mailto:a.ballo@atu-uat.org">a.ballo@atu-uat.org</a>
78.	PHILLIP WE CO LTD	CHINA	IAE EXPRESS	+86 138 027 645 45	<a href="mailto:philipw@iaexp.com">philipw@iaexp.com</a>
79.	AIME THEUBET	SWITZERLAND	LA POSTE SUISSE	+41 58 341 2225	<a href="mailto:aime.theubet@post.ch">aime.theubet@post.ch</a>
80.	MUTUAL MUTHUSI	UNIVERSAL POSTAL UNION (UPU)	UNIVERSAL POSTAL UNION (UPU)	+41 792 443 845	<a href="mailto:mutua.muthusi@upu.int">mutua.muthusi@upu.int</a>
81.	HASHIM ELHAJ	UNIVERSAL POSTAL UNION (UPU)	UNIVERSAL POSTAL UNION (UPU)		<a href="mailto:hashim.elhajim.elhaj@upu.int">hashim.elhajim.elhaj@upu.int</a>
82.	AKA-BROU LOUIS- BLAISE	WEST AFRICA POSTAL CONFERENCE (WAPCO)	WEST AFRICA POSTAL CONFERENCE (WAPCO)	+234 810 944 8719	<a href="mailto:akabroulb@yahoo.fr">akabroulb@yahoo.fr</a>
83.	RAPHAEL MASHAURI	ERNST & YOUNG EXTERNAL AUDITOR	ERNST & YOUNG EXTERNAL AUDITOR	+255 713 339 309	<a href="mailto:raphael.mashauri@tz.ey.com">raphael.mashauri@tz.ey.com</a>
84.	YOUNOUSS DJIBRINE	PAN AFRICAN POSTAL UNION	SECRETARY GENERAL - PAPU	+255 766 318 735	<a href="mailto:sg@papu.co.tz">sg@papu.co.tz</a>

85.	ADULOJU R. ADULOJU	PAN AFRICAN POSTAL UNION	ASSISTANT SECRETARY GENERAL - PAPU		<a href="mailto:asg@papu.co.tz">asg@papu.co.tz</a>
86.	OUMAROU LY	PAN AFRICAN POSTAL UNION	LEGAL OFFICER PAN AFRICAN POSTAL UNION	+255 712 963 409	<a href="mailto:lop@papu.co.tz">lop@papu.co.tz</a>
87.	NATHAN MKANDAWIRE	PAN AFRICAN POSTAL UNION	HEAD, OPERATIONS AND TECHNOLOGY DEPT - PAPU		<a href="mailto:gs@papu.co.tz">gs@papu.co.tz</a>
88.	MICHAEL ONYEZEWE	PAPU	HEAD ADMINISTRATION & FINANCE DEPT	T : +255 786 182 798	<a href="mailto:af@papu.co.tz">af@papu.co.tz</a>
89.	HILLARIA MAZENGE	PAPU	PAPU		<a href="mailto:gso@papu.co.tz">gso@papu.co.tz</a>
90.	AMADOU	PAPU	PAPU		<a href="mailto:cop@papu.co.tz">cop@papu.co.tz</a>
91.	CAPO-CHICHI	PAPU	TRANSLATOR		<a href="mailto:translator@papu.co.tz">translator@papu.co.tz;</a>

**ALLOCUTIONS**



**UNION PANAFRICAINE DES POSTES**  
**37<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**Discours de**  
**M. YOUNOUSS DJIBRINE,**  
**SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION PANAFRICAINE DES POSTES**  
**(UPAP)**  
**LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 37<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION PANAFRICAINE DES POSTES**

**10 Avril 2018, Alger, Algérie**

- ✓ **Excellence Madame HOUDA IMANE FARAOUN**, Ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique de la République algérienne démocratique et populaire ;
- ✓ Ambassadeur **BISHAR HUSSEIN**, Directeur général du Bureau international de l'Union postale universelle ;
- ✓ Monsieur **Moez CHAKCHOUK**, président du Conseil d'Administration de l'UPAP, président Directeur Général de la Poste de Tunisie ;
- ✓ Monsieur **KOLAWOLE ADULOJU RAHEEM**, Secrétaire général adjoint de l'UPAP ;
- ✓ Monsieur **Mohamed AHMED NACER**, Président du Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) de l'Algérie ;
- ✓ Monsieur **DAHMANI ABDELKARIM**, Directeur général d'Algérie Poste ;
- ✓ Monsieur **CHRISTIAN MINOUNGOU**, représentant de Madame la Commissaire de l'Infrastructure et de l'Energie de la Commission de l'Union africaine ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des Autorités de régulation et des Postes des Etats membres de l'UPAP ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration des Etats membres de l'UPAP ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les responsables des organisations postales sous-régionales ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les partenaires de l'Union panafricaine des postes ;
- ✓ Chers invités ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse ;
- ✓ Distingués délégués ;
- ✓ Mesdames et Messieurs,

En vos rangs et qualités, tout protocole observé ;

**Bonjour !**

**صَبَّاحُ الْخَيْرِ !**

**Bom dia !**

**Habari Asubuhi !**  
**Good morning!**

C'est avec une joie immense que je prends la parole devant cette auguste Assemblée en ce jour ici à Alger, capitale de l'Algérie, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture officielle de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP).

Je voudrais saisir cette occasion pour dire un grand merci au nom de la Communauté postale africaine à Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, pour avoir accepté que son pays soit l'hôte de la présente session. C'est un geste généreux et aimable qui réaffirme profondément son engagement pour la solidarité de l'Afrique et ses efforts soutenus et de ceux de son gouvernement en vue de l'intégration sociale et économique de notre grand continent.

Au Gouvernement et au peuple Algérien, je dis **MERCI** pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité et toutes les marques d'attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée ici à Alger.

**Madame la Ministre, notre invité d'honneur,**

Permettez-moi, au nom de l'ensemble des Etats membres, de vous exprimer ma profonde reconnaissance et gratitude pour avoir accepté, malgré votre calendrier que nous savons fort chargé, d'honorer de votre présence effective cette occasion. Je vous suis également reconnaissant pour toutes les dispositions prises et le travail abattu, sous la haute supervision de votre département ministériel, par le dynamique comité d'organisation, qui a été mis en place et qui est à pied d'œuvre depuis plusieurs semaines en vue de la parfaite réussite des présentes assises. Excellence Madame le Ministre, veuillez adresser aux membres du Comité d'organisation, notre très grand MERCI.

**Excellence, Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi de rendre ici un hommage appuyé à notre président du Conseil d'administration de l'UPAP, Monsieur **Moez CHAKCHOUK**, par ailleurs **Président Directeur Général de la Poste de Tunisie**, pour la façon exceptionnelle avec laquelle il a conduit son mandat depuis l'année dernière. Nos relations ont été très excellentes tout au long de son mandat. Toute chose qui a permis le bon fonctionnement du Secrétariat général pour le grand bénéfice des Etats membres. Monsieur le Président, MERCI pour votre disponibilité.

Le même hommage va à l'endroit du Directeur Général du Bureau international de l'UPU, Monsieur **BISHAR HUSSEIN**, qui s'est montré toujours disponible à prendre part à nos sessions du Conseil d'administration et à toutes les réunions majeures de l'Union. Je puis vous dire qu'au-delà de la représentation, son expertise a toujours été d'un grand apport. Par votre entremise, je voudrais en



outre adresser ma reconnaissance à Monsieur **METOKI MASAHIKO**, Président du Conseil d'Exploitation postale (CEP) qui sera parmi nous dans deux jours.

Je voudrais également saluer la présence parmi nous de Monsieur **CHRISTIAN MINOUNGOU**, représentant de Madame la Commissaire aux Infrastructures et à l'Energie de la Commission de l'Union africaine. Il a été toujours à nos côtés. C'est un signe clair de l'engagement et du soutien de notre organisation mère pour le secteur postal africain.

Pour terminer dans ce chapitre, je salue ici la présence des Etats membres observateurs, des organisations sous régionales (**CPEAO, COPTAC, CRASA, EACO, SAPOA**), et de celle de nos partenaires : **FRDPA, le GROUPE POSTE FRANCE, la POSTE SUISSE, JAPAN POST, ESCHER GROUP, FIDA, CHINA POST**, pour ne citer que ceux-là.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

« **La Poste, infrastructure de livraison de choix pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux de développement national** » est le thème choisi pour la célébration de la journée panafricaine des Postes. Nous avons voulu que ce thème soit l'un des grands axes de réflexion du secteur postal africain durant toute cette année 2018.

En effet, si les pouvoirs publics, notamment les gouvernements, ont plusieurs leviers pour atteindre leurs objectifs, la Poste apparait cependant comme l'infrastructure la mieux adaptée ; une infrastructure qui permet de donner accès à un large éventail de services à tous les citoyens. Les bureaux de poste, de plus en plus, deviennent de véritables centres d'affaires, des « **one stop shop** » conçus sur le modèle économique des guichets uniques, qui permettent à nos Etats de réaliser de grands objectifs, dont le principal bénéficiaire final sera le citoyen.

Grâce à la Poste, les gouvernements peuvent aisément faciliter le développement du commerce électronique, l'inclusion sociale, la promotion de la gouvernance électronique, l'inclusion numérique, l'éducation numérique, etc. Bref, la Poste est l'infrastructure par excellence pour accompagner les décideurs dans leur quête pour l'émergence socio-économique inclusive.

Qu'il me soit donc permis d'interpeller les dirigeants du secteur postal africain pour qu'ils en fassent le pivot central du développement. Je me réjouis déjà de ce que les Postes africaines, dans la majorité, aient pu apprivoiser les TIC comme un tremplin. Aujourd'hui plus que jamais, l'atteinte des objectifs de croissance passe par la numérisation des outils de production et l'élaboration des offres qui feront de vous des promoteurs de solutions innovantes, inclusives, intégratives, abordables, accessibles et surtout durables. Ainsi, nous participerons à la consolidation de la croissance nationale et au développement durable dans une arène économique marquée par une concurrence féroce.

Comme vous le constatez, le thème de notre journée s'intègre parfaitement dans la Vision 2020 de l'UPAP, dans la **Vision 2063 de l'Union africaine**, de même que dans les **Objectifs du Développement durable des Nations unies**, en ce qui concerne notamment les volets d'intégration, d'inclusion socio-économique et de facilitation des échanges, entre autres. Ceci passe par une mutualisation permanente de nos énergies pour atteindre des niveaux de progrès socio-économiques souhaitables, qui offriront aux peuples de notre cher continent une qualité de vie bien meilleure.

#### **Excellences Mesdames et Messieurs,**

La 37<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) sera un grand moment non seulement pour la vie de l'Union, mais également pour le secteur postal de manière générale. Ainsi que vous le savez, la présente édition précède deux événements majeurs de notre secteur. Il s'agit, d'une part, de la 5<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence extraordinaire de l'UPAP qui se tiendra les 26 et 27 juillet 2018, à Antananarivo à Madagascar et du Congrès extraordinaire de l'Union postale universelle (UPU) prévu en Ethiopie du 3 au 7 septembre 2018, d'autre part.

Notre 37<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil d'administration sera une espèce de répétition générale avant ces deux rendez-vous. Les deux sujets majeurs figurant dans l'agenda de ces deux rencontres seront débattus ici à Alger.

Ces sujets sont :

- D'abord, l'examen des propositions d'amendements portant sur les Actes de l'Union ;
- Et puis, l'harmonisation des positions africaines sur les questions clés du Congrès extraordinaire de l'Union postale universelle, prévu du 03 au 07 septembre 2018, à Addis-Abeba (Ethiopie).

Sur le point relatif à l'examen des propositions des amendements portant sur les Actes de l'Union, notre **Groupe d'experts juridiques s'est réuni à Arusha, en Tanzanie, du 27 au 30 novembre 2017**, avec pour mandat de procéder à la révision des dispositions des Actes de l'Union, devenues inopérantes et obsolètes, afin de les adapter à l'environnement postal actuel. Parmi les propositions d'amendements consensuelles qu'il a formulées, l'on peut citer :

- ✓ La résolution des difficultés liées aux délais de l'entrée en vigueur des décisions de la Conférence des plénipotentiaires ;
- ✓ L'augmentation du nombre des membres du Conseil d'administration au prorata de la distribution géographique établie par l'Union africaine ;
- ✓ La reconnaissance d'un statut de membres associés pour les partenaires qui le souhaiteraient ;
- ✓ Le calendrier de nos réunions ;
- ✓ Etc...

S'agissant de l'harmonisation des positions africaines sur les questions clés du Congrès extraordinaire de l'Union postale universelle, je voudrais dire ici que ces assises d'Addis-Abeba donneront lieu à la prise d'importantes décisions qui impacteront, pour longtemps, l'avenir des services postaux. C'est pourquoi, il importe que l'Afrique harmonise ses positions sur les questions clés ci-après, qui figureront à l'ordre du jour, à savoir :

- **Premièrement** : les questions de gouvernance avec en toile de fond la réforme de l'Union ; la viabilité financière de l'Union à long terme ; la pérennité future de la caisse de prévoyance de l'Union ; la stratégie postale mondiale de l'UPU actuelle et future.
- **Deuxièmement** : les questions d'exploitation/opérationnelles avec comme éléments : le Plan d'intégration des produits et le Plan de rémunération intégrée.

Sur ce point, il importe de souligner que l'harmonisation des positions des Etats membres avant toute échéance importante est un des objectifs poursuivis par l'UPAP. C'est dans ce cadre que le dernier Conseil d'administration a adopté la **Décision** relative à la création et à la mise en place d'un **Comité africain de soutien** dans le cadre de l'organisation du Congrès extraordinaire de 2018 en Ethiopie, du Congrès ordinaire de 2020 en Côte d'Ivoire ainsi que de l'examen des questions techniques clés de l'UPU.

Placé sous la coordination du Secrétariat général de l'UPAP, le Comité est composé d'un représentant par zone géographique, qui sont la Guinée équatoriale pour le Centre, l'Ouganda pour l'Est, la Tunisie pour le Nord, la Guinée pour l'Ouest et enfin l'Afrique du sud pour la zone australe. A ces deux pays, il convient d'ajouter l'Ethiopie et la Côte d'Ivoire qui sont les pays hôtes des deux importants événements mondiaux cités plus haut. Comme vous pouvez le constater, les enjeux de notre Conseil d'administration sont énormes, les défis à relever nombreux.

**Excellence, Mesdames et Messieurs,**

L'autre temps fort de notre session sera la tenue du Forum des Régulateurs postaux. Pour sa deuxième session, les assises se tiendront autour de la thématique : « **Le Régulateur et la régulation des services financiers postaux** ».

Ainsi dans la foulée du premier forum tenue à Nairobi, nous avons jugé utile de continuer de traiter des thèmes susceptibles d'intéresser l'ensemble des participants, notamment la régulation des services financiers, un domaine qui suscite de vifs débats à chaque fois que la question de l'inclusion financière est évoquée.

L'objectif global du forum de cette année est de partager les expériences et les pratiques relatives aux statuts juridique et financier des Autorités de régulation. Il s'agira surtout de connaître dans un premier

*Rapport de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP. Alger, Algérie 10 au 12 avril 2018*

temps les différentes formes des autorités de régulation dans les États membres et de répondre aux questions suivantes : les organes de régulation sont-ils des organes indépendants ? Sont-ils dotés de moyens propres ou entité au sein du ministère. Quels sont les rapports qu'ils entretiennent avec les autorités de tutelle et les opérateurs ?

Dans un second temps, il s'agira de s'appesantir sur la régulation appliquée aux services financiers postaux. Diffère-t-elle de celle des banques centrales, responsables du suivi des services financiers dans le paysage économique ? Quel type de coopération existe-t-il entre les deux organes de surveillance financière ?

Au sortir du Forum, grâce à la contribution attendue des participants, représentant les États membres, les banques centrales, les bailleurs de fonds, les régulateurs et les organismes de protection des consommateurs, l'UPAP souhaiterait disposer d'une orientation claire permettant d'aboutir à court terme à la définition d'un **REGULATEUR-TYPE**, toute chose qui constituera un premier pas vers l'harmonisation de la régulation en Afrique.

**Excellence Mesdames et Messieurs,**

Je ne voudrais pas parler plus longtemps, car, je suis conscient que nous avons un ordre du jour bien chargé qui inclut des discussions sur de nombreux sujets très intéressants et des communications par des experts venant des États membres et des partenaires, ainsi qu'une liste de recommandations proposées par les commissions techniques qui nous occuperont pendant deux jours

En conclusion, permettez-moi une fois de plus d'exprimer ma profonde gratitude à nos hôtes pour les rôles qu'ils ont joués dans la parfaite organisation de nos réunions.

A vous tous, je dis MERCI pour votre présence et salue d'avance votre participation active aux discussions et à la réussite de la session.

**Que Dieu vous bénisse !**

**Qu'il bénisse le secteur postal !**

**Qu'il bénisse l'Algérie !**

**Et qu'il bénisse l'Afrique !**

**Merci beaucoup !**

**شُكْرًا كَثِيرًا (Shoukran katheeran)!**

*Rapport de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP. Alger, Algérie 10 au 12 avril 2018*

**Thank you !**

**Obrigado!**

**Asante sâna!**



**37<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

UPAP/CA/XXXVII/2018 – Doc. N°1

10 au 12 avril 2018, Alger, Algérie

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 37<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'UPAP**

**BUREAU**

PRESIDENT	-	
1 <sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT	-	
2 <sup>ND</sup> VICE-PRESIDENT	-	
RAPPORTEURS	-	
SECRETAIRE	-	Secrétariat général

**HORAIRES DE TRAVAIL**

MATINEE	:	09h30	-	13h00
PAUSE-CAFE	:	11h00	-	11h30
APRES-MIDI	:	15h00	-	18h00
PAUSE-CAFE	:	16h00	-	16h30

<b>POINT N°</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>DOCUMENT</b>
---------------------	----------------------	-----------------

**PREMIERE JOURNEE**

1. Inscription des Délégués ;
2. Cérémonie d'ouverture officielle ;

3. Réunion des chefs de délégation ;
4. Confirmation du quorum ;
5. Mot d'ouverture du président
6. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ; **UPAP/CA/XXXVII/2018 - Doc N°1**
7. Adoption du rapport de la 36<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration ; **UPAP/CA/XXXVII/2018 - Doc N°2**
8. Rapport du président sortant du Conseil d'administration **UPAP/CA/XXXVII/2018 - Doc N°3**
9. Election et installation du Bureau ;
10. Mot d'ouverture du président entrant ;
11. Messages de soutien des partenaires ;
12. Présentation par l'UPU ;
13. Présentation par l'Algérie ;
14. Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2017/2018 ; **UPAP/CA/XXXVII/2018 - Doc N°4**
15. Thème de la Journée panafricaine des postes 2019 ; **UPAP/CA/XXXVII/2018 - Doc N°5**
16. Présentation des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques, par les présidents respectifs ;
  - a) Exploitation et Technologies ; **UPAP/CA/XXXVII/2018 - Doc N°6**
  - b) Politique, Stratégie, et Gouvernance, y compris le Comité africain de soutien. **UPAP/CA/XXXVII/2018 - Doc N°7**

## DEUXIEME JOURNEE

17. Forum des Régulateurs postaux

## TROISIEME JOURNEE

18. Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2017 ; **UPAP/CA/XXXVII/2018 - Doc N°8**
19. Présentation du rapport assorti de recommandations de la Commission Finances et Administration, par le président ; **UPAP/CA/XXXVII/2018- Doc N°9**
20. Présentations diverses ;
21. Divers ;
22. Date et lieu de la 38<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;
23. Motion de remerciement et communiqué final ;
24. Séance de clôture.



**RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT****37<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU 7 AU 12 AVRIL 2018, ALGER, ALGERIE**  
**PROJET DE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES ACTIVITES DE L'UNION POUR LA PERIODE 2017-2018****1. INTRODUCTION**

En tant que Président sortant du Conseil d'administration de l'UPAP, j'ai le plaisir de présenter le rapport des activités mises en œuvre pendant mon mandat couvrant la période 2017-2018.

**2. PRÉSIDENCE DE LA 36<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP EN MAI 2017, A NAIROBI AU KENYA**

Selon les dispositions de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union, le président organise les travaux des réunions. Il ouvre et clôt les réunions, dirige les débats, donne la parole, soumet au vote les questions faisant l'objet de débats, annonce les résultats des votes et tranche sur les points de procédure conformément au Règlement intérieur.

Par ailleurs, l'article 5 du Règlement d'exécution de la Convention accorde au Conseil d'administration notamment la charge de diriger, de contrôler et de coordonner les activités financières et administratives de l'Union.

Conformément aux dispositions que je viens de citer, j'ai le plaisir d'annoncer qu'au cours de l'année j'ai pu, avec l'aide du Secrétariat général, accomplir mon devoir avec succès. Permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude aux États membres du Conseil pour l'occasion donnée à la Tunisie de diriger au cours de ce mandat et pour leur coopération envers sa réussite.

Au cours de notre réunion tenue à Nairobi (Kenya), nous avons examiné et approuvé les activités ci-dessous soumises au Conseil à savoir :

- a) Thème de la célébration de la journée 2018 de l'UPAP ;
- b) Programme d'activité pour l'exercice 2017/2018 ;
- c) Budget de l'Union pour l'exercice 2017/2018 ;
- d) Point sur les systèmes d'adressage et de code postal en Afrique ;

e) Nomination d'un nouvel auditeur externe.

Toutes ces activités ont été entièrement exécutées et figurent dans le rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2017/2018 que vous venez d'examiner et d'adopter.

Chers délégués, j'aimerais vous informer que les réunions de la Commission Exploitation et Technologies et celle du groupe de travail des experts juridiques ont eu lieu pendant mon mandat, entre autres. Ma sincère gratitude et mes remerciements à la Tunisie et la Tanzanie pour avoir accueilli ces réunions. D'après les commentaires reçus je suis heureux de constater que les événements ont enregistré un succès retentissant.

Outre la présidence de la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, j'ai également effectué des activités suivantes pendant la période faisant l'objet du présent rapport :

- a) Coordination de la participation des Etats membres aux réunions des commissions de l'UPU, particulièrement celle sur les Réformes de l'UPU ;
- b) Coordination des réunions consultatives africaines lors des réunions CA/CEP de l'UPU à Berne.
- c) Exécution des tâches qui m'ont été assignées en tant que président du Conseil, à savoir la nomination du nouvel auditeur et la recommandation de l'examen à la hausse du taux de la prime d'assurance-vie pour le personnel du Secrétariat général.

### **3. PREPARATIONS POUR LA PROCHAINE SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES ET DU CONGRES EXTRAORDINAIRE DE L'UPU**

Comme vous le savez, la session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires se tiendra en juillet 2018 à Madagascar. Les principaux objectifs de cette conférence se présentent comme suit :

- a) examiner et approuver les modifications apportées aux Actes de l'Union qui ont été examinés par le Groupe de travail des experts juridiques de la Commission Politique, Stratégie et Gouvernance en novembre 2017 et envoyés aux membres pour commentaires et contribution à apporter ; et
- b) arrêter des positions communes sur les questions techniques clés du congrès de l'UPU afin que les intérêts de l'Afrique soient convenablement sauvegardés pendant le congrès extraordinaire de l'UPU qui se tiendra début septembre 2018 en Ethiopie.

Je voudrais saisir l'occasion de la présente réunion pour vous inviter à aborder ces deux questions et toute autre question pouvant être inscrite en divers, dans l'unité et la sérénité et de clarifier toutes les zones d'ombre avant l'événement tout en veillant à ce que nos travaux et résolutions soient guidés par nos principes.

En outre et comme je l'ai déjà mentionné, le Congrès extraordinaire de l'UPU se tiendra au début du mois de septembre 2018, en Éthiopie pour examiner les questions techniques clés suivantes :

- a) Mise en œuvre du Plan d'intégration des produits (PIP) ;
- b) Projet de Plan d'activités d'Istanbul – Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de rémunération intégrée ;
- c) Gestion des activités de l'Union - Réforme de l'UPU ;
- d) Réforme du modèle de contribution applicable aux Etats membres de l'Union ; et
- e) La pérennité future de la caisse de prévoyance de l'Union.

J'aimerais vous inviter à nouveau à l'examen critique de ces questions en vue d'assurer que l'Afrique arrête une position commune qui garantiront nos intérêts de continent en développement. Par conséquent, je vous encourage à apporter votre soutien aux travaux du Comité africain de soutien qui a été créé par une résolution prise à Nairobi au Kenya l'année dernière pour qu'il puisse mener sa noble tâche à bon port.

#### 4. DEFIS

Au cours de mon mandat, j'ai rencontré les difficultés suivantes :

- a) Restructuration du Secrétariat général - La mise en œuvre de la nouvelle structure adoptée a commencé et elle le sera graduellement sous réserve de la disponibilité de fonds ;
- b) Le financement de l'Union et du budget – Le financement demeure toujours un défi en raison de la réduction du budget de **1 719 867 \$EU** approuvée par la 9<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, à **1 647 758 \$EU** après la redistribution des priorités des activités par le Secrétariat général. Cela ne fait aucun doute car il s'agit d'un sérieux défi à la mise en œuvre complète des activités approuvées pour le cycle ;
- c) La représentation des Etats membres dans les commissions de l'UPU ainsi que dans les organes de l'UPU est encore faible. Les membres qui ont été élus au CA et au CEP n'ont pas exprimé leur intérêt à représenter l'Union surtout en qualité de président ou de vice-président des diverses commissions et groupes de travail ;
- d) La représentation des fonctionnaires de l'UPAP aux réunions de l'UPU est insuffisante en raison des mesures d'austérité ;
- e) Les Actes de l'Union sont obsolètes. À cet égard, profitons de la tenue prochaine de la 5<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires pour assurer l'approbation de leurs amendements et leur mise en œuvre immédiate. En outre, il est nécessaire

d'examiner en permanence les instruments afin que l'Union demeure pertinente pour l'environnement commercial moderne ;

- f) L'actuel système de facturation annuelle et l'incapacité des États membres à payer à temps les sommes dues, affecte également la mise en œuvre harmonieuse de nos activités.
- g) Les contraintes liées au financement du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP compte tenu de la nécessité d'en assurer la viabilité et l'inversion du ratio d'endettement sur fonds propres qui font que l'UPAP doit déboursier d'urgence une contribution supplémentaire en espèces. La situation financière actuelle ne permet pas de progresser dans cette entreprise. De plus amples détails seront fournis au Conseil par le président de la Commission Finances et Administration.

## **5. RECOMMANDATIONS**

- a) Il est nécessaire d'adopter les amendements aux Actes de l'Union en juillet 2018, lors de la prochaine session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires ;
- b) Je lance un vibrant appel aux Etats membres élus au CEP/CA pour une participation effective aux réunions de l'UPU ;
- c) J'exprime ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République Unie de Tanzanie pour leur engagement dans l'aboutissement du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP. Nous exhortons donc les États Membres à contribuer financièrement à la réalisation dudit projet.

## **6. CONCLUSION**

En conclusion, j'aimerais saisir l'occasion pour remercier sincèrement tous les membres du bureau sortant de leur soutien inlassable pendant la période considérée.

Je suis également très redevable au Secrétaire général et au personnel du Secrétariat général qui a travaillé de manière satisfaisante avec moi et m'a donné tout le soutien dont j'avais besoin.

D'ailleurs, je manquerai à mon devoir si je ne remercie pas tous les États membres pour leur coopération tout au long de mon mandat. Il convient de rappeler que nous avons toujours étendu cette coopération fraternelle à tout État membre élu à la présidence du Conseil d'administration de l'Union. Dans le même esprit, je souhaite que vous fassiez de même pour le président et les membres du nouveau bureau.

En ce qui concerne ce dernier, je tiens à les féliciter sincèrement pour leur élection bien méritée en tant que membres du bureau pour la prochaine année. En leur passant le témoin, je suis très

confiant qu'ils conduiront l'Union vers de plus grands horizons. Si vous avez besoin d'une quelconque assistance pendant cette session et au delà, je reste entièrement disponible pour vous l'offrir volontiers.

Enfin, je souhaite à vous et à toute l'Union la réussite totale durant votre mandat couvrant la période 2018/2019.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

**Moez CHAKCHOUK**

***Président directeur général de la Poste tunisienne et Président du Conseil d'administration de l'UPAP 2017-2018***



**37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration  
07 au 12 avril 2018, Alger, Algérie**

*Original anglais*  
**UPAP/CA/XXXVI/2017- Doc N°4**

<b>Objet</b>	<b>Références/alinéas</b>
Rapport d'activités du Secrétaire général de l'UPAP pour la période 2017/2018  Rapport présenté le <b>10 avril 2018 à Alger, Algérie</b>	Article 9, alinéa 17 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP
Décision attendue : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre note du rapport</li> <li>• Donner les orientations nécessaires, le cas échéant</li> </ul>	

## 1. INTRODUCTION

En application des dispositions pertinentes de l'article 9, alinéa 17 du Règlement d'exécution de la Convention, le Secrétaire général a l'honneur de présenter au Conseil d'administration, le rapport d'activités de l'Union pour l'exercice 2017/2018.

Il convient de souligner que l'exercice 2017/2018 finissant aura été un exercice tout-à-fait singulier pour l'UPAP. En effet, il a été marqué par plusieurs enjeux majeurs, dont notamment :

- le lancement proprement dit du Plan de Développement Régional, dont les projets phares sont le développement du Commerce électronique et l'inclusion financière ;
- la préparation de la session extraordinaire de la Conférence de Plénipotentiaires, dont on attend la modernisation des actes de l'Union, vieux de Trente (30) ans ;
- la préparation concomitante du Congrès extraordinaire de l'UPU, qui se tiendra pour la 1<sup>ère</sup> fois sur le Continent africain depuis plus de Quatre Vingt (80) ans et au cours duquel d'importantes décisions sont susceptibles de marquer durablement la vie du réseau postal mondial.

C'est dans ce contexte particulier et avec - malheureusement - des ressources somme toute très limitées, que le Secrétariat général a entrepris de mener les activités, objet du présent rapport, qui se décline en quinze (15) principaux points, ainsi qu'il suit :

- l'environnement des affaires ;
- la performance réalisée ;
- le fonctionnement courant de l'Union ;
- les questions relatives à la politique, la régulation et la gouvernance ;
- la gestion financière ;
- les ressources humaines ;
- les projets structurants ;
- les Conférences et ateliers internationaux ;
- les activités des centres de formation régionaux ;
- la Coopération ;
- l'adhésion à l'UPAP ;
- les relations avec le pays siège de l'UPAP ;
- les défis et actions entreprises/envisagées ;
- les perspectives/attentes pour le prochain exercice ;
- Conclusion.

## 2. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

De manière générale, l'environnement politique est demeuré relativement stable au cours de la période sous revue, avec l'adoption de plus en plus par les pays africains des principes démocratiques et de bonne gouvernance, sous l'égide de l'Union africaine.

La récente signature, le 21 mars 2018, de l'Accord sur la **Zone de libre échange continentale** (ZLEC) et du **Protocole de libre circulation des populations** par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine constitue, à cet égard, un pas de géant sur le chemin de l'intégration africaine. En effet, comme l'a si bien dit le coordonateur de ce projet, le Président Mahamadou Issoufou du Niger, il s'agit d'un « tournant historique pour l'Afrique, qui a été divisée il y a 133 ans à Berlin, partagée et affaiblie ».

En ce qui concerne le secteur postal, la reconnaissance par l'Union africaine du rôle stratégique que la poste pourrait jouer dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA relatif à "**l'Afrique que nous voulons**", est un heureux présage pour une grande impulsion au développement de notre secteur dans les années à venir.

Cependant, les défis restent nombreux et complexes.

**D'abord, au niveau de notre Union** : les cadres juridiques existants demeurent un obstacle à la réalisation de la plupart de ses objectifs dans cet environnement commercial moderne et très évolutif.

S'ajoutent à cela, le phénomène de la baisse continue des volumes du courrier, les évolutions technologiques, la concurrence déloyale, la libéralisation/les changements sur le plan politique, de nouvelles attentes des clients et des mutations profondes au niveau des habitudes de consommation, entre autres.

**Concernant le développement du réseau :** la Poste africaine continue de maintenir une croissance raisonnable, forte de ses plus 36 000 bureaux de poste répartis sur tout le continent. Cependant, une partie du réseau existant est restée en état de délabrement avancé et non connecté à internet. Quand bien même la majorité des pays s'efforce d'améliorer son existence, la capacité des postes, dans la plupart des pays, à financer leurs projets continue d'être un sérieux handicap. La plupart des réformes engagées peine à atteindre l'objectif de réforme du secteur. Néanmoins, l'engagement des États membres en faveur du service universel offre à la Poste la possibilité de poursuivre sa prestation de services inclusifs, de bénéficier toujours d'une confiance inestimable de la part des populations ; confiance renforcée par une myriade de décisions prises au plus haut niveau de l'Union africaine par rapport aux projets postaux, preuve évidente de la reconnaissance du secteur postal comme composante essentielle de l'infrastructure socio-économique de nos États membres.

**Sur le plan technologique :** depuis l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment de l'internet, corolaire de la mondialisation, de bonnes perspectives de croissance s'ouvrent pour le secteur et renforcent sa capacité à opérer des adaptations et une diversification de ses produits et services en vue de répondre avec efficacité aux attentes de sa clientèle. Les entreprises postales qui ont su intégrer les solutions technologiques dans leur gamme de services ont, dans une large mesure, dissipé les inquiétudes des différents acteurs de voir la poste supplantée du fait de nouvelles solutions de substitution. En fait, la technologie permet d'interconnecter les différents opérateurs qui peuvent dès lors échanger des données électroniques en temps réel.

**Sur le plan socioéconomique :** la stabilité générale des économies généralement stables de la plupart des États africains, dont la croissance moyenne continue d'avoisiner les 6% par an, couplée avec son appartenance au réseau de plus de 660 000 bureaux interconnectés à travers le monde, demeurent un atout incontestable de la Poste. De plus, l'offre de services financiers de proximité que fournissent plus de 91% d'opérateurs postaux de manière autonome ou en partenariat avec des établissements financiers, placent la Poste au deuxième rang parmi les promoteurs de l'inclusion financière. Le réseau postal dispose également d'un avantage comparatif significatif qui lui permet de se positionner comme l'infrastructure logistique la plus importante du monde. La combinaison de tous ces atouts positionne la poste comme unique infrastructure nationale pouvant contribuer à l'accélération de l'inclusion socio-économique.

**Par ailleurs, le secteur postal en Afrique continue d'être confronté à d'énormes défis :** liés à la faiblesse de sa base financière, à l'inadéquation de ses infrastructures technologiques et de son cadre institutionnel et opérationnel. Quand bien même diverses initiatives ont été engagées ça et là par les États membres dans le sens de l'amélioration de cette situation, la nécessité d'intensifier le développement technologique, d'améliorer la gouvernance et d'adapter le cadre juridique et réglementaire du secteur s'avère impérative, avec pour objectif d'insuffler la synergie tant recherchée en vue d'ouvrir la voie au changement structurant tant attendu.



Aussi, diverses stratégies/politiques et solutions intelligentes, doivent-elles être mises en œuvre par des institutions réformées et des effectifs de professionnels bien formés et expérimentés. Du moment où nos actions restent toujours fondées sur la mise en œuvre de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul à travers le Plan de Développement Régional pour l'Afrique, qui couvre déjà l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les ODD des Nations unies, il y a une forte probabilité pour que les mutations positives attendues soient réalisées à terme.

### **3. PERFORMANCE REALISEE**

#### **3.1- Etat de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations**

Ainsi que vous le savez, lors de la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, tenue à Nairobi au Kenya, un certain nombre de décisions et résolutions ont été prises ainsi que deux (2) recommandations. L'état de leur mise en œuvre respective figure en **annexe 1** du présent rapport, à titre d'information. Les présidents des diverses commissions techniques y reviendront également pendant la présentation de leurs rapports.

En plus, nous allons faire le point, le cas échéant, sur celles qui se rapportent au programme d'action dans les paragraphes qui suivent.

#### **3.2–Etat de mise en œuvre du programme d'actions de l'Union pour l'exercice financier 2017-2018**

La 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Nairobi, au Kenya a approuvé six (06) activités à entreprendre au cours de la période 2017-2018. Ces activités sont les suivantes :

##### **3.2.1- Atelier de sensibilisation sur l'adressage et de code postal.**

Cette activité a été effectuée avec succès en collaboration avec la Commission de l'Union africaine en décembre 2017. La participation à l'événement a été prise en charge par l'UPAP, à raison d'un délégué par pays membre.

Vingt-neuf (29) pays africains étaient représentés à l'atelier, à savoir ; Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Egypte, Ethiopie, Gabon, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Six (6) organisations/Partenaires y ont également participé, à savoir : la Commission de l'Union africaine, l'Union postale universelle, What3Words, Air-Nest, Esri Global et Vokacom Ghana.

Les principaux résultats et recommandations de l'atelier étaient les suivants :

- a) l'existence d'adresses et de code postaux fiables pour tous et partout a été reconnue d'importance capitale pour le déploiement de l'activité postale et les divers intervenants .En conséquence, la nécessité pour la poste d'être à l'avant-garde de ce type de projets, en collaboration avec toutes les parties prenantes, a été soulignée ;
- b) l'UPU s'est déclarée disponible pour fournir le soutien technique dont les États membres auront besoin ;

- c) la disponibilité d'un financement de la France pour les pays francophones a été annoncée et favorablement accueillie, tandis que l'élaboration de projets bancables, qui puissent bénéficier de l'appui de la Banque mondiale, a été vivement recommandée ;
- d) la nécessité pour tous les États Membres de se conformer à la norme d'adressage S42 ;
- e) la nécessité d'intégrer les systèmes d'informations géographiques (SIG) lors de l'élaboration de l'adresse ;
- f) l'offre gratuite de la poste d'Egypte de mettre à la disposition des États membres qui le souhaitent, sa plate-forme sur l'adressage ;
- g) l'adoption d'un plan de mise en œuvre par chaque Etat membre ;
- h) la nécessité d'inclure les bidonvilles et les zones enclavées dans le processus d'élaboration du système d'adressage est impérieuse pour l'inclusion sociale et le développement postal.

Il a été reconnu que la mise en œuvre des systèmes d'adressage et de code postal constitue un important projet qui touche de nombreux secteurs et qui nécessite la participation de divers intervenants afin de réaliser le développement socio-économique inclusif en Afrique.

Les États membres ont été invités à donner suite à toutes les questions soulevées au cours de l'atelier ainsi qu'à la mise en œuvre des plans nationaux adoptés.

### **3.2.2- Atelier sur les Services financiers postaux**

Cette activité a été organisée en collaboration avec l'UPU. Deux ateliers ont été organisés, l'un à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire pour les pays francophones et l'autre à Harare au Zimbabwe pour les pays anglophones. Des exposés ont été présentés aux participants sur divers systèmes susceptibles de permettre aux Postes de numériser de façon efficace leurs opérations relatives à la l'offre de services financiers postaux, afin d'assurer notamment leur survie pour pouvoir résister dans cet environnement.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Directeur général de l'UPU pour avoir réussi à faire assurer le financement de ce projet par la *Fondation Bill et Melinda Gates* et par *Visa Inc.* à hauteur de **1.800.000 \$EU** et **1.000.000 \$EU**, respectivement. Ces fonds, qui s'inscrivent dans le cadre du Programme d'assistance technique en matière d'inclusion financière (FITAF), sont à présent accessibles aux États membres ayant des projets bancables sur l'inclusion financière. Les États membres intéressés ont donc été invités à tirer profit de ce programme pour développer leurs projets sur l'inclusion financière.

### **3.2.3- Formation des formateurs dans le domaine des services électroniques**

Cette activité n'a pas été effectuée séparément comme prévu, mais plutôt intégrée parmi les ateliers du projet **préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE)** par souci d'économie et plus de synergie. Elle sera donc mise en œuvre plus tard au cours du cycle, en collaboration avec l'UPU.

### **3.2.4- Atelier sur la synchronisation de l'approche sous-régionale pour l'amélioration de la qualité de service**

Cette activité s'étend sur tout le cycle et s'inscrit dans le cadre du projet ORE qui couvre tous les aspects connexes à l'exploitation, y compris l'adressage, les systèmes de déclaration en douane, pour ne citer que quelques-uns.

### **3.2.5- Atelier sur les Frais terminaux et la rémunération des colis**

Cette activité a été effectuée dans le cadre de l'atelier ORE en novembre 2017 à Arusha en Tanzanie. Au cours dudit atelier, un expert du Bureau international de l'UPU dans le domaine des Frais terminaux a échangé avec les participants. L'atelier a permis aux participants de se doter des outils nécessaires pour assurer l'optimisation des opérations en vue de maximiser les recettes.

Comme vous l'avez sans doute constaté, ces trois activités ont été fusionnées dans le projet ORE plutôt que d'être mises en œuvre séparément. Ceci parce que le programme quadriennal d'activités de l'UPAP a été jusqu'à présent élaboré et adopté par la Conférence des plénipotentiaires avant le congrès de l'UPU, c'est-à-dire avant l'adoption de la feuille de route mondiale, qui intervient deux à trois mois après. Nous mettons donc toujours la charrue avant les bœufs, depuis que les cycles des congrès de l'UPU sont passés de 5 à 4 ans.

C'est ainsi que, lorsque l'UPU a proposé des programmes pour la période quadriennale 2017-2020, avec une nouvelle approche axée plutôt sur le développement de l'offre de produits innovants (ex. commerce électronique) et non plus sur un aspect spécifique (comme l'amélioration de la qualité de service), les activités de l'UPAP ont dû être revues pour être intégrées dans le projet ORE.

Nous espérons sincèrement que de telles incohérences seront évitées à l'avenir, avec l'approbation des changements proposés à la prochaine session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, visant le décalage des sessions ordinaire de celle-ci pour qu'elles interviennent après les Congrès de l'UPU.

### **3.2.6- Missions d'assistance sur le terrain auprès des Etats membres dans le cadre des besoins identifiés (adressage, services électroniques, opérations sur les plateformes de courrier international, conceptualisation et élaboration de projets régionaux, etc.)**

Les Unions restreintes sous-régionales, sollicitées à cet effet, n'ont malheureusement pas été en mesure de fournir les données nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Les lettres qui leur ont été adressées les invitant à soumettre la liste de leurs domaines d'intérêt, ainsi que la liste des États Membres de leur ressort ayant éventuellement besoin d'aide sont restées sans réponses jusqu'à date. Nous espérons néanmoins que ce problème aura une solution au cours du prochain exercice, en supposant que ce silence résulte de la nécessité de consultations préalables avec leurs États membres.

Dès lors, pour les prochaines échéances, nous voudrions lancer un appel solennel aux Etats concernés pour, le cas échéant, mettre à disposition les informations demandées, afin de permettre d'assurer le développement souhaité de notre secteur.

#### 4. ACTIVITES DES CENTRES DE FORMATION REGIONAUX

En application de la Résolution N°10/UPAP/CA/XXXIV/2015 portant création des centres régionaux de formation pour les pays africains anglophones et francophones respectivement, et suite à l'ouverture desdits centres au Caire en Égypte et à Yaoundé Cameroun, je suis heureux de confirmer que ces deux centres ont été opérationnels au cours de l'année sous revue. Le Centre du Caire a accueilli l'atelier sur **la rémunération basée sur la performance** et celui sur **les services de paiement postal**. Il a en outre reçu la visite des Directeurs généraux des Postes africaines et arabes, en marge de leur rencontre de réflexion sur la transformation postale et de préparation du Forum mondial des DG (CEO's Forum) organisé par l'UPU en 2017 à Moscou. Quant au Centre de formation de Yaoundé, il a accueilli le **2<sup>ème</sup> atelier sur le projet relatif à la préparation opérationnelle au commerce électronique** des pays africains francophones et est disposé à accueillir l'Atelier régional de l'UPU sur les services de paiement postal électroniques, prévu en mai 2018 pour les pays francophones.

#### 5. ADHESION A L'UPAP

Conformément aux directives de la 9<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration tenue le 25 juillet 2016, à Yaoundé (Cameroun), qui chargeaient le Secrétaire général de s'efforcer d'obtenir l'adhésion de nouveaux Etats membres de l'Union africaine à l'UPAP, tous les 10 Etats non encore membres ont été relancés par écrit. Il s'agit du Cap Vert, de Djibouti, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, de Maurice, du Rwanda, de Sao Tomé et Príncipe, de la République arabe Sahraoui Démocratique, des Seychelles et du Soudan du Sud.

En outre, pour beaucoup d'entre eux, nous avons eu l'occasion d'aller au-delà des Ministres en charge des Postes pour en parler directement avec leurs ministres des Affaires étrangères, voire même avec certains de leurs Chefs d'Etat ou de Gouvernement respectifs, à l'occasion des Sommets de l'Union africaine. Les derniers contacts en date étaient avec les ministres des Affaires étrangères de Djibouti, de la Mauritanie et du Rwanda.

Par ailleurs, nous avons sollicité également l'intervention de la Commission de l'Union africaine auprès desdits Etats.

Nous sommes même allés jusqu'à demander à l'UPU de les inciter à se joindre à l'UPAP, en subordonnant le bénéfice de nos activités de coopération conjointes aux seuls pays en règle avec nos deux Institutions.

Malheureusement, probablement à cause de la conjoncture économique très difficile pour certains, nous n'avons pas encore obtenu de résultats probants, malgré une volonté très perceptible des pays contactés. Peut-être les délégués de certains de ces pays présents à Alger en tant qu'observateurs pourraient-ils nous tenir informés de l'évolution actuelle de ce dossier à leurs niveaux respectifs.

Au moment où nous publions ce rapport, après l'adhésion de la Namibie en 2009 et le retour du Royaume du Maroc l'an dernier, l'Union compte officiellement **45 Etats membres**.

Et nous continuerons inlassablement de nous acquitter de la mission qui nous a été assignée, dans l'espoir qu'un jour l'adhésion de tous sera effective.

## **6. LE FONCTIONNEMENT COURANT DE L'UNION**

### **6.1- Opérations de contrôle de la qualité de la distribution des envois LC/AO intra-africains**

Conformément à l'objectif stratégique de l'UPAP consistant à fixer des normes, à contrôler leur réalisation et en général à améliorer la qualité de service au sein des États membres, le Secrétariat général a organisé des opérations de contrôle de la qualité pour les envois de la poste aux lettres du 9 au 20 octobre 2017. Les résultats du contrôle ont été transmis aux États membres.

Vingt et un (21) pays seulement représentant 48% des États membres de l'UPAP ont pris part aux opérations par rapport au trente (30) enregistrés l'année dernière. Ceci représente une baisse de 20%. Sur les 21 États membres ayant participé, quinze (15) ont envoyé des cartes de contrôle vers différentes destinations. Cependant, cinq (5) des administrations destinataires uniquement ont renvoyé les cartes qu'elles ont reçues au Secrétariat général. Trente-quatre (34) liaisons ont été contrôlées par rapport aux soixante-huit (68) contrôlées lors d'une opération similaire effectuée l'année dernière.

Sur les trente-quatre (34) liaisons contrôlées, les neuf (9) liaisons suivantes seulement ont atteint la performance de J+5 @ 85% (norme internationale), soit 26% du nombre total de liaisons contrôlées.

Vingt-quatre (24) liaisons soit, 71% du nombre total de liaisons contrôlées, ont atteint au moins la moyenne de J+10. Les dix (10) autres liaisons (29%) se situaient entre J+11 et J+21. Ceci représente une légère amélioration par rapport à la performance de 2016 quand des liaisons ont atteint soixante (60) jours de délais moyens d'acheminement. Malgré ceci, la performance globale nécessite encore des efforts d'améliorations.

Je saisis cette opportunité pour féliciter les États membres ayant participé aux opérations de contrôle, preuve de leur engagement dans l'amélioration de la qualité de service dans la région. Nous saisissons également cette occasion pour encourager les membres qui n'ont pas pris part à cette opération de contrôle à le faire la prochaine fois, en vue d'assurer l'amélioration de la qualité en Afrique, puisque notre région est un maillon important dans la chaîne logistique mondiale.

En outre et en guise de recommandation, les États membres sont invités à mettre en œuvre le Système mondial de contrôle de l'UPU (SMC) afin de contrôler en permanence la performance et aussi d'obtenir des résultats plus fiables et objectifs.

### **6.2- Opérations de contrôle de la qualité de la distribution des envois EMS**

Les opérations de contrôle de la qualité de la distribution des envois EMS seront effectuées du 16 au 27 avril 2018. Les résultats seront disponibles après dépouillement et analyse.

### **6.3 Comité de contact UPAP/AFRAA**

Dans le cadre des relations de coopération existant entre l'UPAP et l'Association des transporteurs aériens africains (AFRAA) et aussi de la mise en œuvre de la résolution N°03/UPAP/CA/XXXVI/2017, l'UPAP a procédé à une relecture du protocole d'accord conclu en 1985 compte tenu de l'évolution du domaine de l'acheminement du courrier. La nouvelle mouture du protocole d'accord a été transmise à l'AFRAA en février 2018 pour ses observations et a été examinée à l'occasion de la 4<sup>ème</sup> rencontre du Groupe de travail sur le fret tenue en mars 2018 à Nairobi au Kenya.

La signature de l'accord révisé était prévue au cours de cette 37<sup>ème</sup> session du CA de l'UPAP à Alger, mais elle a dû être ajournée pour le mois de mai 2018, en raison d'un chevauchement intervenu entre les programmes de nos deux institutions.

#### **6.4- Point sur le programme de l'UPU relatif à la qualité de service 2017-2020**

L'un des principaux objectifs de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul (SPMI) adoptée lors du 26<sup>ème</sup> Congrès de l'Union postale universelle (UPU) consistait à renforcer l'interopérabilité du réseau postal par la mise en place d'un service de qualité meilleure, des chaînes logistiques efficaces et sécurisées ; des normes et des systèmes d'information ainsi que par la simplification des processus opérationnels et des cadres réglementaires, entre autres.

Au regard de cet objectif et en collaboration avec le Secrétariat général de l'UPAP, le Bureau international de l'UPU a dressé le Plan de Développement Régional (PDR) pour l'Afrique. Le projet phare du PDR est celui de la préparation au commerce électronique (ORE), le commerce électronique ayant été identifié comme priorité de niveau 1. Les objectifs du projet consistent à supprimer les barrières aux opérations transfrontalières, à aider les Opérateurs désignés identifiés par le projet à moderniser leurs processus opérationnels, à exploiter toutes les technologies de l'information et de la communication, et tous les systèmes intégrés dans la mise en place des solutions opérationnelles permettant de répondre aux exigences du commerce électronique.

Ainsi que vous le savez, le lancement du projet a eu lieu au mois de mai 2017 lors d'un atelier tenu à Nairobi au Kenya, dès le lendemain de la 36<sup>ème</sup> session de conseil d'administration. Ce 1<sup>er</sup> atelier a réuni les PDG/Directeurs généraux des opérateurs postaux des pays participants ainsi que les chefs de projets des pays désignés.

L'ordre du jour s'articulait essentiellement autour de la présentation générale du projet, de ses objectifs et des principaux résultats attendus. Les échanges ont également porté sur le soutien et l'engagement des Directeurs généraux ainsi que sur le financement du projet. Les chefs de projet nationaux ont été dotés des capacités et des informations nécessaires pour l'élaboration des feuilles de route et des plans d'actions en vue de la mise en œuvre du projet.

Suite à un appel à candidatures publié par l'UPU pour la désignation des points focaux du projet ORE dans les différentes régions, les experts ressortissants des pays suivants ont été retenus :

- a) Cameroun ;
- b) Togo ;
- c) Zimbabwe.

L'UPAP a également mis à disposition un fonctionnaire comme facilitateur et coordonnateur régional du projet, en renfort des deux coordonnateurs régionaux des projets de l'UPU.

Les deuxièmes ateliers se sont par la suite tenus à Arusha et Yaoundé pour les États membres anglophones et francophones respectivement. Les échanges ont porté entre autres sur la finalisation des plans d'actions et des feuilles de routes par pays, l'élaboration des projets dans le cadre du FAQs (Fonds pour l'amélioration de la qualité de service) et la rémunération.

Au-delà des ateliers, des missions d'évaluation sur le terrain sont en cours dans certains bureaux d'échange afin d'apprécier le niveau de préparation des OD au commerce électronique et d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la chaîne logistique. Ces missions sont déjà réalisées dans certains pays,

à savoir le Botswana, le Nigeria, le Togo, l'Éthiopie, le Sénégal, le Soudan et la Tanzanie. D'autres missions sont prévues en 2018 et 2019.

Les États membres sont exhortés à exécuter leurs feuilles de route et plans d'actions en accélérant la mise en œuvre des activités visant à assurer une amélioration sensible de la qualité de service et partant, de renforcer le niveau de préparation au commerce électronique avant la fin du cycle en 2020

#### **6.5–Réunion 2018.1 de la Commission exploitation et technologies (CET) :**

La commission « Exploitation et technologies » s'est réunie du 20 au 22 février 2018, à Tunis en Tunisie. Ladite réunion a été suivie, le 23 février 2018 par un atelier sur les systèmes .POST de l'UPU et .Africa de l'UA.

Les principales questions abordées lors de la réunion de la CET sont détaillées ci-après:

- a) Point sur l'adressage ;
- b) Point sur la stratégie régionale de sécurité ;
- c) Préparation opérationnelle pour le commerce électronique ;
- d) Mise en œuvre du plan d'intégration des produits ;
- e) Rapport sur la Rémunération ;
- f) Point sur le développement des services électroniques en Afrique ;
- g) Travaux pour la promotion de la philatélie ;
- h) Point sur l'état des lieux des services financiers, par le Secrétariat général.

Des projets de résolution ont été préparés par rapport à/au :

- i. La mise en œuvre des systèmes d'adressage et de code postal ;
- ii. Respect des normes de sécurité S58 et S59 ;
- iii. La préparation au commerce électronique ;
- iv. La mise en œuvre des projets de digitalisation et d'inclusion financière.

Lesdits projets de résolutions seront présentés au Conseil par le président de la Commission.

L'atelier .POST et .Africa s'est tenu sous le thème "L'agenda numérique postal mondial". La session .POST portait sur la vision et la stratégie .POST, les initiatives en matière de stratégie numérique, la cyber sécurité, les normes en matière de commerce électronique, etc.

La session .Africa (DOT AFRICA) quant à elle portait sur le nom de domaine de premier niveau officiellement créé pour le continent africain. Ledit domaine offre la possibilité d'obtenir une identité numérique unique, au monde des entreprises, des organisations et des personnes intéressées, associées et connectées à la communauté et aux marchés africains. Les exposés présentés étaient axés sur le secteur postal ainsi que sur les opportunités et défis de l'économie numérique.

Les membres ont été invités à adopter .POST pour promouvoir le commerce électronique et .Africa pour bénéficier d'une identité numérique continentale.

## **7. QUESTIONS RELATIVES A LA POLITIQUE, LA REGULATION ET LA GOUVERNANCE**

### **7.1 Tenue de la session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires**

En application de la recommandation du Conseil et conformément aux dispositions pertinentes de la réglementation en vigueur, le Secrétariat général a formellement procédé à la consultation des Etats membres en vue de la convocation d'une session extraordinaire. Il convient de préciser que la démarche du Secrétaire général été appuyée par la Présidente en exercice de la Conférence qui, à cet effet, en a saisi par écrit l'ensemble de ses homologues Ministres en charge des Postes des Etats membres.

Nous nous réjouissons de ce que sur les quarante-cinq (45) Etats membres de l'Union, trente-deux (32) ont accédé à cette proposition, soit un taux supérieur au quorum des 2/3 requis. C'est sur cette base que la Présidente de la Conférence a convoqué la session extraordinaire, qui se tiendra à Antananarivo, du 26 au 27 juillet 2018, grâce à la généreuse offre du Gouvernement de la République de Madagascar.

Y faisant suite, un mémorandum d'entente entre l'UPAP et le Gouvernement malgache a été signé à Antananarivo, le 24 mars 2018, par M. le Ministre des Postes, Télécommunications et du Développement numérique de Madagascar et le Secrétaire général de l'UPAP, pour l'organisation de cet évènement.

A titre de rappel, il convient de préciser que deux points d'importance capitale pour la communauté postale africaine figureront à l'ordre du jour de ces assises. Il s'agit de :

- a) l'examen et l'adoption des propositions portant amendements des Actes de l'UPAP

S'agissant des propositions d'amendement des Actes, celles-ci ont été minutieusement préparées par le groupe d'experts juridiques de la Commission politique, stratégie et gouvernance (CPSG) qui s'est réunie du 27 au 30 novembre 2017, à Arusha en Tanzanie. Ces propositions d'amendements ont été transmises depuis lors au Etats membres pour examen et contributions éventuelles conformément aux dispositions des Actes en vigueur. Nous adressons nos sincères remerciements au groupe d'experts juridiques présidé par le Zimbabwe pour l'excellent travail abattu. La réforme des Actes bien menée à son terme, j'en suis convaincu, sera un atout majeur vers la réalisation des objectifs de l'Union, appelés de tous nos vœux.

- b) l'harmonisation des positions africaines sur les questions clés du Congrès extraordinaire de l'Union postale universelle (UPU) prévu du 3 au 7 septembre 2018 à Addis-Abeba, Ethiopie.

En ce qui concerne l'harmonisation des positions africaines sur les questions clés du Congrès extraordinaire de l'UPU, il s'agit principalement des points relatifs à la réforme de l'Union (mode de gouvernance, mécanisme de fixation des contributions au budget, financement pérenne de la caisse de pension retraite, instauration de Congrès extraordinaires). Il s'agit également des questions opérationnelles telles que le Plan d'intégration des produits (PIP, etc.).

### **7.2 Directive continentale sur la régulation du secteur postal**



Par la résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017 relative à la régulation postale prise lors de la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, le Secrétariat général a été chargé d'élaborer une directive régionale portant sur la régulation en s'inspirant des modèles sous-régionaux existants.

Pour ce faire, le Secrétariat général a rédigé et transmis aux États membres, un projet de Termes de référence (TDR) pour le recrutement d'un consultant par lettre N°012/LC/UPAP/SG/CRL du 16 février 2018. Le délai imparti a été fixé au 15 mars 2018. Aucune réaction n'a été reçue à l'expiration du délai. L'on espère par conséquent que ces TDR seront validés par le Conseil, afin de permettre le lancement de la procédure de recrutement du Consultant.

### **7.3 Forum des régulateurs postaux**

Fort du succès de l'année dernière, le Secrétariat général a réservé la journée du **11 avril 2018** pour la tenue du **Forum des régulateurs postaux**. Cette édition sera consacrée aux questions d'ordre juridique, financier et institutionnel ainsi qu'à la régulation des services financiers postaux.

Le choix de ce thème vise à répondre à certains défis majeurs auxquels la majorité des États membres est confrontée. Ainsi, nous avons l'intime conviction que l'échange d'expériences aux cours des travaux permettra d'enrichir nos connaissances dans le domaine de la régulation des services financiers postaux, domaine qui suscite de vifs débats à chaque fois que les questions centrales de l'inclusion financière et des services financiers sont évoquées. A cet effet, nous y avons convié les représentants des banques centrales, des bailleurs de fonds, des régulateurs et des organismes de protection des consommateurs, afin tirer profit de l'effet regards croisés.

L'objectif global du forum est de partager les expériences et les meilleures pratiques, qui permettront à l'Union panafricaine des postes, à l'issue de ces travaux, de proposer un modèle de régulation des services postaux en Afrique, dont notamment les services financiers et la messagerie express.

## **8. GESTION FINANCIERE**

Le Chapitre V de la Convention de l'UPAP sur les finances de l'Union traite largement des recettes et dépenses. Ceci étant le plus important facteur de succès dans la mise en œuvre des programmes approuvés et des projets, il s'avère impératif de consacrer plus d'efforts à la recherche de financements en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'Union. Compte tenu de l'importance du financement des activités de l'Union, la Convention a, dans des articles précis, défini les sources de financement de l'Union et les postes essentiels de dépenses.

### **8.1–Sources des Recettes**

L'article 13 de la Convention relatif aux recettes de l'Union stipule :

« Les recettes de l'Union comprennent :

- ✓ Les contributions des États-membres fixées d'après un barème établi par la Conférence ;
- ✓ Tout autre fonds, y compris les contributions extrabudgétaires, qui pourrait être mis à la disposition de l'Union sous réserve de l'approbation du Conseil ».

### **8.2– Contributions reçues**

L'Union a reçu un montant total de **six cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux dollars américains (767.382 \$EU)** au cours de l'exercice financier en cours. Ce résultat correspondant aux dix (10) premiers mois de l'exercice (allant du 1er juin 2017 au 31 mars 2018), représente **55%** du budget

des contributions attendues auprès des Etats membres sur la même période, soit la somme de **1.390.691 \$EU**.

Par ailleurs, il représente une augmentation de **six pourcent (6%)** par rapport aux **sept cent vingt-cinq mille soixante-seize dollars (725.076 \$EU)** reçu à titre de contributions sur la même période de l'exercice antérieur. La somme totale des contributions reçues des Etats membres sur les dix premiers mois de l'exercice 2017/2018, y compris les arriérés de contributions et les arriérés du plan d'amortissement s'élève à **un million quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-deux dollars américains (1.098.242 \$EU)**, soit **73%** du budget de l'exercice fixé à la somme d'**un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante-huit dollars américains (1.494.258 \$EU)**, y compris les arriérés de contributions et d'amortissement.

Les autres recettes, notamment les subventions/dons, les produits de dépôts à terme et les recettes diverses ont généré des revenus à hauteur de cent trente six mille cinq cent quarante-neuf dollars américains (**136.549 \$EU**). Les recettes totales mobilisées auprès des différentes sources au 31 mars 2018 s'élèvent à la somme d'un million deux cent trente quatre mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains (**1.234.791 \$EU**), soit une hausse de **76%** par rapport au budget des recettes d'un million six cent vingt-six mille soixante-onze dollars américains (**1.626.071 \$EU**) arrêté pour l'exercice 2017/2018. Cette performance est inférieure à celle qui pourrait être considérée comme idéale pour le financement durable des activités de l'Union et constitue un très grand défi sur la capacité de l'Union à remplir son mandat.

Permettez-moi de réitérer que le versement tardif des contributions annuelles par les Etats membres entrave la bonne exécution du programme d'activités de l'exercice en cours. A ce titre, le Secrétariat général a commencé par appliquer la majoration de **2%** adoptée par la Conférence des plénipotentiaires sur les contributions annuelles non réglées au-delà du premier semestre de l'exercice. Qu'il vous souvienne que cette mesure a été adoptée pour encourager le paiement rapide des contributions annuelles avant le 30<sup>ème</sup> jour du mois de novembre et ne doit pas être interprété comme une sanction des Etats membres. J'espère sincèrement qu'elle va permettre de stimuler la collecte de tous les fonds nécessaires à la planification et à la mise en œuvre des programmes figurant au budget annuel.

Sur cette note, j'invite vivement les Etats membres à œuvrer pour le règlement de leurs contributions au cours du premier trimestre de chaque exercice, soit au plus tard le 31 août, afin de permettre une meilleure planification et la mise en œuvre en temps opportun des programmes et projets conçus au profit des Etats membres.

### **8.3- Dépenses**

L'article 14 de la Convention stipule :

« Les dépenses de l'Union comprennent les dépenses afférentes :

- ✓ aux sessions de la Conférence et du conseil et aux réunions des commissions administratives et techniques ;
- ✓ au fonctionnement du Secrétariat général ;
- ✓ à toute autre activité qui concourt à la réalisation des objectifs de l'Union.

Les dépenses totales pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 28 février 2018 (neuf mois) s'élèvent à la somme de neuf cent soixante onze mille cent quarante et un dollars américains (**971.141 \$EU**), soit **80%** de la dotation prévue pour la période de neuf (9) mois qui s'élève à un million deux cent vingt mille huit cent cinquante-six dollars américains (**1.220.856 \$EU**). Les dépenses ont été maintenues à ce niveau en raison de la réception tardive des fonds budgétés

#### **8.4- Résultats financiers**

Les résultats financiers globaux affichent un excédent d'exploitation provisoire de cent quatre-vingt quatorze mille huit cent vingt-six dollars américains (**194. 826 \$EU**). Étant donné qu'il s'agit du résultat provisoire des neuf premiers mois de l'année, il ne saurait refléter le résultat définitif ; car, l'essentiel des dépenses sont engagées au cours des deux derniers mois de l'exercice lors de la prise en compte de la gratuité des fonctionnaires élus, les honoraires des auditeurs et les frais d'organisation du Conseil d'administration. Toutefois, nous conservons l'espoir d'une amélioration significative du déficit de **168.370 \$EU** enregistré au cours de l'exercice 2016/2017.

### **9. RESSOURCES HUMAINES**

#### **9.1-Reconduction du personnel contractuel**

Les contrats à durée déterminée de deux fonctionnaires ont été reconduits suite à une évaluation favorable de leurs performances professionnelles.

Étant donné que le Conseil d'administration ne se réunira pas avant le terme du contrat en cours, j'ai formulé une recommandation par l'entremise de la Commission « Finances et administration » aux fins de la reconduction des contrats des deux fonctionnaires pour la période 2018/2019, sous réserve d'une évaluation favorable de leurs performances aux termes échus.

#### **9.2-Recrutements**

Une nouvelle embauche a été effectuée pour pourvoir le poste de chauffeur laissé vacant par le départ à la retraite de l'ancien titulaire. Cet engagement temporaire a été conclu pour la période allant du 4 septembre 2017 au 3 septembre 2018. La reconduction de son contrat par le Secrétaire général sera subordonnée à l'évaluation préalable favorable de ses performances, l'introduction d'une demande écrite et une recommandation positive de l'organe consultatif du Secrétariat général en la matière.

#### **9.3-Formation du personnel et renforcement des capacités**

Au total, onze (11) employés ont été formés dans différents domaines au cours de l'exercice sous revue

##### **9.3.1 Cours de langue**

Les cours élémentaires de langue française dispensés aux fonctionnaires anglophones en sur place et en ligne se sont poursuivis au cours de l'exercice. En revanche, les cours d'anglais pour les francophones n'ont pas pu se faire en raison de la fermeture de l'établissement qui les animait.

##### **9.3.2 Autres formations**

Trois (3) employés ont pris part à un atelier de sensibilisation à la prévention routière au cours de la période. En outre, un agent a pris part à une formation approfondie sur la gestion des bureaux, tandis que deux autres ont participé à différentes formations sur la protection des systèmes en réseaux contre

les attaques, la communication stratégique, la communication de crise, les relations publiques et la communication de la marque (brand communication), respectivement. Le détail de ces formations est présenté en **annexe II**.

#### **9.4- Programmes d'échange**

Dans le cadre de l'objectif stratégique de renforcement des capacités/compétences de nos fonctionnaires et en vue de réduire les coûts, nous collaborons avec les organisations sœurs basées à Arusha en matière de traduction et d'interprétation. Les programmes d'échange prennent la forme de collaboration et d'entraide avec nos partenaires au cours de réunions, entre autres. Cela permet aussi d'entretenir le réseautage avec leurs pairs dans d'autres domaines éventuels de collaboration.

Ce partenariat permettra à n'en point douter de renforcer les capacités des traducteurs/interprètes de nos organisations et de réduire les charges financières encourues dans ce domaine. Nous comptons poursuivre la concrétisation de cette initiative sur le long terme.

#### **9.5- Départ à la retraite**

Monsieur NDEWARIO Jackson MANANG, chauffeur en service à l'Union depuis le 28 septembre 2009, ayant atteint la limite d'âge de 60 ans, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite le 20 janvier 2018. Une cérémonie de départ a été organisée en son honneur le 19 janvier 2018 par l'Association du personnel de l'Union

#### **9.6- Caisse de retraite du personnel de l'UPAP**

L'administrateur de la caisse de retraite du personnel de l'UPAP a fait part au Secrétariat général de l'UPAP de son intention de mettre un terme à cette prestation et procédé au rapatriement de la totalité des sommes cotisées par le personnel, soit un montant de 194 619,18 \$EU.

Entre-temps, et en attendant la finalisation des efforts déployés pour s'assurer les services du gestionnaire de fonds de pension du personnel de la CUA, les fonds rapatriés et les cotisations mensuelles au titre des mois de juillet, août et septembre 2017, soit la somme de **210.000,00 \$EU**, ont été placés dans un compte de dépôt à terme domicilié auprès du banquier de l'Union. Par ailleurs, pour la première fois au cours des cinq (05) dernières années, les produits d'intérêts s'élèveront à la somme de **4.229,75 \$EU** au 12 avril 2018, sans aucune charge quelconque.

#### **9.7- Association du personnel de l'UPAP**

L'Association du personnel de l'UPAP a poursuivi ses activités conformément à la réglementation en vigueur au sein de l'Union. Elle a tenu sa toute première Assemblée générale le 19 janvier 2018 au cours de laquelle ont été présentés et adoptés le rapport d'activités annuel, le plan d'action, le rapport d'audit et le logo officiel de l'Association. En outre, le poste de Secrétaire exécutif resté vacant depuis la cessation de service du titulaire a été pourvu.

#### **9.8- Mise en place du nouvel organigramme**

En raison des contraintes budgétaires, la mise en œuvre de l'organigramme du Secrétariat général nouvellement adopté se fait progressivement, en commençant par des réaménagements en interne. A cet effet, certains membres du personnel assurent désormais le rôle de coordonnateurs des responsabilités et départements ci-après :

- i. **M. Nathan Mkandawire** (précédemment Chef de département de la Qualité de service et de la protection du consommateur) est chargé de la coordination du nouveau Département Exploitation et Technologies ;
- ii. **M. Abdourahmane Oumarou** (Conseiller juridique) est chargé de la coordination du nouveau Département Politique, Régulation et Affaires juridiques ;
- iii. **M. Amadou** (Cadre supérieur chargé de la communication) est chargé de la coordination du cabinet du Secrétaire général, des activités de Communication, de la Stratégie et des TIC.

En outre, l'organigramme détaillé (description des postes) a été élaboré et les profils pour tous les Postes a déjà été adopté par le Secrétaire général.

La ventilation des effectifs est présentée en **annexe III**.

## **10 ACTIVITES DE COOPERATION**

### **10.1- Coopération**

Au cours de l'exercice, le Secrétariat général a maintenu sa collaboration avec ses partenaires traditionnels en vue de renforcer et d'approfondir leurs liens de coopération dans l'intérêt bien compris de chaque partie.

- a) Nous avons poursuivi notre collaboration avec la Communauté régionale dans le domaine des communications (**RCC**). Cette collaboration a été très enrichissante dans la recherche d'un consensus autour des questions d'intérêt pour l'Afrique à l'UPU. C'est dans ce cadre que nous avons prévu signer au cours du prochain Congrès extraordinaire de l'UPU le renouvellement de notre protocole d'accord ;
- b) Dans le même ordre d'idée, nous sommes en négociation avec la Conférence européenne des Administrations des postes et télécommunications (**CEPT**) pour la mise en place d'un cadre de coopération. Un avant-projet d'accord déjà élaboré nous a été transmis pour une première lecture avant examen lors de leurs assises annuelles prévues en juin 2018 ;
- c) Sous le patronage du Secrétariat général de l'UPAP, **Business France Tunisie** (le service commercial de l'ambassade de France en Tunisie), en collaboration avec la Poste tunisienne a organisé la 2<sup>ème</sup> édition de la réunion des DG d'une douzaine de Postes africaines avec autant d'entreprises françaises qui proposent des solutions innovantes pour la transformation postale ;
- d) La Poste de Côte d'Ivoire a organisé en partenariat avec l'Union panafricaine des Postes (UPAP), la 8<sup>ème</sup> édition du Forum postal africain, du 7 au 8 décembre 2017, à Abidjan en Côte d'Ivoire. L'édition de 2017 dudit Forum a réuni 400 participants de 40 pays, dont 31 Directeurs généraux et PDG d'entreprises, en ouvrant ses portes à tous les groupes linguistiques du continent, ce qui est conforme à notre mission consistant à promouvoir l'intégration africaine. À la fin du forum, le DG des Services postaux du Nigeria (NIPOST), M. Adegbuyi Adebisi, a été élu président pour les deux prochaines années.
- e) Nous avons également maintenu le contact régulier avec toutes les **autres Unions restreintes sous-régionales** d'Afrique tout en renforçant nos relations de coopération avec les autres continents du monde.

## 10.2- Création du Comité africain de soutien à l'organisation du Congrès extraordinaire de 2018 et du 27<sup>ème</sup> Congrès de 2020

En application de la résolution N°07/UPAP/CA/XXXVII/2017 portant création d'un comité africain de soutien à l'organisation du Congrès extraordinaire de l'UPU en 2018, à Addis-Abeba, le 27<sup>ème</sup> Congrès en 2020 à Abidjan en Côte d'Ivoire et au suivi des questions en suspens de l'UPU prise lors de la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du CA en 2017 à Nairobi, ledit comité a été constitué comme suit :

- a) Coordination : le Secrétariat général de l'UPAP
- b) Représentation régionale :
  - i. **Centre** : Guinée Equatoriale
  - ii. **Est** : Ouganda
  - iii. **Nord** : Tunisie
  - iv. **Ouest** : Guinée (Conakry)
  - v. **Sud** : Afrique du Sud

Le Comité a tenu sa réunion, le 9 avril 2018, et les conclusions de ladite réunion seront présentées par le président de la Commission « Politique, Stratégie et Gouvernance » pour examen et instructions nécessaires à donner.

## 10.3- Commémoration de la Journée panafricaine des postes 2018

Ainsi que vous le savez, les manifestations se sont articulées autour du thème : « **La poste : infrastructure de choix pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux de développement national** ».

Le message de la journée a été envoyé aux États membres et publié en première page dans la plupart des journaux de leur presse écrite.

À l'invitation des autorités algériennes, le Secrétaire général de l'UPAP a quant à lui pris part à la célébration organisée à Alger, où il a fait une présentation sur le thème de la Journée. L'événement a été placé sous le haut patronage de Madame Houda-Imane FARAOUN, Ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique de la République algérienne populaire et démocratique.

Cet événement a en outre coïncidé avec la célébration de la Journée Nationale de la Commune, marquée par l'émission d'un timbre-poste spécial, en présence du Secrétaire général de l'UPAP.

La signature du Mémoire d'entente entre l'UPAP et la République algérienne démocratique et populaire a également eu lieu à cette même occasion, en vue de la tenue de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration du 10 au 12 avril 2018, au Centre International de Conférence ultramoderne d'Alger.

## 10.4- « Journées portes ouvertes » des organisations internationales basées à Arusha

Dans le cadre de la promotion de l'image de notre institution dans le pays hôte, l'UPAP a participé activement à la toute 1<sup>ère</sup> édition de la "Journée portes ouvertes" des organisations internationales basées à Arusha organisée par le Mécanisme pour les Tribunaux Pénaux Internationaux des Nations Unies (MICT), en présence du Vice-ministre tanzanien des affaires étrangères. L'événement a permis aux organisations internationales participantes, en particulier l'UPAP, d'interagir avec les populations

locales sur le rôle que le secteur postal peut jouer dans leur quotidien. A la fin des "Journées portes ouvertes", leur perception du secteur postal a notamment été très positive. L'UPAP y prendra encore part avec beaucoup plus d'enthousiasme l'année prochaine.

#### **10.5- Lancement du projet .Africa au Mont Kilimandjaro**

Le 16 janvier 2018, à l'occasion de la tournée de lancement du projet .Africa, l'UPAP a prononcé un discours au nom de la commissaire de l'UA en charge des Infrastructures et de l'Energie, Son Excellence Dr Amani Abou-zeid. L'événement a été marqué le jour suivant par l'ascension du plus haut sommet d'Afrique, le Mont Kilimandjaro jusqu'à son point culminant, où le drapeau de .Africa a été fièrement hissé.

La mise en œuvre du projet .Africa fait suite à une Déclaration de l'Assemblée de l'Union africaine sur les noms de domaine et aux décisions du Conseil Exécutif de l'Union africaine sur .Africa en 2010. Le projet a été brillamment conduit par la Division chargée de la Société de l'information du département de l'Infrastructure et de l'Energie de la Commission de l'UA en collaboration avec une équipe du Bureau central d'Afrique du Sud, chargé de l'enregistrement des domaines de second niveau (SLD). Cette opération, symbole de l'intégration du continent africain, s'est effectuée avec succès en février 2017.

Je tiens à vous informer que le projet a été finalement adopté le 28 janvier 2018, par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement africain tenu à Addis-Abeba, auquel l'UPAP a également pris part.

#### **10.6- Vers la pratique des réunions dématérialisées**

Conformément à la politique de l'Union visant à réduire les coûts, promouvoir un environnement durable tout en nous adaptant aux meilleures pratiques en cours, la consommation de papier est de plus en plus réduite pendant la plupart de nos réunions. Nous envisageons de continuer progressivement à éliminer la consommation de papier et adopter la technologie. Nous invitons donc les États membres à s'adapter à cette nouvelle donne dans l'intérêt de tous, en consultant régulièrement notre site web et leur courrier électronique pour télécharger les documents et informations qu'ils désirent. Concernant l'infrastructure existante, nous continuerons de notre côté à améliorer l'accessibilité à notre site web, fournir des copies électroniques des documents sur flash disque afin d'assurer le parfait déroulement des réunions.

#### **10.7- Utilisation des réseaux sociaux**

Il ne fait aucun doute que les réseaux sociaux sont devenus un moyen de communication très efficace de nos jours. A cet égard, deux de nos employés ont participé à des ateliers sur les réseaux sociaux et leur utilisation. Le but visé est de proposer une politique de réseau social propre au Secrétariat général qui consistera en un code de conduite d'entreprise avec des lignes directrices pour les employés qui diffusent des informations sur Internet soit dans le cadre de leur travail ou en privé. L'objectif est de définir un comportement approprié et s'assurer que les informations publiées par l'employé ne créent pas des situations embarrassantes à l'organisation. En général, ces politiques comportent des directives selon lesquelles un employé devrait s'identifier comme représentant de l'organisation sur un site web ou un réseau social, ainsi qu'un ensemble de règles concernant le type d'information à

partager. La politique comportera également des restrictions sur la divulgation de renseignements confidentiels ou exclusifs, des secrets d'affaires.

### **10.8- Activités d'information et de sensibilisation**

Dans le cadre du renforcement de la communication interne et de la motivation du personnel, le Secrétariat général a organisé une séance d'information et de sensibilisation sur le mode de vie. C'était sous l'encadrement de l'équipe médicale AAR, le prestataire de services d'assurance médicale de l'Union, conduite par Dr Arkan Ibwe, médecin-chef de la clinique AAR d'Arusha.

### **10.9- Communication avec les Etats membres**

. Il est de notoriété que le taux de réponses à nos demandes de renseignements sur des questions importantes est resté très bas. Aussi, afin de mieux échanger avec nos États membres, le Secrétariat général a créé un nouveau canal, à savoir des groupes Whatsapp comprenant les points focaux désignés dans les États membres respectifs à contacter en vue d'une intervention rapide. A ce jour, des groupes ont été créés pour couvrir les domaines relatifs aux systèmes d'adressage et de code postal, l'EMS, l'Expertise juridique et l'Administration et les Finances. Outre ces liens, se trouve en bonne place le groupe principal "UPAP-PAPU" chargé des questions en débat à l'UPU.

Depuis la création de ces différents groupes, la communication entre le Secrétariat général et les États membres, d'une part, et entre les États membres eux-mêmes d'autre part, a sans aucun doute été améliorée et ceci a facilité les échanges d'expériences dans divers domaines professionnels et la recherche de solutions permanentes aux problèmes des Etats membres. Nous invitons donc nos collègues qui ne sont pas encore inscrits à se rapprocher du Secrétariat général pour le faire dans les groupes de leur choix. J'invite également les États membres à signaler rapidement tout changement dans le déploiement de leur personnel pour nous permettre de mettre régulièrement à jour ces plates-formes.

## **11 PROJETS STRUCTURANTS**

### **11.1- Projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste**

Treize (13) pays ont été retenus pour participer au projet pilote, qui sont l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Burundi, le Ghana, la Guinée, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Nigéria, l'Ouganda, le Soudan du Sud, la Tanzanie et le Tchad.

Selon les réponses reçues, le pays comme l'Afrique du Sud, le Burundi, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, la Tanzanie et le Tchad ont réalisé des progrès sensibles dans sa mise en œuvre. Il s'avère nécessaire de mentionner toutefois que très récemment (mars 2018) ce sont seulement l'Ouganda et la Tanzanie qui ont officiellement répondu à la demande du Secrétariat général relative à un point sur l'état de mise en œuvre du projet. C'était pourtant sur une requête de la nouvelle Commissaire Infrastructures et Energie de l'Union africaine, qui voulait entreprendre des initiatives de recherche de financement. Hélas !

✓ **Pour ce qui est de la Tanzanie**, il nous a été rapporté que la situation continue d'évoluer positivement, avec notamment la connexion internet au bureau de Poste situé à Karatu grâce à la technologie GPRS (Airtel Tanzanie). Toutefois, la source d'alimentation en énergie n'est toujours pas fiable. Aussi, un appel d'offres a-t-il été lancé pour la fourniture d'énergie solaire en vue de la sauvegarde des données. L'évaluation des soumissions a déjà eu lieu. L'alimentation en énergie de secours couvre deux bureaux, à savoir, Muheza et Mahenge.



En résumé, tous les bureaux tanzaniens du projet pilote sont connectés à l'internet et tous les services postaux sont offerts grâce à une application postale électronique. Suite à cette évolution, les services suivants sont offerts :

- a) paiement des pensions du Fonds National de Sécurité Sociale (NSSF) ;
- b) paiement des frais d'examen pour les écoles secondaires publiques ;
- c) offre de services bancaires en tant qu'intermédiaire d'une banque appelée ERDB au bureau de poste de Monduli.

✓ **Concernant l'Ouganda**, le projet progresse sous le nom de « *Projet d'accès aux services publics des TIC* ». Présentement, un protocole d'accord a été signé entre l'opérateur et le régulateur pour le financement de quatre (4) bureaux, à savoir, Kitgum, Moroto, Mubende et Kasese. Le financement est à hauteur de 160 000 \$EU et devrait servir à l'achat de panneaux solaires, de photocopieuse et de scanner, de meubles, à l'exécution de travaux de génie civil ainsi qu'à la rénovation des bureaux.

Je voudrais ici féliciter les pays qui ont soumis leurs d'étape ; preuve de leur engagement pour la mise en œuvre réussie du projet. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait malgré les rappels, ils sont exhortés à le faire dans les meilleurs délais possibles, afin que nous puissions tous avancer au même rythme et que notre secteur puisse véritablement démontrer sa capacité à contributeur pleinement à l'inclusion socio-économique.

## **11.2- Projet de construction du siège de l'UPAP**

Depuis mon compte-rendu de l'an dernier, il me plait de porter à la connaissance des membres du Conseil que ce vieux projet semble enregistrer ces derniers temps des avancées encourageantes, grâce à l'implication des hautes autorités tanzaniennes.

### **11.2.1 Restitution de la parcelle N°113/2**

Qu'il vous souvienne que l'année dernière, le Secrétariat général a informé le conseil de ce que nous étions en train de rentrer en possession de notre parcelle de terrain allouée de manière frauduleuse à un promoteur privé. Aujourd'hui, je suis ravi de vous annoncer que son Excellence le Président de la République Unie de Tanzanie, le Dr John Pombe Magufuli est intervenu, par le biais du ministère des Domaines, de l'Urbanisme et du Développement local, pour la restitution de la parcelle à l'UPAP. Cela a eu effectivement lieu en juin 2017 et les primes réclamées initialement par la Municipalité d'Arusha ont finalement fait l'objet d'une exemption totale par le gouvernement.

A cet égard, le pays siège, la Tanzanie, mérite amplement une mention spéciale pour son appui multiforme et cette franche collaboration.

### **11.2.2 Ouverture d'une voie d'accès secondaire à l'immeuble de l'UPAP**

Les discussions autour de l'ouverture d'une voie secondaire d'accès s'annoncent concluantes, compte tenu du fait celle-ci permettra d'assurer sereinement le déroulement des travaux de construction de l'immeuble sans encombre l'axe Arusha-Moshi. Après la construction, l'accès secondaire pourra également servir d'issue de secours à la fois aux locataires et autres occupants de l'immeuble.

### **11.2.3 Exonération de la TVA**

Sur ce point, nous sommes en contact avec le ministère des Affaires Etrangères en vue de l'obtention d'un certificat d'exemption de la TVA pour le coût total du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP. La question est en cours d'examen par les services compétents et nous restons également optimistes pour une heureuse issue dans des délais raisonnables.

#### **11.2.4 Etat d'avancement du Projet de bâtiment proprement dit**

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance qu'en dépit des difficultés rencontrées à ce jour, le projet se trouve actuellement au stade de l'attribution du marché. Les soumissionnaires sont déjà en possession du dossier d'appel d'offres.

Toutefois, je tiens à signaler qu'après évaluation de la structure de financement, notamment du ratio d'endettement sur fonds propres de 70/30, il s'avère que le projet ne sera viable qu'à condition de procéder à un apport en fonds propres supplémentaires, tout en maintenant les ratios de participation convenus entre les partenaires.

Certes l'UPAP fait actuellement face à des contraintes financières, mais nous estimons qu'un apport supplémentaire de 2 000 000 de \$EU sera le minimum nécessaire à déboursier par l'UPAP. De même, le gouvernement de la République unie de Tanzanie, fort bien représenté par le régulateur, la TCRA, est disposé à s'acquitter de sa quote-part au prorata de sa participation de 40%. Au cas où ces nouvelles conditionnalités sont réunies, le ratio d'endettement sur fonds propres s'élèvera ainsi à la proportion idéale de 30/70, ce qui permettra d'assurer la viabilité du projet.

La Commission finances et administration a été saisie de la question et devrait formuler des recommandations appropriées à l'attention du Conseil.

## **12 CONFERENCES ET ATELIERS INTERNATIONAUX**

Dans le cadre de l'exécution de son mandat d'amélioration des connaissances et de promotion du développement postal en Afrique, le Secrétariat général a participé à un certain nombre de conférences et ateliers essentiels à la bonne marche de l'Union et susceptible de permettre de contribuer au débat sur des questions critiques. Certaines de ces conférences et leurs résultats ont formé la base de quelques unes des présentations que vous avez déjà suivies au cours de réunions techniques ou que vous allez tous suivre au cours de cette plénière. Il s'agit de la réunion du Comité de contact UPAP/AFRAA, de la réunion des ministres en charge des Postes, du Forum mondial des douanes sur le commerce électronique, du Forum de la SAPOA, du Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains et des ateliers EMS sur la rémunération au rendement et les services de paiement postal électroniques pour les pays anglophones d'Afrique et la région arabe. La plupart des conclusions font désormais partie de nos études et servent à améliorer la performance de notre secteur.

### **12.1- Réunion du Comité de contact UPAP/AFRAA**

L'UPAP a participé à la 2<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur le Fret aérien de l'AFRAA qui s'est tenu en juin 2017 à Casablanca au Maroc. Au cours de la réunion l'UPAP a fait une présentation sur l'historique du Comité de Contact UPAP/AFRAA, son importance ainsi que sur la nécessité de le redynamiser. La réunion a apprécié la présentation et a accepté de procéder à une relecture du protocole d'accord en tenant compte des réalités actuelles

## **12.2- Deuxième réunion de l'OACI sur le développement du fret aérien en Afrique**

L'Union panafricaine des postes a pris part à la deuxième réunion de l'OACI sur le développement du fret aérien en Afrique, du 27 au 29 juin 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie. La réunion avait pour fondement la Déclaration sur le développement du fret aérien en Afrique adoptée à Lomé au Togo, le 7 août 2014 (« Déclaration de Lomé »). Par ce document stratégique, les délégués de 22 États, d'organisations internationales et de parties prenantes du secteur de l'aviation ont décidé de prendre des mesures pour le développement durable du fret aérien en Afrique dans plusieurs domaines clés notamment, la libéralisation de l'accès aux marchés et l'appropriation et le contrôle des transporteurs aériens, la coopération tout le long de la chaîne logistique du fret aérien, la sûreté et la facilitation, le financement des infrastructures et de l'intégration intermodale, le soutien aux destinations lointaines ou en périphérie, les taxes et les redevances d'usage, le renforcement des capacités pour le personnel, la modernisation des flottes et l'adhésion aux instruments internationaux.

La réunion a permis aux décideurs, aux autorités de régulation du transport aérien, aux représentants du secteur aéronautique et aux autres parties prenantes d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé, d'identifier les problèmes et les perspectives d'avenir et de convenir d'une feuille de route pour les mesures prioritaires. Elle avait également pour but de faciliter les activités de coopération entre l'OACI, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Association internationale du fret aérien (TIACA).

Comme vous le savez, nos sujets de préoccupation étaient l'accès aux marchés, la coopération tout le long de la chaîne logistique du fret aérien, la sûreté et l'adhésion aux instruments internationaux, pour n'en citer que quelques-uns.

## **12.3- Réunion des ministres en charge des postes [2<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) de l'UA dans les domaines de l'information, la communication et les TIC (CCICT-2)]**

L'Union était représentée à cette réunion et a fait un exposé sur le Projet sur les systèmes d'adressage et de code postal. À la fin de la réunion le rôle de la poste comme facteur de développement socio-économique inclusif a été apprécié. À cet égard, les ministres ont adopté une déclaration N°AU/CCICT-2/MIN/Dec. (2), dans laquelle ils s'engagent à mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement durable du secteur postal en Afrique, y compris la mise en œuvre des projets sur les systèmes d'adressage et de code postal, d'électrification et de connectivité des bureaux de poste dans les zones rurales, d'inclusion financière des populations à faible revenu et de développement du commerce électronique en Afrique. La déclaration invite en outre la Commission de l'Union africaine à coordonner avec l'UPAP la mise en œuvre des programmes et projets basés sur les TIC en Afrique.

## **12.4- Forum mondial des douanes sur le commerce électronique**

L'UPAP et plus de 2 000 décideurs politiques de haut niveau, ainsi que des experts des services d'exploitation des administrations douanières, d'autres institutions gouvernementales, des opérateurs du commerce électronique, des organisations internationales, des communautés économiques régionales, la société civile, des universités et d'autres parties prenantes ont débattu de divers aspects

du commerce électronique en vue de l'adoption de nouvelles stratégies et approches qui devraient être bénéfiques à tous, particulièrement aux micro, petites et moyennes entreprises et aux consommateurs. Cet événement a vu la tenue d'une série d'activités organisées autour du thème « Pour une démarche innovante, inclusive, stratégique et collaborative en faveur du commerce électronique », au cours desquels les participants ont examiné les tendances dans le développement du commerce électronique transfrontalier et exploré des solutions novatrices et des procédures réglementaires.

La Conférence a souligné la nécessité d'une norme internationale, et a soutenu l'élaboration rapide du Cadre normatif de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur le commerce électronique transfrontalier, le premier document d'orientation sur la façon dont la communauté mondiale des douanes et les organismes frontaliers peuvent mieux réglementer et faciliter le commerce électronique transfrontalier.

La Conférence a en outre lancé un appel pour l'institution d'un cadre réglementaire harmonisé pour le commerce électronique transfrontalier, la mise en place de mécanismes pour l'échange de données électronique préalables avec les garanties de sécurité et de confidentialité desdites données, l'amélioration de la connectivité pour combler le fossé numérique, le renforcement des capacités et des infrastructures et la promotion de l'inclusion.

La Conférence a reconnu le travail déjà abattu par l'UPU dans les domaines de l'échange de données électroniques préalables. A cet égard, les États membres sont exhortés à accélérer en priorité, la mise en œuvre du projet régional dans ce domaine

#### **12.5- CPEAO : Atelier régional sur l'appropriation et la mise en œuvre du Plan directeur des services postaux et la Directive régionale sur la réforme et la régulation postales en Afrique de l'Ouest - Conakry, République de Guinée, du 16 au 17 novembre 2017**

Les travaux s'articulaient essentiellement autour des objectifs majeurs des principes communs au secteur postal régional et établis dans la Directive de la CEDEAO :

- a. la définition du service postal universel au niveau communautaire ;
- b. les critères permettant de réserver certains services postaux aux prestataires du service universel ;
- c. les principes pour la définition et la mise en place de mécanismes possibles de financement du service postal universel ;
- d. les principes pour une politique régionale harmonisée de formation du personnel des opérateurs désignés.

Fort de ces principes, les échanges et les débats ont abouti aux résultats ci-après :

#### **Sur la mise en œuvre des projets nationaux**

- ✓ Les participants se sont engagés à réaliser des projets identifiés au plan national, de mutualiser les efforts, d'exécuter des projets novateurs et de partager les expériences.
- ✓ Au vu du faible taux de réponse au questionnaire, soit 7 sur 15 États membres, il a été convenu de proroger le délai de restitution et le Secrétariat exécutif a été chargé de présenter un rapport circonstancié de la mise en œuvre des projets relevant du Plan directeur. A cet effet, les États

membres ont été invités à renseigner le questionnaire, tout en laissant la possibilité à ceux qui l'avaient déjà rempli d'enrichir leurs réponses.

- ✓ Les participants se sont accordés sur la nécessité de densifier les réseaux nationaux et régionaux, et de renforcer leur efficacité afin d'améliorer la qualité du service, de promouvoir la numérisation des services postaux et de raffermir les partenariats public-privé (PPP).
- ✓ Les participants ont convenu de la nécessité d'engager le processus de transposition des dispositions de la Directive dans les textes législatifs, réglementaires et administratifs des États membres. A cet effet, la Commission de la CEDEAO et le Secrétariat exécutif de la CPEAO ont été sollicités pour accélérer le processus de transposition de la Directive, notamment en veillant à la mise en œuvre rapide du dispositif de suivi-évaluation du processus de transposition.

### **Sur la mise en œuvre des projets régionaux**

- ✓ Les participants ont noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en place du Centre de gestion des connaissances et de d'information (SIGPOSTEL) dont le volet postal entre en service à partir de janvier 2018. Ils se sont engagés à répondre promptement à la demande de désignation des correspondants chargés des indicateurs nationaux (CIN) qui leur sera adressée par la CEDEAO et la CPEAO.

### **Sur l'acheminement du courrier terrestre**

- ✓ Les participants se sont félicités de la mise en œuvre des directives prescrites par le Conseil des ministres de la CPEAO par rapport à ce projet. Ils ont validé les recommandations du consultant relatives à l'optimisation et la redynamisation du projet. Ils ont par ailleurs pris acte des propositions sur les voies et moyens d'élargir le projet aux autres États membres de la CPEAO, tout en soulignant la nécessité de répartir les charges de la phase pilote de manière égale entre les différents États membres. Les hypothèses de partage des coûts seront présentées au cours de la prochaine session du CA prévue au Ghana en 2018.
- ✓ En outre, les participants étaient d'avis que les projets nationaux et régionaux auront un impact positif à condition de :
  - Renforcer les capacités financières et techniques des opérateurs désignés ;
  - développer des produits postaux novateurs et adaptés aux besoins réels de la clientèle ;
  - promouvoir un commerce électronique aux plans national et régional soutenu par la synergie de l'ensemble des acteurs en se référant aux meilleures pratiques dans le domaine. A cet effet, le produit de facilitation du commerce électronique à l'échelle nationale, élaboré par la Poste du Niger et baptisé KAOMINI, a été recommandé pour adoption par les autres Opérateurs désignés des États membres de la CPEAO.

## **12.6- Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA**

La poursuite du plaidoyer au niveau toujours élevé pour le secteur postal lors du 30<sup>ème</sup> Sommet des chefs de gouvernement de l'UA a abouti à l'adoption de la décision N°987 du Conseil exécutif invitant la CUA à organiser en collaboration avec l'Union panafricaine des postes (UPAP), des réunions pour discuter de la Réforme de l'Union postale universelle (UPU) et des principales questions techniques clés de l'UPU. Le Secrétariat général a également saisi l'occasion pour rencontrer certains Ministres

des Affaires étrangères (Djibouti, Mauritanie et Rwanda) et plaider pour adhésion à l'Union. Des promesses dans ce sens ont été données par les uns et les autres.

### **12.7- Forum de la SAPOA**

L'UPAP a participé en février 2018 à Durban au forum mentionné ci-dessus dont l'objectif principal était axé sur le commerce électronique et l'inclusion financière. Le représentant de l'UPAP a présenté un exposé sur le rôle de la poste dans l'inclusion financière en Afrique et a également participé en tant qu'expert à un panel de discussion sur le même sujet et sur l'avenir de la poste en Afrique en général. Les Sponsors/exposants du Forum ont été invités à présenter leurs produits à nos prochaines sessions du Conseil d'administration.

### **12.8- Ateliers EMS sur la rémunération au rendement et les services de paiement postal électroniques pour les pays anglophones d'Afrique et la région arabe**

L'atelier EMS sur la rémunération au rendement (Pay for performance) s'est tenu du 18 au 22 février, tandis que celui sur les services de paiement postal a eu lieu les 21 et 22 février 2018.

Les États membres suivants ont participé à l'atelier EMS : Egypte, Éthiopie, Ghana, Malawi, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Tanzanie et Zambie.

La participation à l'atelier sur les services de paiement électroniques qui a été prise en charge par le Bureau international de l'UPU était également impressionnante.

Les principaux résultats des ateliers sont les suivants :

- a) La nécessité de sensibiliser certains membres à adhérer à la Coopérative EMS ;
- b) Les pays qui n'avaient pas migré et adopté l'**EMSEVT3** (EMS Version 3) devraient le faire dès que possible parce qu'il comporte beaucoup de nouvelles fonctionnalités avantageuses ;
- c) L'avènement de l'EMSEVT3 a introduit de nouveaux changements qui nécessitent une compréhension approfondie de la nouvelle donne. Il a donc été souligné la nécessité d'accélérer l'élaboration des cours sur l'EMS sur le site Trainpost afin que la majorité de nos États membres qui ne seraient pas en mesure de déplacer leur personnel pour une formation puisse profiter de la plate-forme ;
- d) Il a été relevé que certains pays ne communiquent pas assez sur l'avantage comparatif de leurs offres de services de paiement postal électroniques. Pis, dans certains cas, même les agents postaux ignorent jusqu'à l'existence de telles offres dans leurs services et préfèrent soit renvoyer le client, soit retarder le paiement. C'est ce qui expliquerait le faible taux de sollicitation de ces services par les clients.

Les Opérateurs des États Membres sont priés de faire une publicité adéquate au produit IFS tant au sein de leur personnel que du grand public.

C'est le lieu de féliciter la Poste égyptienne pour l'organisation générale des deux ateliers et elle est encouragée à continuer dans cette lancée.

## **13 RELATIONS AVEC LE PAYS SIEGE DE L'UPAP**

Au cours de l'année sous revue, nous avons organisé un certain nombre de réunions avec le Pays siège de l'Union, pour examiner certaines questions pendantes concernant les conditions de travail et

*Rapport de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP. Alger, Algérie 10 au 12 avril 2018*

les activités du Secrétariat général. Je voudrais d'emblée vous confirmer que la plupart des questions ont été résolues. D'autres sont en cours d'examen au niveau des autorités compétentes, soit parce qu'elles nécessitent des procédures plus longues, soit parce qu'elles impliquent l'intervention de plusieurs acteurs internes et externes. C'est le cas de la question des visas d'entrée exigés aux ressortissants de certains Etats membres (Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Somalie et Tchad) lors d'événements organisés en Tanzanie. La suite sera communiquée en temps opportun à toutes les parties concernées. Cependant, dans ce cas comme dans bien d'autres, nous avons toujours trouvé une oreille attentive, à tous les niveaux. Nous voudrions une fois de plus saisir cette opportunité pour exprimer à tous notre profonde gratitude.

#### 14 DEFIS ET ACTIONS ENTREPRISES/ENVISAGEES

Au cours de l'année sous revue, les difficultés suivantes ont été rencontrées :

- h) **Restructuration du Secrétariat général** : Malgré l'impérieuse nécessité de combler les positions vacantes pour l'optimisation du rendement du secrétariat général au profit des Etats membres, la mise en œuvre de la nouvelle structure adoptée ne pourrait être complétée que graduellement, à cause des contraintes financières ;
- i) **La représentation des Etats membres dans les Commissions, Groupes ad hoc et autres organes de l'UPU** : elle laisse toujours à désirer, malgré les multiples sollicitations et rappels qui leur ont été adressés. Les États membres qui ont été élus au CA et au CEP ne sont pas toujours présents lors des sessions et ce faisant, ils ne disposent d'aucune influence sur les discussions d'intérêt commun aux États membres africains. Pis, du fait des changements perpétuels des membres des délégations, certains ne semblent même pas au courant des enjeux en cours de débats, lorsqu'on observe la passivité avec laquelle ils assistent aux réunions.;
- j) **La représentation des fonctionnaires de l'UPAP aux réunions de l'UPU** : En raison de cette absence/faiblesse de représentation des Etats membres, le Secrétariat général a donc été obligé de porter la voix de l'Afrique dans ces fora pour combler le vide. Là encore, la faiblesse des ressources budgétaires limite drastiquement notre capacité de participation optimale ;
- k) **Les Actes de l'Union** : vieux de trente (30) ans, ils sont devenus depuis longtemps obsolètes. À cet égard, nous osons espérer qu'avec le concours de tous et de chacun, la prochaine de la 5<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires approuvera les amendements proposés en vue de leur mise en œuvre immédiate. Pour le futur, il est fortement recommandé que le mécanisme de révision desdits actes soient rendues aussi souple que possible, afin que l'Union demeure pertinente pour l'environnement commercial moderne en perpétuelle mutation ;
- l) **Le financement du budget et l'incapacité des États membres à payer à temps les contributions dues** : cette situation constitue un véritable handicap, qui affecte également la mise en œuvre harmonieuse de nos activités.

Au vu de ce qui précède, qu'il me soit permis de formuler les souhaits suivants :

*Rapport de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP. Alger, Algérie 10 au 12 avril 2018*

- d) l'adoption des amendements proposés aux Actes de l'Union en juillet 2018, lors de la prochaine session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires ;
- e) La participation effective et active des Etats membres élus aux CEP et CA à toutes les réunions de l'UPU ;
- f) La nécessaire participation d'autres États membres, disposant d'expertises bien connues, aux travaux des commissions de l'UPU, afin d'assurer la prise en compte adéquate des intérêts vitaux de l'Afrique dans la prise de décisions ;
- g) Le paiement diligent des contributions annuelles par tous les États membres, au plus tard trois (3) mois près le début de l'exercice budgétaire, afin de permettre au Secrétariat général d'engager suffisamment tôt la mise en œuvre satisfaisante du programme d'action annuel.

## **15 PERSPECTIVES/ATTENTES POUR LE PROCHAIN EXERCICE**

Les perspectives sont prometteuses, notamment pour le prochain exercice, au regard du fait qu'il est envisagé une stabilité, voire une amélioration de la situation politique, économique et sociale sur le continent africain.

En outre, les membres qui jusqu'alors étaient restés inactifs dans l'Union, sont maintenant de retour, tandis que nous attendons de nouveaux membres au cours de l'année à venir. Ces arrivées pourraient présager sans aucun doute l'amélioration de la situation financière de l'Union telle qu'envisagée dans le plan stratégique et financier. En outre, le Secrétariat général s'active à obtenir l'adhésion de membres associés, dont le concours permettra comme on l'espère, d'améliorer les finances de l'Union, entre autres.

Nous fondons également l'espoir que le projet d'Actes révisés soit adopté pour renforcer et améliorer les modalités de fonctionnement efficace de l'Union. Je saisis donc cette occasion pour inviter les États Membres à continuer à apporter leur soutien à l'Union en vue d'assurer la réalisation de notre objectif fondamental, qui est de contribuer efficacement à l'accélération du développement socio-économique inclusif de notre cher Continent.

## **16 CONCLUSION**

Permettez-moi de conclure mon rapport en disant que beaucoup de réalisations ont eu lieu au cours de l'année sous revue puisque presque tous nos projets stratégiques reçoivent l'appui des États membres. Il s'agit des projets sur l'adressage, le développement des services financiers postaux, l'électrification et la connectivité des bureaux de poste, le commerce électronique, pour n'en citer que quelques-uns. Cependant, beaucoup reste à faire encore dans les domaines de la bonne gouvernance, la mise en œuvre des normes/objectifs ainsi que de la régulation pertinent et efficiente du marché postal africain. Je saisis donc l'occasion pour inviter les États membres à accorder une attention prioritaire à nos « vaches à lait » afin d'être en mesure de soutenir et de respecter notre obligation de service universel. A cet égard, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des États membres qui n'ont cessé de participer activement aux activités de l'Union. Vos efforts ont sans nul doute contribué à rehausser l'image de marque de notre institution.

Mes sincères remerciements s'adressent notamment aux États membres qui s'acquittent régulièrement de leurs contributions, à ceux qui respectent leurs engagements relatifs aux plans d'amortissement



convenus, et à ceux qui s'efforcent d'assurer le paiement régulier de leurs contributions annuelles en dépit des difficultés conjoncturelles auxquelles ils sont confrontés.

Je voudrais également exprimer mes vifs remerciements à notre organisation mère (l'Union africaine), à l'Union postale universelle, aux Communautés économiques régionales, aux unions restreintes postales sous régionales, à tous les autres pays et aux partenaires de l'Union pour leur soutien inébranlable à notre noble cause. Un grand merci également à tous les pays qui ont abrité des activités vitales à savoir, l'Algérie, le Cameroun, l'Egypte, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, la Tanzanie, la Tunisie et le Zimbabwe.

Permettez-moi de redire toute ma reconnaissance à la République unie de Tanzanie, qui ne cesse de nous prêter son concours et sa coopération dans plusieurs domaines.

Je ne saurais terminer mon propos sans rendre un vibrant hommage au Monsieur Moez Chakchouk, président de notre Conseil d'administration pour le soutien inébranlable et les conseils qu'il n'a cessé de nous apporter au Secrétariat général.

En conclusion, le présent rapport est présenté aux honorables membres du Conseil pour examen et adoption. Un projet de décision ad hoc figure en ci-joint. /-

**TABLEAU DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 36<sup>EME</sup> SESSION  
ORDINAIRE DU CA DE L'UPAP - MAI 2017, NAIROBI**

Référence	Intitulé	Directives	Délai	Réalisée	En cours	En instance	Observations
<b>DECISIONS</b>							
<b>N°01/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant titularisation du Conseiller juridique de l'Union	Charge le Secrétaire général d'évaluer sa performance à la fin de son contrat à courte durée et au cas où celle-ci s'avérerait satisfaisante, de le titulariser au poste de Conseiller juridique de l'Union, catégorie P3 conformément aux règles pertinentes de l'Union.	Juin 2017	✓			Le Fonctionnaire chargé des affaires juridiques a été nommé à titre permanent avec effet pour compter du 22 juin 2017.
<b>N°02/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant renouvellement des engagements à durée déterminée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve le renouvellement pour un an, de l'engagement à durée déterminée de M. Yonna Fred Singogo au poste de Fonctionnaire chargé de la comptabilité de l'Union, pour la période allant du 5 janvier 2018 au 4 janvier 2019 ;</li> <li>- le renouvellement pour un an, de l'engagement à durée déterminée de M. Jude Ferdinand ASU TARH au poste de Traducteur/Interprète (français/anglais), pour la période allant du 6 janvier 2018 au 5 janvier 2019</li> </ul>	Janvier 2018		✓		Les engagements à durée déterminée de Messieurs Singogo et Asu Tarh ont été renouvelés le 5 et 6 janvier 2018 respectivement.

<b>N°03/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2015/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide d'approuver les états financiers de l'Union pour les exercices 2014/2015 et 2015/2016</li> </ul>			✓		Les états financiers adoptés pour les deux exercices ont été signés par le cabinet PricewaterhouseCoopers le 19 janvier 2018 et transmis aux Etats membres le 12 février 2018
<b>N°04/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant nomination d'un auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide de fixer les honoraires de l'auditeur pour l'année financière 2016/2017 à un montant forfaitaire de 10 400 \$EU toutes taxes comprises ;</li> <li>- Charger le Secrétaire général d'engager un cabinet d'audit de renommée pour assurer l'audit des comptes de l'exercice financier 2016/2017 à un montant n'excédant pas celui approuvé ;</li> <li>- Donner mandat au président du Conseil pour nommer un nouvel Auditeur externe sur recommandation du Secrétaire général.</li> </ul>	Après la clôture du processus d'appel d'offres et l'approbation du Président du CA		✓		Suite à l'approbation du Président du CA de l'UPAP, le cabinet Ernst & Young a été désigné auditeur externe de l'Union le 16 janvier 2018
<b>N°05/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant approbation du budget de l'Union pour l'exercice financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide d'approuver la somme de 1.647.758 \$EU, représentant le budget annuel total de l'Union pour l'exercice financier 2017/2018, basé sur le</li> </ul>	Mise en œuvre sur l'ensemble de l'exercice en cours		✓		Le budget adopté, soit un montant de 1 647 658,00 est en cours d'exécution

	2017/2018	<p>barème en vigueur pour le présent cycle quadriennal cycle ;</p> <p>- De maintenir et d'utiliser le barème de l'exercice financier 2016/2017 dans le calcul des quotes-parts de contribution des Etats membres au budget de l'exercice financier 2017/2018</p>					<p>pendant l'exercice 2017/2018.</p> <p>Au 16 février 2018, seuls 16 Etats membres se sont acquittés de leurs contributions, soit un montant de 529 815,15 \$EU.</p> <p>Toutefois, le recouvrement des arriérés au titre des exercices antérieurs s'élève à 405 347,70 \$EU, portant ainsi la somme totale à 935 162,85 \$EU.</p> <p>Ceci laisse un écart de 712 495,15 \$EU qui entrave la bonne exécution des programmes annuels budgétisés.</p>
<b>N°06/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant adoption de l'organigramme du Secrétariat général de l'Union panafricaine des	<p>- Décide d'adopter la nouvelle structure du secrétariat général de l'Union, telle que figurant en annexe de la présente décision ;</p> <p>- Charge le Secrétariat général de sa</p>	Mise en œuvre sur l'ensemble du cycle quadriennal		✓		l'organigramme adopté sera mis en œuvre par phases selon la disponibilité des moyens sur le

	postes (UPAP)	mise en application.					long terme. D'ores et déjà des coordonnateurs intérimaires de départements ont été nommés.
<b>N°07/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Relative à la création et la mise en place d'un Comité africain de soutien dans le cadre de l'organisation du Congrès extraordinaire en 2018 et du 27 <sup>ème</sup> congrès de l'UPU en 2020 ainsi que des questions techniques de l'UPU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide de la création et de la mise en place d'un comité Africain de soutien à la République de l'Ethiopie et à la République de Côte d'Ivoire dans le cadre, respectivement, de l'organisation du Congrès extraordinaire de 2018 et du Congrès de 2020 de l'UPU, chargé en même temps des questions techniques de l'UPU ;</li> <li>- De fixer la composition du Comité africain de soutien et des questions de l'UPU à raison d'un représentant par zone géographique, sous la coordination du Secrétariat général de l'UPAP ;</li> <li>- Charge le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision notamment l'élaboration des TDR du Comité.</li> </ul>	Avant le prochain CA		✓		Le Comité africain de soutien composé de représentants des différentes sous-régions a été constitué comme suit : 1. Centre – Guinée équatoriale ; 2. Est - Ouganda 3. Nord - Tunisie 4. Australe – Afrique du Sud 5. Ouest – République de Guinée Le Comité se penchera sur l'appui à apporter aux deux Etats africains chargés d'abriter respectivement le

							<p>Congrès extraordinaire et le Congrès ordinaire de l'UPU, à savoir l'Ethiopie et la Côte d'Ivoire, ainsi que sur des questions techniques clés de l'UPU.</p> <p>Il a tenu sa réunion inaugurale en ligne le le 23 mars 2018.</p> <p>la prochaine est prévue le 9 avril 2018 à Alger.</p>
<b>N°08/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2017/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide d'approuver le programme annuel d'activités pour la période 2017-2018, tel que figurant en annexe de la présente décision ;</li> <li>- Charge le Secrétaire général d'assurer la mise en œuvre des activités approuvées, tout en gardant à l'esprit la vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'Union</li> </ul>	Mise en œuvre sur l'ensemble de l'exercice en cours		✓		<p>Les programmes adoptés ci-après ont été réalisés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adressage et les codes postaux Atelier de sensibilisation sur l'adressage et les codes postaux ;</li> <li>2. Ateliers techniques sur l'amélioration de la qualité de</li> </ol>

							service en collaboration avec l'UPU dans le cadre du projet ORE ; 3. Atelier de préparation au commerce électronique et atelier sur la rémunération dans le cadre du projet ORE.
<b>N°09/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétaire général, pour la période 2016/2017	- Décide d'exprimer sa satisfaction relativement au rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 36 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ; - d'adopter ledit rapport.	Immédiat	✓			
<b>RESOLUTIONS</b>							
<b>N°01/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant approbation du cahier des charges de la Commission Exploitation et Technologies de l'Union panafricaine des postes (UPAP)	i) Délibérer sur toutes les questions relatives à la qualité de service, la chaîne logistique (transport, sécurité, douanes) et à la rémunération ; ii) Mettre en place des forums dans l'optique d'identifier les domaines d'intérêt commun, conclure des accords sur le niveau de service afin	Immédiat	✓			Mise en œuvre en continu

		<p>d'améliorer les services en collaboration avec les acteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) ;</li> <li>• Organisation mondiale des douanes (OMD) ;</li> <li>• Organisation mondiale du commerce (OMC) etc.</li> </ul> <p>iii) Identifier des modèles de transport efficace et efficient pour la distribution des courriers par région, à l'instar du car postal, du réseau de transport routier, du réseau de transport aérien, etc. ;</p> <p>iv) Elaborer des plans d'appui en faveur des systèmes nationaux d'adressage et de codification postale par région et par Etat membre ;</p> <p>v) Développer des plans visant à sécuriser le service postal et assurer l'intégrité du réseau postal conformément à la stratégie régionale de sécurité ;</p>					
--	--	--	--	--	--	--	--



		<p>vi) Partager les informations et promouvoir les meilleures pratiques de l'utilisation des solutions technologiques postales de l'UPU en vue de faciliter leur pénétration dans les États membres ;</p> <p>vii) Identifier les nouvelles technologies pouvant permettre de protéger les recettes, améliorer la qualité de service et diversifier les produits et services ;</p> <p>viii) Elaborer des plans en vue d'accroître les recettes postales en optimisant les produits postaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Colis/petits paquets ;</li> <li>b. Courrier en nombres ;</li> <li>c. Transport de courrier/passager ;</li> <li>d. Publipostage ;</li> <li>e. Philatélie, etc. ;</li> <li>f. Boîtes postales/Sacs postaux ;</li> <li>g. Autres services postaux pouvant être développés de temps à autre.</li> </ul> <p>ix) Prendre des initiatives en vue de l'identification des domaines, programmes et institutions de formation dans l'intérêt des Etats membres en vue d'assurer l'efficacité</p>					
--	--	---	--	--	--	--	--

		<p>opérationnelle ;</p> <p>x) Identifier les besoins de développement en matière de service électronique pour le continent et mettre en place le cadre de mise en œuvre ;</p> <p>xi) Développement et promotion du commerce électronique en Afrique ;</p> <p>Développer et promouvoir les produits et services qui enrichissent et complètent l'utilisation des services électroniques</p>					
<b>N°02/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décide que les États membres prennent des initiatives dans le sens de la mise en œuvre avec succès de la stratégie régionale de sécurité, en particulier à travers l'identification spéciale dans le domaine de la sécurité postale et participent entre autres aux ateliers de formation qui seront organisés ;</li> <li>- Les opérateurs désignés à améliorer leurs niveaux de respect des normes et garantir la certification à la fin du cycle au plus tard.</li> <li>- charge le Secrétariat général de l'UPAP d'assurer la coordination du processus de mise en œuvre de la stratégie régionale et de rendre compte</li> </ul>	2020		✓		<p>L'activité s'étend sur tout le cycle.</p> <p>Les ateliers des pays anglophones et francophones se tiendront au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2018 en collaboration avec l'UPU.</p>

		des progrès réalisés au Conseil d'administration.					
<b>N°03/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant relance des activités du Comité de contact Union panafricaine des Postes/Association des Compagnies Aériennes	charge Le Secrétariat général de réviser le Protocole d'Accord signé avec l'AFRAA en tenant compte des nouveaux développements au niveau de l'entreprise du transport du courrier conformément aux Protocoles d'accord UPU/AITA, UPU/OACI et UPU/OMD.	Mai 2018	✓			Le Protocole d'entente révisé a été visé par l'AFRAA et la cérémonie de signature aura lieu ici à Alger.
<b>N°04/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant mise en œuvre du Plan d'Intégration des Produits (PIP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide que Les opérateurs désignés prennent les mesures nécessaires pour être prêt à mettre en œuvre l'étape N°1 du PIP en janvier 2018 au plus tard ;</li> <li>- Les pays membres suivent l'évolution des travaux du CEP sur le PIP, y compris la rémunération, l'amélioration de la qualité, les normes, la comptabilité et les activités liées à l'exploitation afin de s'assurer que les intérêts de l'Afrique sont protégés ;</li> <li>- Charge le Secrétariat général de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte au Conseil d'administration.</li> </ul>	Janvier 2018	✓	✓		<p>La majorité des Etats membres (plus de 80%) ont mis en œuvre la 1<sup>ère</sup> étape du PIP.</p> <p>Le Secrétariat général est en train d'assurer le suivi auprès des autres Etats membres.</p>
<b>N°05/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant maximisation de la rémunération des colis à travers une révision à la hausse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invite les opérateurs désignés à participer activement aux travaux du CEP sur la rémunération du produit intégré au cours du cycle et à s'assurer que les intérêts de l'Afrique sont pris</li> </ul>	Action continue		✓		L'activité s'étend sur tout le cycle. L'analyse des quotes-parts territoriales

	des quotes-parts territoriales d'arrivée	- en considération ; - Charge le Secrétariat général de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte de temps en temps au Conseil d'administration.					d'arrivée révèle une amélioration au niveau de la région.
<b>N°06/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant constitution d'un sous-comité pour l'élaboration et la diffusion d'une thématique commune panafricaine de timbre-poste	Charge le Secrétariat général de l'Union panafricaine des Postes (UPAP) de coordonner avec l'Afrique du Sud et d'autres Etats membres pour mettre au point les dispositions juridiques et logistiques nécessaires au lancement de ce projet.	Mai 2018	✓			Un sous-comité a été constitué pour assurer la coordination des activités relatives à l'émission d'un timbre commun régional à l'effigie de Nelson Mandela.
<b>N°07/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant sur le commerce électronique comme clé de la viabilité des services postaux en Afrique	- Invite les Etats membres avancés dans le domaine du commerce électronique à partager leurs expériences et les nouveaux développements en la matière afin que les autres Etats membres s'en inspirent ; Charge le Secrétariat général de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte au Conseil d'administration	2020		✓		L'activité s'étend sur tout le cycle. Les membres participent à la mise en œuvre du projet pour la préparation au commerce électronique (ORE). Ledit projet a été lancé en Mai 2017 à Nairobi. Les deuxièmes ateliers ont déjà eu lieu au cours duquel les États membres

						ont finalisé leurs feuilles de route et plans d'action. Des missions d'évaluation sur site sont menées dans certains bureaux d'échange afin d'apprécier le niveau de préparation des membres au commerce électronique. Ces missions ont déjà été effectuées au Botswana, en Éthiopie, au Nigeria, au Sénégal, en Tanzanie et au Togo.
<b>N°08/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant adoption de .post en vue du développement du commerce électronique et de la diversification des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide que les opérateurs désignés adoptent .post en vue de promouvoir la croissance du commerce électronique et la diversification des services électroniques ;</li> <li>- Les États membres avancés en matière de .post et d'autres initiatives</li> </ul>	2020		✓	L'activité s'étend sur tout le cycle. Vingt-six (26) pays africains font désormais partie du Groupe .post

		de commerce électronique partagent leurs expériences avec les autres Etats membres afin qu'ils s'en inspirent et en tirent profit					Deux représentants africains sont membres du Conseil d'administration du Groupe .post en charge de son développement à savoir : - M. Moez Chakchouk – Poste tunisienne  - M Ahmed Kada – Poste du Maroc
<b>N°09/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant sur le développement des services financiers postaux en Afrique	- Invite les Etats membres avancés dans le domaine des services financiers et de paiement à partager leurs expériences en la matière afin que les autres Etats membres s'en inspirent ; - Charge le Secrétariat général de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte au Conseil d'administration	2020		✓		L'activité s'étend sur tout le cycle. Des ateliers sur les services financiers ont eu lieu en Tunisie, au Zimbabwe et en Côte d'Ivoire pour les pays arabophones, anglophones et francophones,

							respectivement. Un appel à soumission de propositions de projets à financer dans le cadre du Programme d'assistance technique en matière d'inclusion financière (FITAF) a été lancé par l'UPU.
<b>N°10/UPAP /CA/XXXIV/ 2015</b>	Relative aux Cahier des charges de la Commission Finances et Administration	Décide d'approuver le cahier des charges de la Commission Finances et Administration ainsi que suit : - Recevoir le rapport de l'auditeur externe sur le rapport financier du Secrétariat général au nom du Conseil et faire des recommandations appropriées au Conseil en plénière ; - Recevoir et délibérer sur le rapport financier intérimaire du Secrétariat général ; - Examiner et apprécier le rapport du Secrétariat général sur les questions relatives au personnel et aux autres questions administratives ; - Examiner le projet de budget et formuler des recommandations	Action continue	✓			Poursuite de la mise en œuvre tout au long du cycle 2017-2020

		<p>appropriées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passer en revue les pratiques existantes de gestion du personnel et des finances et recommander une éventuelle adoption des politiques qui permettront de promouvoir une gestion plus efficace des ressources financières et humaines ;</li> <li>- Adapter en permanence et recommander les politiques et pratiques les plus efficaces en matière de gestion du personnel ;</li> <li>- Délibérer sur le barème des contributions et proposer le barème le plus équitable et le plus approprié aux contributions des Etats membres aux budgets annuels de l'UPAP ;</li> <li>- Examiner le Règlement du personnel et le Règlement financier et recommander à l'Union les amendements nécessaires ;</li> <li>- Examiner toutes autres questions se rapportant ou relatives aux règles de gestion financière et des ressources humaines et formuler des recommandations qui ajoutent de la valeur à l'existence pérenne de l'Union ;</li> <li>- Faire des recommandations</li> </ul>					
--	--	--	--	--	--	--	--



		<p>appropriées au Conseil d'administration pour toutes les questions délibérées au sein de la commission ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner toute autre question soumise à l'examen de la commission par le Conseil d'administration ;</li> <li>- Examiner et passer régulièrement en revue les stratégies visant à assurer le recouvrement des contributions des Etats membres.</li> </ul>					
<b>N°11/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant création d'une Equipe spéciale chargée du recouvrement des arriérés de contributions des États membres	<p>Approuve le cahier des charges suivant pour l'Equipe spéciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Mener une étude circonstanciée sur les raisons et les causes du non-paiement des contributions à l'Union ;</li> <li>ii. Proposer des mesures et des mécanismes qui permettront aux États membres de s'acquitter des arriérés sans subir des contraintes majeures tout en exhortant les mêmes États membres à procéder au règlement sans délai de leurs contributions actuelles ;</li> <li>iii. Concevoir des stratégies de renforcement du processus de recouvrement des arriérés auprès des États membres ;</li> </ul>	Action continue	✓			L'équipe spéciale a tenu sa réunion inaugurale et continuera de tenir des réunions en ligne tout le long du cycle 2017-2020

		<ul style="list-style-type: none"> <li>iv. Proposer des sanctions appropriées pour les débiteurs qui affichent des arriérés substantiels en droite ligne avec la Convention de l'Union ;</li> <li>v. Proposer toute autre mesure jugée pertinente pour assurer la solidité financière de l'Union ;</li> <li>vi. Proposer toute autre mesure susceptible d'accélérer le recouvrement des arriérés de contribution, notamment au moyen de missions mixtes avec le Secrétaire général auprès des États membres débiteurs ;</li> <li>vii. Évaluer et rendre compte de l'état des arriérés de contribution de l'Union.</li> </ul>					
<b>N°12/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Relatif à la mise en place d'une passation de service formelle entre tous les fonctionnaires/le personnel entrants et sortants de l'Union	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout fonctionnaire/personnel sortant a l'obligation de transmettre les actifs et les passifs de l'Union en leur possession avant leur départ du Secrétariat général ;</li> <li>- Tout fonctionnaire/membre du personnel sortant a l'obligation de préparer une note de passation exhaustive présentant en détail les attributions et les attentes de l'Union vis-à-vis du fonctionnaire/membre du personnel entrant ainsi que les actifs</li> </ul>	Action continue		✓		A mettre en œuvre de façon continue suivant les besoins

		<p>mis à sa disposition ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute violation de ces dispositions engagera la responsabilité du fonctionnaire/membre du personnel sortant en cas de perte résultant du non-respect de cette procédure.</li> <li>- Les avantages de fin de service des fonctionnaires sortants ne seront pas versés tant que la passation de service n'a pas lieu ;</li> <li>- Un exemplaire de la note de passation de service est déposé auprès du Département administration et finances pour classement dans les archives sur la durée maximale requise pour l'archivage des dossiers officiels.</li> </ul>					
<b>N°13/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant approbation du cahier des charges de la Commission Politique Stratégie et Gouvernance	Décide d'approuver le cahier des charges de la Commission <b>Politique Stratégie et Gouvernance</b> pour la période 2017-2020, tels que figurant en annexe de la présente résolution	Action continue		✓		Poursuite de la mise en œuvre tout au long du cycle 2017-2020
<b>N°14/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant adoption du Plan d'action de la Commission Politique, Stratégie et Gouvernance de l'Union panafricaine	- Décide d'adopter le Plan d'actions de la Commission <b>Politique, Stratégie et Gouvernance</b> , pour la période quadriennale 2017-2020, tel que figurant en annexe du rapport.	Action continue		✓		Poursuite de la mise en œuvre tout au long du cycle 2017-2020

	des postes						
<b>N°15/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant adoption du Plan stratégique de l'Union panafricaine des postes (UPAP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide le Plan stratégique de l'Union pour la période quadriennale 2017-2020, tel que figurant en annexe de la présente résolution.</li> <li>- Charge le Secrétariat général de sa mise en œuvre.</li> </ul>	Action continue		✓		Poursuite de la mise en œuvre tout au long du cycle 2017-2020
<b>N°16/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant sur les recommandations formulées dans le rapport de l'étude relative à la réforme et à l'amélioration des finances de l'Union	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charge les Commissions administratives et techniques d'assurer l'exécution de la présente décision et de présenter leurs rapports à l'examen du Conseil d'administration ;</li> <li>- Charge le Secrétariat général de faciliter l'exécution de la présente décision.</li> </ul>	2018		✓		Le Secrétariat général a animé la réunion du Groupe d'experts juridiques tenue à Arusha du 27 au 30 novembre 2017. Les résultats des travaux ont été diffusés aux Etats membres par le SG, en leur demandant de transmettre leurs éventuelles contributions au plus tard le 15 janvier 2018. Par la suite, le Président

							<p>du CA a prorogé le délai au 6 mars 2018. A ce jour, aucun retour n'a été reçu au Secrétariat général.</p> <p>La réunion de la Commission politique, stratégie et gouvernance (CPSG) tenue ici du 7 au 8 avril 2018, a examiné les résultats du Groupe d'experts. Par la suite, le document final sera présenté au CA pour adoption. Le document adopté sera ensuite soumis à la session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires pour examen et approbation.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--

<p><b>N°17/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b></p>	<p>Portant soutien à la convocation d'une session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide de soutenir la convocation d'une session extraordinaire de la conférence des plénipotentiaires avant la tenue du mini congrès prévu à Addis-Abeba, en Ethiopie, en 2018 ;</li> <li>- D'encourager les Etats membres de l'UPAP à marquer massivement leur accord afin de réunir au moins les 2/3 du quorum requis, dans les meilleurs délais.</li> <li>- Charge le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.</li> </ul>	<p>2018</p>		<p>✓</p>		<p>Suite à l'obtention du quorum de 2/3 des Etats membres requis pour la convocation de la Conférence des plénipotentiaires en session extraordinaire, cet organe se réunira pour sa 5<sup>ème</sup> session extraordinaire les 26 et 27 juillet 2018 à Madagascar.</p>
<p><b>N°18/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b></p>	<p>Relative à la Régulation postale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide de l'organisation annuelle d'un forum sur la Régulation postale, en marge du Conseil d'administration de l'UPAP ;</li> <li>- Instruit la Commission <b>Politique, Stratégie et Gouvernance</b> de mettre en place en son sein un Groupe de travail chargé des questions de régulation ;</li> <li>- Charge le Secrétariat général de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'édiction de directives de régulation à l'échelle régionale en s'inspirant des modèles sous régionaux ;</li> </ul> </li> </ul>	<p>Action continue</p>	<p>✓</p>			<p>Un appel a été lancé aux membres de la CPSG afin de s'inscrire dans le groupe. Face au manque de retour, le groupe sera mis en place lors des travaux de la Commission à Alger.</p> <p>Les TDR pour le recrutement du</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Egalement de la mise en œuvre de la présente résolution.</li> </ul>					<p>consultant ont été élaborés et envoyés aux Etats membres pour amendements. Ils seront examinés lors des prochains travaux de la CPSG à Alger avant d'être soumis au CA, pour approbation.</p> <p>Le prochain Forum des régulateurs se tiendra le 11 avril 2018 à Alger.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--

**RECOMMANDATIONS**

<b>N°01/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant revue à la hausse de la prime maximale payable pour la souscription d'une assurance-vie au profit du personnel	- Recommande Au président de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP pour approbation, la revue à la hausse de la prime maximale payable pour l'assurance-vie du personnel, de 5% à 7,5% afin d'en faciliter la souscription auprès d'un assureur-vie fiable et de renommée internationale	Exercice 2017/2018			✓	Le Président de la Conférence des plénipotentiaires a approuvé la recommandation du Conseil d'où la revue à la hausse de la prime maximale payable de 5 % à 7,5 % du salaire de base. La souscription sera effectuée avec effet pour compter de l'année financière 2017-2018.
----------------------------------	--	--	--------------------	--	--	---	---

<b>N°02/UPAP /CA/XXXVI/ 2017</b>	Portant appel à l'Union Postale Universelle à se conformer aux principes régissant l'identité régionale	<b>Recommande à l'endroit du Secrétariat général de l'UPAP :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'œuvrer en étroite collaboration avec l'UPU afin d'assurer l'application à la lettre de cette décision ;</li> <li>- D'assurer le suivi et l'évaluation permanente de la totalité des projets relevant de la coopération au développement afin de renforcer leur impact sur l'ensemble des Etats membres de l'Union.</li> </ul>	2018		✓	Le Secrétariat général a abordé la question avec le Bureau international. Le BI a examiné la recommandation et accepté en principe son contenu. Toutefois, le Bureau international a indiqué que sa mise en œuvre ne sera possible qu'au cours de la prochaine période quadriennale.
----------------------------------	---	---	------	--	---	--

## Annexe 5b

### Formation du personnel et renforcement des capacités

N°	Nom du membre du personnel	Fonction	Description du programme de formation
1	Michael Onyezewe	Directeur du Département Administration & Finance	Cours de langue française
2	Nathan Mkandawire	Coordinateur du Département Exploitations & Technologies	Cours de langue française
3	Hillaria Mazenge	Fonctionnaire chargée de la qualité de service	Cours de langue française
4	Amadou Amadou	Coordinateur du Cabinet du Secrétaire général	Media and Public relations management workshop
5	Itesi Taguaba	Secrétaire bilingue	Gestion et administration des bureaux (Advanced dynamic Office management and Administration for Secretaries and office



			managers)
6	Yonna Singogo	Fonctionnaire chargé de la comptabilité	Cours de langue française Atelier de formation sur la sensibilisation à la sécurité routière (Road Safety Awareness Training Workshop)
7	Armogast Mallya	Technicien chargé des Technologies de l'information	Cours de langue française La protection et la défense des systèmes de réseaux basés sur les TIC contre les attaques (Protecting and defending ICT network systems from attacks)
8	Mohamed Muhoji	Aide bureau	Cours de langue française
9	David Joseph	Chauffeur principal	Cours de langue française Atelier de formation sur la sensibilisation à la sécurité routière (Road Safety Awareness Training Workshop)
10	Joseph Zelothe	Chauffeur	Cours de langue française Atelier de formation sur la sensibilisation à la sécurité routière (Road Safety Awareness Training Workshop)
11	Ndewario Manang	Chauffeur	Cours de langue française

## Annexe 5c

**Synthèse de la répartition des effectifs par sous-région, langue et par sexe,  
fonctionnaires élus compris**

N°	Catégorie socioprofessionnelle	Sous-région					Langue		Sexe	
		Est	Centrale	Nord	Austral	Ouest	Anglais	Français	Masculin	Féminin
1	Secrétaire général	-	1	-	-	-	-	1	1	-
2	Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	1	1	-	1	-
3	Chefs de département	-	-	-	1	1	2	-	2	-
4	Catégorie professionnelle (P1-P3)	1	2	-	1	2	2	4	5	1
5	Services généraux A	2	-	-	-	-	2	-	1	1
6	Services généraux B	3	-	-	-	-	3	-	3	-
	<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>2</b>

Aucune évolution des effectifs (15) n'a été observée entre l'exercice antérieur et l'exercice en cours.

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES  
(UPAP)  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(10 au 12 avril 2018)  
ALGER – ALGERIE**

**MOTION DE REMERCIEMENT AUX AUTORITES DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE  
ET POPULAIRE**

**LUE PAR LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP)** réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire à Alger en Algérie du 10 au 12 avril 2018 ;

**AYANT NOTE** avec gratitude et satisfaction la grande solidarité dont ont fait preuve les autorités de la République Algérienne Démocratique et Populaire en acceptant d'accueillir la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil ;

**CONSIDERANT** l'engagement exemplaire de la République Algérienne Démocratique et Populaire pour la promotion continue des idéaux et de l'image de marque de l'UPAP ainsi que pour le développement et la modernisation des postes africaines ;

**RECONNAISSANT** les conditions parfaites d'organisation et de déroulement des travaux tant des commissions que des plénières ;

**SALUANT** l'accueil particulièrement chaleureux réservé aux différentes délégations, ainsi que toute l'attention dont elles ont été l'objet durant leur séjour en terre algérienne ;

**SALUANT** également l'efficacité, la cordialité et l'esprit de convivialité qui ont animé la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;

**NOTANT** avec une réelle satisfaction l'engagement du Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Son Excellence **Abdelaziz Bouteflika**, à promouvoir, à encourager et à soutenir la coopération régionale ;

**FELICITANT** l'efficace contribution de la direction et du personnel de la Poste d'Algérie ;

**EXPRIME** par la présente sa profonde gratitude et sa reconnaissance au gouvernement et au peuple d'Algérie pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à toutes les délégations, ainsi que pour toutes les attentions dont elles ont été l'objet durant tout leur séjour à Alger.

**Fait à Alger, en Algérie, le 12 avril 2018**

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES  
(UPAP)  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(10 au 12 avril 2018)  
ALGER – ALGERIE**

**COMMUNIQUE FINAL**  
Lu par la République du Kenya

La 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP s'est tenue du 10 au 12 avril 2018, à Alger, en République Algérienne Démocratique et Populaire.

Le Conseil a été présidé par son nouveau président M. Tontama Charles Millogo, Président du Conseil de régulation des Postes et Télécommunications du Burkina Faso.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame la Ministre des Postes, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique de l'Algérie, Mme Houda Imane Faraoun.

#### **I. Participation**

Les Etats membres suivants du Conseil d'administration ont participé aux travaux de cette session :

**Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.**

Les membres suivants du Conseil d'administration étaient absents : **Cameroun, République du Congo, Gabon, Soudan et Tchad.**

Les Etats membres et organisations suivantes y ont également pris part comme observateurs :

**Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Maroc, Burundi, Ethiopie, Guinée, Guinée équatoriale, Lybie, Malawi, Union Postale Universelle (UPU), Union africaine des Télécommunications (UAT), l'Association des Régulateurs des Communications de l'Afrique australe (CRASA), la Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO), la Conférence des Postes et Télécommunications de l'Afrique centrale (COPTAC), l'Organisation des structures des Communications de l'Afrique de l'Est (EACO), Inter Africa Express, Uniglobal, La Poste du Japon, la Poste Suisse, Business France Tunis, Post Europe et le Groupe La Poste France.**

#### **II. Election et installation du Bureau**

Le bureau a été constitué comme suit :

<b>Président</b>	: Burkina Faso
<b>1<sup>er</sup> Vice-président</b>	: Egypte
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	: Mozambique
<b>Rapporteurs</b>	: Tanzanie et République du Congo

### **III. Ordre du jour**

Lors de la session, le Conseil a examiné tous les points inscrits à l'ordre du jour, regroupés en les points suivants :

- a) Questions générales ;
- b) Confirmation du quorum ;
- c) Adoption de l'ordre du jour et du programme du travail ;
- d) Adoption du rapport de la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;
- e) Rapport du président sortant du Conseil d'administration ;
- f) Election et installation du bureau ;
- g) Messages de soutien des partenaires ;
- h) Rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2017/2018 ;
- i) Thème pour la célébration de la Journée de l'UPAP (2019) ;
- j) Présentation des rapports assortis de recommandations de la :
  - i. Commission Exploitation et Technologies ;
  - ii. Commission Politique, Stratégie et Gouvernance y compris le Comité africain de soutien.
- k) Forum des régulateurs postaux ;
- l) Rapport de l'auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2017 ;
- m) Présentation du rapport assorti de recommandations de la Commission Finances et Administration ;
- n) Date et lieu de la 38<sup>ème</sup> session du CA.

### **IV. Rapport d'activités du Secrétaire général**

La présentation du Secrétaire général a couvert les points suivants :

- l'environnement des affaires ;
- la performance réalisée ;
- le fonctionnement courant de l'Union ;
- les questions relatives à la politique, la régulation et la gouvernance ;
- la gestion financière ;
- les ressources humaines ;
- les projets structurants ;
- les Conférences et ateliers internationaux ;
- les activités des centres de formation régionaux ;
- la Coopération ;
- l'adhésion à l'UPAP ;
- les relations avec le pays siège de l'UPAP ;
- les défis et actions entreprises/envisagées ;
- les perspectives/attentes pour le prochain exercice ;
- Conclusion.

## V. Rapports des Commissions

Les présidents des Commissions ont présenté leurs rapports couvrant les principaux domaines clés suivants :

- a) Commission Exploitation et Technologies :
- b) Commission Politique, Stratégie et Gouvernance y compris le Comité africain de soutien ;
- c) Commission Finances et Administration.

## VI. Forum des Régulateurs postaux

Le Forum des Régulateurs postaux s'est tenu le 11 avril 2018 en marge de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes UPAP.

Le thème central du Forum était : « **Les régulateurs et la régulation des services financiers postaux** ». Ce vaste thème était divisé en les sous-thèmes suivants :

- Cadre juridique, financier et institutionnel ;
- La régulation des services financiers postaux ;
- Les échanges d'expériences et les meilleures pratiques présentées par des panelistes.

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé :

### 1. Aux Etats membres à mettre en place :

1.1 Des structures de régulation présentant la forme d'Autorité Administrative Indépendante dotée notamment :

- i. d'une indépendance organique : indépendante à l'égard de l'exécutif et des groupes d'intérêt, se traduisant par un mode de désignation approprié des membres, un mandat inamovible, une composition collégiale ;
- ii. d'une indépendance fonctionnelle : moyens juridiques à travers le pouvoir de rendre des décisions exécutoires, moyens financiers tel un budget autonome ;

1.2 une politique et une réglementation adaptative pour l'inclusion financière numérique ;

1.3 des bases de données statistiques postales régulièrement mises à jour.

### 2. Aux opérateurs

2.1 de faire preuve d'innovation dans les TIC pour créer des opportunités commerciales supplémentaires pour l'inclusion financière numérique ;

2.2 d'acquiescer des licences auprès des régulateurs des TIC, lorsqu'elles sont disponibles, afin de participer pleinement à la fourniture de services financiers mobiles en plus des services d'agence.

### 3. Aux régulateurs

- 3.1 de signer des accords de collaboration entre eux et les banques pour promouvoir l'inclusion financière numérique ;
- 3.2 d'instituer des rencontres périodiques avec les régulateurs financiers pour une bonne convergence dans la régulation des services financiers postaux.

4. au Conseil d'administration d'instruire le Secrétariat général afin d'accélérer le processus de l'élaboration de lignes directrices de régulation en vue de mettre les Etats membres au même diapason.

5. au Secrétariat général de l'UPAP de choisir des thématiques bien circonscrites pour les prochains foras des régulateurs postaux.

## **VII. Rapport de l'auditeur externe**

Le rapport de l'auditeur externe a été présenté par Ernst & Young et adopté.

## **VIII. Date et lieu de la 38<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a approuvé la tenue de sa prochaine réunion au Burkina Faso. La date de la 38<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration sera communiquée aux membres par le Secrétariat général après consultation avec le pays hôte.

## **IX. Adoption des décisions, résolutions et recommandations**

Aux termes des délibérations, la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration a approuvé et adopté un certain nombre de décisions, de résolutions et des recommandations.

Les délégués se sont félicités du sérieux et de la détermination qui ont caractérisé la session ainsi que de la qualité des documents présentés et des résultats auxquels ils sont parvenus.

## **X. Motion de remerciements**

Une motion de remerciements a été adressée aux autorités de la République Algérienne Démocratique et Populaire par la République de Madagascar.

## **XI. Solidarité et compassion des participants au pays hôte**

Une minute de silence a été observée en mémoire des 257 victimes du crash aérien survenu le 11 avril 2018, à Boufarik dans la Wilaya de Blida, en Algérie.

***Fait à Alger en Algérie, le 12 avril 2018***

## Annexe 8

N°	INSTRUMENT	INTITULE
1.	Décision N°01/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétaire général, pour la période 2017/2018
2.	Décision N°02/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2018/2019
3.	Décision N°03/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant renouvellement des engagements à durée déterminée
4.	Décision N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2016/2017
5.	Décision N°05/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant nomination de l'auditeur externe
6.	Décision N°06/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2018/2019
7.	Résolution N°01/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant mise en œuvre des systèmes d'adressage et de code postal
8.	Résolution N°02/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant respect des normes de sécurité S58 et S59
9.	Résolution N°03/UPAP/CA/XXXVII/2018	Relative à la mise en œuvre du projet régional sur l'amélioration de la qualité de service dans le cadre de la préparation au commerce électronique (ORE)
10.	Résolution N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant mise en œuvre des projets de digitalisation et d'inclusion financière
11.	Résolution N°05 /UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant mise en œuvre du Système de déclaration en douane (CDS)
12.	Résolution N°06 /UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant amélioration des normes de livraison
13.	Résolution N°07/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant adoption des termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une directive postale africaine
14.	Résolution N°08/UPAP/CA/XXXVII/2018	Portant mise en service et mise à jour de la nouvelle base de données électronique sur les statistiques postales en Afrique
15.	Résolution	Relative à la Régulation postale



	<b>N°09/UPAP/CA/XXXVII/2018</b>	
<b>16</b>	<b>Résolution N°10/UPAP/CA/XXXVII/2018</b>	Portant adoption d'une politique de constitution des provisions pour les arriérés de contribution
<b>17</b>	<b>Résolution N°11/UPAP/CA/XXXVII/2018</b>	Relative à la construction de l'immeuble siège de l'UPAP
<b>18</b>	<b>Recommandation N°01/UPAP/CA/XXXVII/2018</b>	Relative à la présentation d'une décision d'amendement des Actes de l'Union à la 5 <sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
<b>19</b>	<b>Recommandation N°02/UPAP/CA/XXXVII/2018</b>	Relative à la présentation d'une décision portant modification du Règlement financier à la 5 <sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
<b>20</b>	<b>Recommandation N°03/UPAP/CA/XXXVII/2018</b>	Portant proposition africaine pour les réformes du système appliqué aux contributions des Pays-membres de l'UPU et la Caisse de prévoyance de l'Union
<b>21</b>	<b>Recommandation N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018</b>	Portant reconversion de la dette de la République algérienne démocratique et populaire en un versement forfaitaire d'une somme estimée à 500 000 USD destiné au financement du projet de construction du siège de l'UPAP
<b>22</b>	<b>Recommandation N°05/UPAP/CA/XXXVII/2018</b>	Relative au soutien à apporter à la Palestine pour le paiement des Frais terminaux et l'échange de courrier international avec les pays membres de l'Union postale universelle
<b>23</b>	<b>Recommandation N°06/UPAP/CA/XXXVII/2018</b>	Relatif à la présentation d'une proposition africaine concernant la Réforme à l'UPU et autres questions connexes à la 5 <sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

**DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 37<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Original : anglais*

## Décision N°01/UPAP/CA/XXXVII/2018

**Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétaire général, pour la période 2017/2018**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire du 10 au 12 avril 2018, à Alger en Algérie ;**

**Vu** l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

**Ayant examiné** le rapport annuel présenté par le Secrétaire général lors de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;

**Ayant noté** les améliorations significatives apportées dans la présentation dudit rapport tant dans la forme que dans le fond ;

### **DECIDE**

- a) d'exprimer sa satisfaction relativement au rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration ;
- b) d'adopter ledit rapport.

***Fait à Alger en Algérie, le 12 avril s2018***

**Décision N°02/UPAP/CA/XXXVII/2018**

**Portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2018/2019**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire du 10 au 12 avril 2018 à Alger, en Algérie ;**

**Vu** les articles 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), 5, alinéas 2 et 3 du Règlement d'exécution de ladite Convention et 10, alinéa 1 du Règlement financier de l'Union ;

**Ayant examiné** le projet de programme d'activités de l'exercice financier 2018/2019, proposé par le Secrétariat général ;

**DÉCIDE**

D'approuver le programme annuel d'activités pour la période 2018-2019, tel que figurant en annexe de la présente décision ;

**CHARGE**

Le Secrétariat général d'assurer la mise en œuvre des activités approuvées, tout en gardant à l'esprit la vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'Union.

***Fait à Alger, en Algérie, le 12 avril 2018***

**Décision N°03/UPAP/CA/XXXVII/2018**

**Portant renouvellement des engagements à durée déterminée**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire à Alger en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Considérant** l'adoption de l'organigramme du Secrétariat général de l'UPAP ;

**Reconnaissant** la nécessité permanente d'attirer et de fidéliser un personnel compétent ;

**Conscient** de ce que l'engagement à durée déterminée de certains fonctionnaires du Secrétariat général nécessite l'accord du Conseil pour d'éventuels renouvellements ;

**Prenant acte** de la proposition du Secrétaire général et de la recommandation de la Commission finances et administration ;

**Mandaté** par l'article 17 alinéa 1 du Règlement du personnel de l'UPAP aux termes desquels toutes les demandes écrites de renouvellement de contrats pour des postes à durée déterminée sont soumises à l'examen du Conseil d'administration sur recommandation du Secrétaire général;

**Conscient** de ce que les éventuelles reconductions seront exécutées avant la prochaine session ordinaire du Conseil d'administration ;

**Donne son approbation de principe** au renouvellement des nominations ci-après, sous réserve de l'évaluation positive des performances professionnelles des concernés :

1. Reconduit pour un an l'engagement à durée déterminée de Monsieur Yonna Fred Singogo (Agent comptable) pour la période allant du 6 janvier 2019 au 4 janvier 2019 ;
2. Reconduit pour un an l'engagement à durée déterminée de Monsieur Jude Ferdinand Asu Tarh (Traducteur/Interprète français-anglais) pour la période allant du 6 janvier 2019 au 5 janvier 2019.

**Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018**

**Décision N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018**

**Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2016/2017**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire à Alger en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Conformément** à l'article 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article Article 39 du Règlement financier de l'Union ;

**Vu** les états financiers de l'Union au titre de l'exercice clos au 31 mai 2017 et l'opinion de l'auditeur externe sur les comptes de la même période ;

**Tenant compte** de la recommandation d'approbation émise par la Commission finances et administration ;

**Mandaté** en vertu de l'article 39 alinéa 8 du Règlement financier de l'Union ;

**DECIDE :**

Adopte les états financiers certifiés de l'Union pour l'exercice 2016/2017.

**Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018**

**Décision N°05/UPAP/CA/XXXVII/2018**

**Portant nomination de l'auditeur externe**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire à Alger en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Conformément** à l'article 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article Article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union ;

**Conscient** de ce que le mandat annuel du cabinet **Ernst & Young**, auditeurs actuels de l'Union, arrive à son terme après la mission de vérification des comptes de l'exercice 2016/2017 ;

**Vu** les dispositions de l'article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union qui fixe le mandat de l'auditeur externe à un an renouvelable ;

**Conscient** en outre de la nécessité de soumettre les procédures, la comptabilité, les contrôles financiers internes et l'administration générale de l'Union à une vérification indépendante et permanente ;

**DECIDE :**

Reconduit le cabinet Ernst & Young dans ses fonctions d'auditeurs externes de l'Union et fixe le montant annuel de ses honoraires à la somme de 10.400 \$EU pour l'exercice 2017/2018.

***Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018***

**Décision N°06/UPAP/CA/XXXVII/2018**

**Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2018/2019**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire à Alger en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Considérant** le plafond budgétaire d'un montant de 1.721.052 \$EU approuvé par la Conférence des plénipotentiaires pour l'exercice financier 2017/2018 ;

**Conformément** à l'article 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéas 2 et 3 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article 10 alinéas 1 et 2 du Règlement financier de l'Union ;

**Vu** le projet de budget et le barème des contributions établi pour l'exercice 2018/2019 ;

**Conscient** de la nécessité d'appliquer les résolutions de la 9<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP et de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul ;

**Compte tenu** de la recommandation de la Commission finances et administration relative au projet de budget présenté par le Secrétariat général ;

**DECIDE :**

- i. Approuve la somme de **1.719.127 \$EU** correspondant au budget annuel de l'Union pour l'exercice 2018/2019 établi sur la base du barème en vigueur pour le présent cycle quadriennal ;
- ii. De maintenir et d'utiliser le barème des exercices 2016/2017 et 2017/2018 pour le calcul des quotes-parts des États membres au budget de l'exercice 2018/2019.

**CHARGE :**

- i. le Secrétaire général de revoir le budget des voyages en missions officielles en identifiant les rencontres prioritaires qui revêtent une importance stratégique pour l'Union ;
- ii. le Secrétaire général de maintenir les dépenses relatives à la mise en œuvre du programme d'activités strictement dans la limite des recettes de l'exercice.

**Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018**



## Résolution N°01/UPAP/CA/XXXVII/2018

### Portant mise en œuvre des systèmes d'adressage et de code postal

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire du 10 au 12 avril 2018, à Alger en Algérie ;**

**Rappelant** qu'une étude a été commanditée par la Commission de l'Union africaine (CUA) en 2012 pour établir les lignes directrices pour la mise en œuvre des systèmes d'adressage et de code postaux en Afrique dont le but ultime était de fournir une adresse pour tous en Afrique ;

**Rappelant en outre** qu'un atelier de validation de ladite étude s'est tenu en décembre 2014 à Arusha en Tanzanie ;

**Notant que** les ministres de la Communication et des Postes ont adopté une déclaration (CTS CTIC 1) invitant les Etats membres à incorporer en priorité le projet d'adressage et de code postal dans leurs plans nationaux de développement, les chefs d'État ont approuvé le projet en janvier 2016 à Addis-Ababa, par décision EX.CL/Dec.900 (XXVIII), tandis que les ministres des Finances de la Planification économique et de l'Intégration ont adopté la résolution N°CUA-L10, invitant les Etats membres à accorder la priorité au projet et à l'inclure dans leurs plans nationaux de développement, entres autres ;

**Reconnaissant** qu'un atelier dont les objectifs étaient de sensibiliser les membres sur l'adressage et le code postal, les décisions prises par rapport au projet par la CUA et les sources potentielles de financement, s'est tenu à Arusha en décembre 2017 ;

**Reconnaissant en outre** qu'au cours dudit atelier, des copies du rapport final sur les lignes directrices en matière d'adressage ont été distribuées officiellement aux participants ;

**Conscient** qu'un certain nombre de solutions d'adressage ont été présentées au cours de l'atelier et sont disponibles sur le marché ;

**Considérant** la disponibilité de l'UPU à fournir de l'assistance technique aux Etats membres ;

**Conscient** que la croissance des volumes du commerce électronique en Afrique à un taux moyen de 25% contre une moyenne mondiale de 16% exige que tous les pays africains accélèrent la mise en œuvre des projets d'adressage et de code postal afin d'être en mesure de livrer les envois du commerce électronique à domicile.

**DECIDE** que :

Les États membres accélèrent la mise en œuvre des systèmes d'adressage et de code postal conformément aux lignes directrices contenues dans le rapport de l'étude ;

## **INVITE :**

Les États membres à :

- Accorder la priorité au projet dans les plans nationaux de développement ;
- Explorer de multiples sources de financement pour la mise en œuvre du projet ;
- Choisir une solution satisfaisante parmi celles disponibles sur le marché ;
- Examiner l'offre faite par l'Égypte consistant à héberger gratuitement les systèmes d'adressage et de code postal des membres sur sa plate-forme/son infrastructure ;
- Respecter les dispositions de la norme d'adressage S42.

## **CHARGE**

Le Secrétariat général de l'UPAP de suivre de près les progrès réalisés et d'en rendre compte au Conseil d'administration

***Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018***

## Résolution N°02/UPAP/CA/XXXVII/2018

### Portant respect des normes de sécurité S58 et S59

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire du 10 au 12 avril 2018, à Alger en Algérie ;**

**Rappelant** les Résolutions N°05/UPAP/CA/XXXVI/2016 et N°02/UPAP/CA/XXXVI/2017 prises par les 35<sup>ème</sup> et 36<sup>ème</sup> sessions ordinaires du Conseil d'administration portant mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurité postale

**Considérant** la modification apportée lors du Congrès de Doha à l'article 9 de la Convention de l'UPU relatif à la Sécurité postale et l'approbation de l'octroi du statut 2 aux normes de sécurité S58 et S59 en Février 2016 par le Conseil d'Exploitation Postal (CEP) de l'UPU ;

**Considérant en outre** l'approbation par la suite du processus de certification dans le cadre de l'application des normes S58 et S59, par le CEP, en mars 2017 ;

**Notant** que le respect des normes de sécurité S58 et S59 est l'une des étapes obligatoires du projet sur la préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE) ;

#### **DECIDE** que

Les États membres accélèrent la prise d'initiatives nécessaires de sécurité et l'organisation d'activités dans le sens du respect des normes.

#### **INVITE**

Les opérateurs désignés à :

- Mettre sur pied des unités de sécurité au sein de leurs organisations ;
- Désigner des experts en matière de sécurité pour veiller au respect des normes fixées ;
- Actualiser la liste des articles interdits au niveau national ;
- Garantir la certification en matière de sécurité pour la fin 2019 au plus tard.

#### **CHARGE**

Le Secrétariat général de l'UPAP d'assurer la coordination du processus de mise en œuvre de la stratégie régionale et de rendre compte des progrès réalisés au Conseil d'administration.

**Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018**

## Résolution N°03/UPAP/CA/XXXVII/2018

**Relative à la mise en œuvre du projet régional sur l'amélioration de la qualité de service dans le cadre de la préparation au commerce électronique (ORE)**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire à Alger en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Attendu** que le principal objectif de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul (SPMI) adoptée lors du 26<sup>ème</sup> Congrès de l'Union postale universelle (UPU) consistait à renforcer l'interopérabilité du réseau postal par la mise en place d'un service de qualité meilleure, des chaînes logistiques efficaces et sécurisées ; des normes et des systèmes d'information ainsi que par la simplification des processus opérationnels et des cadres réglementaires, entre autres.

**Prenant acte** de ce que la priorité de niveau 1 de l'Afrique sur le cycle 2017-2020 consiste à : « Renforcer l'efficacité opérationnelle et à développer le commerce électronique » ;

**Tenant compte** de la résolution C6/2016 du Congrès de l'UPU plaçant le cycle quadriennal qui s'achève en 2020 sous le thème : « Services de commerce électronique en tant qu'éléments clés pour un service postal dynamique et efficace ;

**Conscient** de ce que la préparation au commerce électronique passe par la mise en place des services de qualité et des chaînes logistiques efficaces ;

**Prenant acte** du lancement par l'UPU du projet structurant dénommé Préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE) dont la mise en œuvre couvrira le cycle en cours ;

**Conscient** de la finalisation des feuilles de route et des plans d'actions par les États membres participants ;

### **DECIDE :**

Les opérateurs désignés doivent :

- participer activement au projet ORE afin d'assurer la préparation de leurs régions respectives au commerce électronique ;
- s'engager à mettre en œuvre les feuilles de route et les plans d'actions nationaux ;
- participer effectivement à l'ensemble des activités organisées par l'UPAP et l'UPU ;

**EXHORTE :**

Les régulateurs du secteur postal à assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés et au besoin, participer à la mobilisation des financements nécessaires pour la mise en œuvre des activités relevant du projet ;

**CHARGE :**

Le Secrétariat général d'assurer le suivi du projet et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

***Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018.***

## Résolution N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018

### Portant mise en œuvre des projets de digitalisation et d'inclusion financière

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire du 10 au 12 avril 2018, à Alger en Algérie ;**

**Rappelant** la résolution L-12 prise par la réunion conjointe des ministres des Finances de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique sur les services financiers postaux tenue en 2014, particulièrement sur la nécessité que les partenaires de développement comme la Fondation Bill et Melinda Gates et autres aident les pauvres ;

**Rappelant en outre** la Résolution N°09/UPAP/CA/XXXVII/2017 de la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration portant développement des services financiers postaux en Afrique ;

**Conscient que** l'inclusion financière a été identifiée comme action prioritaire de niveau deux dans la Stratégie postale mondiale d'Istanbul (SPMI) et que ceci est également en conformité avec l'objectif de développement durable N°6 de l'Organisation des Nations Unies et aussi l'aspiration N°1 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

**Reconnaissant** que le Bureau international de l'Union postale universelle (UPU) a lancé un programme d'assistance technique en matière d'inclusion financière qui doit être financé par la fondation Bill & Melinda Gates et VISA ;

**Reconnaissant en outre** que l'UPU fournira une assistance technique et financière aux membres pour la mise en œuvre des projets de digitalisation et d'inclusion financière au titre du programme ;

#### **DECIDE** que :

Les Etats membres adhèrent aux initiatives d'inclusion financière visant à faciliter la fourniture de services financiers efficaces et abordables ;

#### **INVITE** :

Les opérateurs désignés à formuler des propositions de projet suivant le périmètre et les objectifs du programme et à les soumettre à l'examen du Bureau international de l'UPU ;

#### **CHARGE**

Le Secrétariat général de l'UPAP de suivre de près les progrès réalisés dans ce sens et d'en rendre compte au Conseil d'administration

**Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018**

## Résolution N°05/UPAP/CA/XXXVII/2018

### Portant mise en œuvre du Système de déclaration en douane (CDS)

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire du 10 au 12 avril 2018, à Alger en Algérie ;**

**Conscient** que le système de déclaration en douane (CDS), une application développée par le Centre de technologies postales de l'UPU, est un système électronique standard utilisé pour l'échange de messages électroniques préalables en matière de déclaration en douane ;

**Reconnaissant** que le CDS permet le dédouanement électronique des envois postaux et règle les questions de sécurité grâce à l'échange de données électroniques préalables ;

**Conscient** du fait que l'Afrique n'a pas été épargnée de l'augmentation des volumes d'envois du commerce électronique, en particulier les petits paquets entrants contenant des marchandises qui doivent remplir les formalités de dédouanement ;

**Conscient** du fait qu'actuellement les Opérateurs désignés traitent manuellement les envois entrants et les douaniers doivent ouvrir plus de 70% des envois, ce qui affecte négativement le traitement du courrier et le délai de livraison ;

**Soucieux** du fait qu'en raison des exigences de sécurité dans de nombreuses économies développées, des sanctions seront de plus en plus appliquées pour non fourniture de données électroniques préalables concernant les envois postaux contenant des marchandises ;

**Reconnaissant en outre** que la mise en œuvre du CDS permettra aux opérateurs désignés d'échanger des messages EDI sur des envois postaux contenant des marchandises (petits paquets et colis), d'échanger des données électroniques à l'avance, de vérifier les alertes de sécurité ou d'autres informations retournées par les services de douanes de destination et d'accélérer ainsi les procédures de dédouanement ;

**Considérant** que la mise en œuvre du CDS est l'un des jalons du projet sur la préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE) et est donc contenu inclus dans les feuilles de route du projet de tous les pays participants en vue d'assurer la préparation adéquate pour le commerce électronique ;

**DECIDE** que :

Les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le Système de déclaration en douanes (CDS) et veillent à l'échange de données électroniques préalables avec les services de douanes ;

**CHARGE :**

Le Secrétariat général de l'UPAP d'assurer la coordination de la mise en œuvre et d'en présenter l'état d'avancement au Conseil d'administration.

***Fait à Alger en Algérie, le 12 avril 2018***



**Résolution N°06/UPAP/CA/XXXVII/2018**  
**Portant amélioration des normes de livraison**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire du 10 au 12 avril 2018, à Alger en Algérie ;**

**Considérant** l'importance de la qualité de service dans le réseau postal mondial et l'inévitable évolution du système de rémunération des produits postaux internationaux ;

**Conscient** que l'Afrique traîne en matière qualité de service et pour atteindre la cible de performance de bout en bout de J+5 @ 85 %, avec des délais moyens d'acheminement du courrier de 11,5 jours au cours du cycle dernier ;

**Reconnaissant** que le Groupe de travail sur la qualité de service de la Commission 2 (Intégration des services physiques et du commerce électronique) du CEP est en train de procéder à la révision de la cible de performance de bout en bout (E2E) puisque la plupart des pays à travers les différentes régions n'ont pu atteindre la cible de J+5 @85% au cours du dernier cycle du Congrès ;

**Reconnaissant en outre** que des essais pilotes pour valider le projet de normes régionales de bout en bout (E2E) seront bientôt effectués par le Groupe de travail sur la qualité de service ;

**Notant** la baisse, au fil des ans, du taux de participation aux opérations de contrôle organisés par le Secrétariat général de l'UPAP et aussi la non-fiabilité des essais manuels ;

**Conscient** du fait que le Système de contrôle mondial (SCM) offre aux pays membres l'accès aux technologies de pointe et plus de moyens objectifs de contrôle et d'amélioration de leur niveau en matière de qualité de service ;

**DECIDE** que :

Les Etats membres mettent en œuvre le SMC en vue d'assurer une évaluation objective de la qualité de service ;

**INVITE** :

Les Opérateurs désignés à :

- Participer aux essais pilotes en vue de garantir la fixation de normes réalistes ;
- Prendre des mesures adéquates pour améliorer les délais d'acheminement du courrier afin d'assurer l'atteinte des cibles révisées.

**CHARGE** :

*Rapport de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP. Alger, Algérie 10 au 12 avril 2018*

Le Secrétariat général de l'UPAP d'en présenter l'état d'avancement au Conseil d'administration

***Fait à Alger en Algérie, le 12 avril 2018***

## **Résolution N°07/UPAP/CA/XXXVII/2018**

### **Portant adoption des termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une directive postale africaine**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>e</sup> session ordinaire à Alger, en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Vu** l'objectif poursuivi par l'UPAP dans le cadre de l'harmonisation des politiques et des réglementations dans le secteur postal en Afrique ;

**Vu** la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017 de la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, relative à la Régulation postale ;

**Considérant** les termes de références pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une directive postale africaine ;

**Soucieux** de mettre au même diapason les Etats membres en matière de régulation postale ;

#### **DECIDE :**

- D'adopter les TDR, tels que figurant en annexe de la présente décision, pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une directive postale Africaine ;

#### **CHARGE**

- le Secrétariat général en vue de la mise en œuvre de la présente résolution.

***Fait à Alger, en Algérie, le 12 avril 2018***

## **Résolution N°08/UPAP/CA/XXXVII/2018**

### **Portant mise en ligne et mise à jour permanente de la nouvelle base de données électronique sur les statistiques postales en Afrique**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>e</sup> session ordinaire à Alger, en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Considérant** l'importance du rôle que jouent les statistiques dans l'économie en général et le secteur postal en particulier ;

**Notant** qu'elles renseignent sur les tendances et les forces du secteur postal et sous-tendent les décisions des organes de l'Union ;

**Constatant que** la plupart des postes Africaines sont dépourvues de données statistiques mises à jour ;

**Soucieux** de permettre aux organes de l'Union de prévoir efficacement les objectifs à atteindre, les activités à exécuter ainsi que le contrôle de celles-ci ;

#### **DECIDE :**

- De la mise en ligne et la mise à jour de la nouvelle base de données électronique sur les statistiques postales en Afrique au Secrétariat général de l'UPAP ;

#### **INVITE**

- Les Etats membres à accompagner le Secrétariat général dans l'animation et la mise à jour permanente de la nouvelle base de données électronique sur les statistiques postales en Afrique sur le site web de l'UPAP ;

#### **CHARGE**

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

***Fait à Alger, en Algérie, le 12 avril 2018***

## **Résolution N°09/UPAP/CA/XXXVII/2018**

### **Relative à la Régulation postale**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire du 10 au 12 avril 2018, à Alger, en Algérie ;**

**Vu** la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017, relative à la Régulation postale ;

**Vu** la Déclaration du 2<sup>ème</sup> forum des régulateurs postaux, réuni le 11 avril 2018, à Alger, en Algérie ;

**Reconnaissant** que la fonction régulation implique la dotation des structures qui en ont la charge de moyens juridiques et financiers appropriés ;

**Ayant noté** le lancement du processus de l'édiction de lignes directrices de régulation à l'échelle africaine ;

**Reconnaissant** la nécessité de mettre les Etats membres au même diapason en la matière ;

### **DECIDE**

D'exhorter les Etats membres à mettre en place :

- des structures de régulation dotées d'indépendance organique et fonctionnelle ;
- une politique et une réglementation favorisant l'inclusion financière numérique et définissant clairement le champ de la régulation financière postale.

### **CHARGE :**

- Le Secrétariat général d'accélérer le processus de l'édiction de lignes directrices de régulation à l'échelle régionale, conformément à la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017 ;
- Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

**Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018**

## Résolution N°10/UPAP/CA/XXXVII/2018

**Portant adoption d'une politique de constitution de provisions pour les arriérés de contribution**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire à Alger en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Vu** l'article 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes ;

**Considérant** l'article 24 du Règlement financier de l'Union panafricaine des postes ;

**Fort** de la recommandation relative au provisionnement des arriérés de contribution, formulée par l'auditeur externe de l'UPAP dans son rapport à la 36<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration sur les états financiers des exercices 2014/2015 et 2015/2016 ;

**Prenant acte** des orientations de la Commission de l'Union africaine suite à la demande d'assistance pour l'élaboration d'une politique de provisionnement des dettes souveraines ;

### DÉCIDE :

- i. à des fins purement comptables, de définir une politique de provisionnement des arriérés de contribution ;
- ii. d'adopter les taux ci-après pour le provisionnement des arriérés de contribution :

<b>Echéance</b>	<b>Taux</b>
0-2 ans	0%
3 ans	25%
4 ans	50%
5 ans	75%
Plus de 5 ans	100%

### CHARGE

Le Secrétaire général d'appliquer la nouvelle politique à compter de l'exercice 2017/2018.

**Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018**

## **Résolution N°11/UPAP/CA/XXXVII/2018**

### **Relative à la construction de l'immeuble siège de l'UPAP**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire à Alger en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Vu** le mandat conféré par la 32<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration, donnant l'autorisation de procéder à un apport en capital de 2 000 000 \$EU en faveur du projet de construction du siège ;

**Vu en outre** l'approbation ultérieure de la Conférence des plénipotentiaires aux termes desquels le Secrétaire est chargé d'accomplir toutes les diligences nécessaires pour la réalisation du projet ;

**Après examen** du rapport du Secrétaire général sur le projet, soulignant la nécessité de procéder à un apport supplémentaire pour pourvoir aux besoins en capitaux de financement du projet ;

**Désireux** de réaliser les objectifs du projet entérinés par la Conférence des plénipotentiaires ;

#### **DÉCIDE :**

- 1) d'autoriser une augmentation de l'apport en espèces de l'UPAP au projet de construction, soit une revalorisation de 2 000 000 \$EU initialement fixé à 4 000 000 \$EU ;
- 2) de tirer la somme de 1 000 000 \$EU sur le fonds de réserve pour répondre en partie au besoin en fonds propres ;
- 3) de mobiliser un apport supplémentaire de 1 000 000 \$EU auprès des États membres et des partenaires de l'Union, sous forme de contributions spéciales ou volontaires, d'avances et de prêts concessionnels à un taux d'intérêt ne dépassant pas 5% par an ;
- 4) d'adresser une lettre de remerciement au gouvernement de la République unie de Tanzanie pour son engagement à offrir un apport supplémentaire pour la réalisation effective du projet et pour le rétablissement de la superficie d'origine du terrain attribué à l'UPAP.

**Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018**

## **Recommandation N°01/UPAP/CA/XXXVII/2018**

**Relative à la présentation d'une décision d'amendement des Actes de l'Union à la 5<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>e</sup> session ordinaire à Alger, en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Vu** l'article 5-8 du Règlement d'exécution de la Convention ;

**Notant** que d'évidence les textes de l'Union sont obsolètes et nécessitent d'être révisés afin de répondre aux exigences de l'environnement actuel ;

**Ayant examiné** les projets d'amendements à la Convention et son Règlement d'exécution ;

**Convaincu** que les propositions de modifications introduites sont de nature à adapter les Actes aux nouvelles réalités ;

**Constatant** que lesdits amendements sont de la compétence de la Conférence des plénipotentiaires ;

### **RECOMMANDE**

- Le renvoi de la question relative à l'ouverture de bureaux et représentations régionaux à la Commission Administration et Finance pour évaluer les coûts de la proposition ;
- La validation de la disposition relative à la possibilité pour le Secrétaire général adjoint de briguer le poste de Secrétaire général après deux mandats, suite au recours à un vote majoritairement favorable au sein du Conseil ;
- l'introduction de nouvelles langues de travail conditionnée à la prise en charge des frais d'interprétariat et de traduction par les groupes linguistiques concernés ;

### **RECOMMANDE EN CONSEQUENCE**

L'adoption des amendements portant sur la Convention et son Règlement d'exécution tels que figurant à l'annexe de la présente recommandation, sous réserve de la prise en compte desdites modifications.

### **CHARGE**

Le Secrétariat général à soumettre un projet de décision y relatif à la 5<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, pour adoption.

**Fait à Alger, en Algérie, le 12 avril 2018**



## Recommandation N°02/UPAP/CA/XXXVII/2018

**Relative à la présentation d'une décision portant modification du Règlement financier à la 5<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>e</sup> session ordinaire à Alger, en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Vu** l'article 5-8 du Règlement d'exécution de la Convention ;

**Vu** l'article 38 du Règlement financier de l'Union ;

**Considérant** que le Comité d'étude des offres est une structure importante dans la passation des marchés de l'Union ;

**Considérant** que la bonne gouvernance exige la séparation entre les fonctions de sélection des offres et celles de conclusion des commandes ;

**Constatant** que le Secrétaire général de l'Union qui est signataire des commandes de l'Union est en même temps membre du Comité d'études des offres ;

**Vu** la nécessité de remédier à cette situation de confusion des rôles

### RECOMMANDE

A la Conférence des plénipotentiaires l'amendement portant sur le Règlement financier suivant :

*« Tous les contrats concernant la fourniture de services ou d'équipements sont conclus au nom de l'Union par le Secrétaire général. Ils sont soumis à une procédure d'achats directs, de consultations ou d'appels d'offres en fonction des seuils fixés par le Conseil. Un comité d'études des offres est constitué au sein du Secrétariat général ; ce comité est composé du Secrétaire général adjoint et des Responsables de département. Toutes les commandes doivent être signées par le Secrétaire général. »*

### CHARGE

Le Secrétariat général à soumettre ladite proposition à la 5<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, pour adoption.

**Fait à Alger, en Algérie, le 12 avril 2018**

## **Recommandation N°03/UPAP/CA/XXXVII/2018**

### **Portant proposition africaine pour les réformes du système appliqué aux contributions des Pays-membres de l'UPU et la Caisse de prévoyance de l'Union**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire du 10 au 12 avril 2018, à Alger en Algérie ;**

**Vu** la décision N°07/UPAP/CA/XXXVI/2017 relative à la création et la mise en place d'un Comité africain de soutien dans le cadre de l'organisation du Congrès extraordinaire en 2018 et du 27<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU en 2020 ainsi que des questions clés de l'UPU ;

**Conscient** du rôle joué par l'Afrique pour trouver une solution aux questions clés que vit l'UPU ;

**Prenant acte** du risque d'aggravation de la détérioration de la situation financière de la Caisse de prévoyance ;

**Vu** la résolution N° C 31/2016 du 26<sup>ème</sup> Congrès postal universel relative à la pérennité future de la Caisse de prévoyance de l'Union ;

**Tenant compte** du fait que la mise au point d'un modèle de contribution durable au sein de l'UPU basé sur des critères équitables constitue une priorité tout autant qu'un élément fondamental dans le contexte de la réforme de l'Union ;

**Vu** la résolution N° C 29/2016 du 26<sup>ème</sup> Congrès postal universel relative à la réforme du système appliqué aux contributions des Pays-membres de l'Union ;

**Gardant à l'esprit**, le principe de solidarité entre les régions ;

#### **RECOMMANDE AUX ETATS MEMBRES :**

- De maintenir le même niveau de contribution financière établi durant le cycle d'Istanbul et ce pour le cycle 2020-2024 ;
- De contribuer à recapitaliser la caisse de prévoyance de l'Union par la différence entre le niveau de contribution actuel et celui qui sera établi ;

#### **CHARGE :**

Le Secrétariat général de l'UPAP d'assurer la coordination avec la Tunisie pour présenter cette recommandation au niveau du Conseil d'administration de l'UPU

**Fait à Alger en Algérie, le 12 avril 2018**

## Recommandation N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018

**Portant reconversion de la dette de la République algérienne démocratique et populaire en un versement forfaitaire d'une somme estimée à 500 000 USD destinée au financement du projet de construction du siège de l'UPAP**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire à Alger en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Vu** les dispositions de l'article 17 du Règlement d'exécution de la Convention relatives aux sanctions imposables aux Etats membres affichant des arriérés sur deux (2) exercices consécutifs ;

**Considérant** le retour formel de l'Algérie à l'UPAP et la reprise de sa participation effective aux activités de l'Union depuis l'exercice 2015/2016 ;

**Conscient** de ce que l'Algérie s'acquitte régulièrement de ses contributions annuelles depuis l'exercice 2015/2016 ;

**Ayant examiné** l'offre de l'Algérie de faire don d'un montant de 500 000 \$EU pour constituer l'apport supplémentaire en fonds propres de l'Union au projet de construction du siège de l'UPAP ;

**Prenant acte** de l'engagement des autorités algériennes à verser la totalité dudit montant dès l'issue de la présente session du Conseil d'administration ;

**Désireux de** réunir tous les Etats membres volontaires de l'Union africaine sous la bannière de l'Union panafricaine des postes pour un développement cohérent des services postaux du Continent ;

**Conscient** des concessions antérieures accordées aux Etats membres qui ont manifesté la ferme volonté de procéder au règlement régulier de leurs contributions annuelles et à la liquidation partielle des arriérés.

### **DECIDE CE QUI SUIT :**

- i. les arriérés de l'Algérie au titre de ses contributions sont reconvertis en un versement d'un montant forfaitaire de 500 000 \$EU destiné au financement du projet de construction du siège de l'UPAP ;
- ii. Salue l'engagement renouvelé de l'Algérie à participer effectivement aux activités de l'Union.

**Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018**

## Recommandation N°05/UPAP/CA/XXXVII/2018

**Relative au soutien à apporter à la Palestine pour le paiement des Frais terminaux et l'échange de courrier international avec les pays membres de l'Union postale universelle**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>e</sup> session ordinaire à Alger en Algérie, du 10 au 12 avril 2018 ;**

**Vu** la demande introduite par l'Algérie et l'Egypte par le biais du Comité africain de soutien relativement au soutien à apporter à la Palestine pour lui permettre d'être rémunérée pour le traitement à l'arrivée du courrier, des colis et des envois express en provenance de l'étranger, conformément aux règlements de l'UPU ;

**Affirmant** que c'est le droit inaliénable de chaque pays membre de l'Union postale universelle de recevoir un paiement pour services rendus à d'autres pays membres tel que stipulé à l'article 28 de la Convention de l'Union postale universelle ;

**Notant** que la Palestine continue de recevoir et de traiter le courrier entrant en vue de sa distribution dans les limites de son territoire ;

**Rappelant** la résolution C 115/1999 du Congrès de Pékin, conférant à la Palestine, en tant qu'Etat observateur, le droit d'échanger directement des services postaux avec les pays membres de l'Union ;

**Rappelant** en outre qu'en 2008, le Conseil d'administration de l'UPU a, par Résolution CA 4/2008.3, décidé que la Palestine soit classée aux fins des frais terminaux et du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service ;

**Conscient** du fait qu'en 2012, le Conseil d'administration de l'UPU a adopté la Résolution CA 1/2012 relative à la question et a décidé que les pays membres de l'Union et leurs opérateurs désignés :

- prennent toutes les mesures nécessaires, et fassent usage de tous les documents nécessaires pouvant permettre à la Poste de Palestine de recouvrer les frais terminaux et autres rémunérations liés au traitement des colis et envois EMS conformément aux Actes de l'UPU ;
- procèdent au paiement des sommes dues à la Poste de Palestine.

**Conscient** du fait que le secteur postal africain a toujours reconnu la légitimité de la requête de la Palestine ;

### **RECOMMANDE PAR LA PRESENTE :**

La mise en œuvre par les États membres de l'UPAP des résolutions de l'Union postale universelle relatives au droit de la Palestine à assurer pleinement la réalisation des objectifs de l'Union tels que figurant dans les Actes ;

**INVITE :**

Les États membres de l'Union panafricaine des postes à apporter tout le soutien nécessaire à la réalisation de cet objectif ;

**CHARGE :**

Le Secrétaire général de soumettre la présente recommandation à l'approbation de la Conférence des plénipotentiaires.

***Fait à Alger, en Algérie, le 12 avril 2018.***

## **Recommandation N°06/UPAP/CA/XXXVII/2018**

**Relatif à la présentation d'une proposition africaine concernant la Réforme à l'UPU et autres questions connexes à la 5<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 37<sup>ème</sup> session ordinaire du 10 au 12 avril 2018, à Alger, en Algérie ;**

**Vu** la décision N°07/UPAP/CA/XXXVII/2017 relative à la création et la mise en place d'un Comité africain de soutien dans le cadre de l'organisation du mini-Congrès en 2018 et du 27<sup>ème</sup> congrès de l'UPU en 2020 ainsi que des questions techniques de l'UPU ;

**Considérant** l'article 5 alinéa 4 de la Convention qui donne mandat à l'Union pour harmoniser dans toute la mesure du possible les positions des Etats-membres de l'Union lors des réunions internationales touchant aux services postaux et en particulier lors des réunions de l'UPU ;

**Conscient** de la nécessité d'harmoniser les positions africaines sur les questions techniques clés en prélude au Congrès extraordinaire de l'Union postale universelle de 2018 prévu en septembre 2018 à Addis-Abeba en Ethiopie ;

**Notant** que le rapport du Comité africain de soutien s'est focalisé sur les questions thématiques clés de l'UPU telles que présentées dans le tableau joint en annexe ;

**Gardant** à l'esprit le principe du maintien de la solidarité entre les différentes régions de la communauté postale mondiale

### **RECOMMANDE:**

L'adoption du rapport du Comité africain de soutien tel que figurant en annexe des présentes recommandations ;

### **CHARGE:**

Le Secrétariat général de la coordination de la mise en œuvre des présentes recommandations.

***Fait à Alger, Algérie, le 12 avril 2018***

## PROPOSITIONS RELATIVES A L'HARMONISATION DES POSITIONS

Sujet	Proposition du Congrès	Raisons/Eléments clés	Position africaine
Réforme de l'Union	Résolution C 27/2016 relative à la gestion du travail de l'Union- Réforme de l'UPU	Prise de décisions plus rapide et efficacité accrue ; Gestion améliorée des ressources ; Renforcement du rôle et de l'utilité de l'Union.	À soutenir
Garantie de la viabilité financière de l'Union à long terme (proposition de modèle de contribution alternatif)	Résolution C 29/2016 Réforme du système appliqué aux contributions des Pays-membres de l'Union	Adopter une contribution minimale acceptable ainsi que d'autres critères pour le modèle de contribution proposé	A soutenir étant donné qu'aucun pays africain n'en est négativement affecté
Pérennité future de la caisse de prévoyance de l'Union	Résolution C 31/2016 Pérennité future de la Caisse de prévoyance de l'Union	Évaluation actuarielle de la Caisse a révélé un déficit ce qui jette un doute sur sa viabilité à long terme	La proposition doit être soutenue car elle n'entraîne pas de contribution supplémentaire des Etats membres d'Afrique
Plan d'intégration des produits (PIP)	Résolution C 15/2016 Mise en œuvre du plan d'intégration des produits	Classification sur la base du contenu (marchandises et documents)  Un portefeuille actualisé, modernisé et distinct de produits physiques  Des opportunités de commerce électronique  Elimination des chevauchements	Soutenir la proposition du CEP  Ne pas soutenir toute proposition alternative qui aura un impact négatif sur les Frais terminaux et les contributions au FAQS
Plan de rémunération intégrée (PRI), visant la rationalisation, la modernisation et l'intégration des systèmes de rémunération	Résolution C 24/2016 sur le Plan d'activités d'Istanbul	Systèmes de rémunération révisés en fonction de la matrice de produit du PIP  Étude des lacunes et des relations entre les systèmes de rémunération Elaboration d'un système de rémunération intégrée à présenter au Congrès de 2020	Soutenir la proposition de nature générale du CEP sur le PRI, afin de permettre la poursuite des travaux et études visant à élaborer une proposition de système de rémunération intégrée à présenter au Congrès de 2020.